



2005

Maîtriser Challenger Créer **Développer** Renforcer Construire



Sommaire

**Message de
Paul Georges Despature** P 2

**Interview de
Wilfrid Le Naour** P 3

6 axes stratégiques P 4

Somfy en chiffres P 6

Relation actionnaires P 8

**AUTOMATISATION DES STORES
ET VOLETS ROULANTS**

**Réaliser une croissance
rentable** P 11

**STORES D'INTÉRIEUR ET SOLUTIONS
TERTIAIRES**

**Créer et développer des
marchés pionniers** P 15

PORTAILS ET PORTES DE GARAGE

**Challenger puis dépasser
la concurrence** P 19

INDUSTRIE ET LOGISTIQUE

**Progresser vers l'excellence
industrielle** P 23

MARQUE

**Construire la marque
Somfy** P 26

ORGANISATION ET RESSOURCES HUMAINES

**Adapter les compétences
et les organisations** P 28

Rapport annuel 2005 P 31

Profil

Somfy concentre ses activités sur un métier, **l'automatisation des ouvertures et fermetures** de la maison et du bâtiment. Privilégiant la croissance géographique, Somfy est **implanté dans 47 pays** à travers un réseau de 45 filiales et 20 bureaux répartis sur les 5 continents. Somfy s'appuie sur cette proximité terrain pour **anticiper** les attentes des utilisateurs et guider ses **programmes d'innovation**. Avec 9 centres de production, Somfy dispose d'un outil industriel d'assemblage orienté grandes séries. Pour satisfaire 210 millions d'utilisateurs et 25 000 clients professionnels, Somfy gère un **ensemble de 5 marques** professionnelles et grand public. Depuis sa création, le Groupe conduit une **stratégie de croissance profitable et durable** au service de ses clients, de ses collaborateurs et de ses actionnaires.

3 500

collaborateurs

591,2

millions €
de chiffre
d'affaires

dont
70 %

réalisés
à l'étranger

45

filiales
réparties sur
5 continents

Message de Paul Georges Despature

PRÉSIDENT DU DIRECTOIRE



L'année 2005 a été une année de consolidation et d'investissements. Malgré une croissance de l'activité sensiblement inférieure à nos objectifs, Somfy a réalisé de très bons résultats, caractérisés notamment par la progression du résultat opérationnel courant. Cette performance est d'autant plus remarquable qu'elle a été réalisée au cours d'un exercice durant lequel nous avons engagé des efforts sans précédent pour préparer l'avenir.

Nous avons en effet investi dans l'ensemble des domaines stratégiques pour le futur de Somfy : l'innovation produit, l'outil industriel, le réseau commercial, la marque Somfy et notre organisation. Ces investissements témoignent de notre démarche entrepreneuriale fondée sur une vision à moyen et long terme.

« En 2005, nous avons investi dans l'ensemble
des domaines stratégiques pour le futur de Somfy. »

L'année 2006 sera placée sous le double signe de l'anticipation et de la réactivité. Les programmes d'amélioration de la productivité industrielle et logistique et la mise en œuvre d'une organisation plus proche des marchés et des clients sont autant de leviers pour renforcer notre réactivité face aux aléas de la conjoncture européenne. Les efforts de développement entrepris ces dernières années nous permettront de démarrer en 2006 et en 2007 le lancement de nombreux nouveaux produits.

Ces projets nous aideront à dynamiser notre croissance et nous permettront de maintenir la qualité de nos performances économiques et financières. Ils sont portés par des équipes engagées et motivées avec qui nous abordons l'avenir avec confiance.

Interview de Wilfrid Le Naour

DIRECTEUR GÉNÉRAL



Quelles ont été les grandes tendances conjoncturelles en 2005 ?

Comme en 2004, la croissance mondiale a été inégalement répartie selon les zones géographiques. L'Asie et les États-Unis ont maintenu un rythme de croissance soutenu, alors que l'Europe continue d'afficher des performances plus modestes. Dans ce contexte, le chiffre d'affaires de Somfy a progressé de 3,9 % en termes réels. Cette hausse témoigne d'une amélioration sensible entre le premier et le second semestre, tendance constatée dans la plupart de nos zones d'implantation.

Comment analysez-vous l'activité de Somfy ?

Sur le marché des volets roulants et des stores de terrasse, nous avons dû faire face à une forte concurrence sur les produits d'entrée de gamme, segment sur lequel nous avons perdu des parts de marché. En revanche, nous renforçons nos positions dans le domaine des moteurs radio qui connaissent une croissance de 15 % en volume.

Nous enregistrons de bonnes performances sur l'application stores d'intérieur et activités tertiaires. Cette activité est portée par la croissance aux États-Unis et en Asie, et par la recherche accrue d'économies d'énergie dans le bâtiment.

Pour l'activité Portails et Portes de garage, BFT réalise une croissance supérieure à celle de ses concurrents. Cette performance est notamment liée à la réussite de l'intégration de BFT au sein du Groupe. Sur ce marché où nous sommes challengers, Somfy a enregistré ses premiers succès auprès des réseaux professionnels.

« La consolidation de nos résultats en 2005 est une excellente performance. Elle valide la pertinence de notre stratégie de baisse parallèle des prix et des coûts. »

Malgré une conjoncture moins favorable en Europe, pourquoi Somfy a-t-il choisi d'accélérer sa stratégie de croissance ?

Nous avons en effet lancé en 2005 un nouveau cycle d'investissements. Nous sommes convaincus qu'il existe d'importants gisements de croissance sur tous nos marchés. Nous nous donnons par conséquent les moyens de saisir à l'avenir ces opportunités. Nos efforts d'investissement sont en phase avec cette vision. Ils ont porté notamment sur :

- La recherche et le développement d'innovations pour préparer de nombreux lancements produits prévus pour 2006.
 - La marque Somfy qui a bénéficié d'un programme d'investissements médias en augmentation de 2,6 M d'euros.
 - L'outil industriel, avec notamment l'ouverture d'un nouveau centre logistique en France et d'un centre de production en Tunisie.
- Compte tenu de l'importance de nos investissements (40,5 M d'euros d'investissements corporels), et dans un contexte conjoncturel peu porteur en Europe, la consolidation de nos résultats en 2005 est une excellente performance. Elle valide la pertinence de notre stratégie de baisse parallèle des prix et des coûts.

Quelles sont les perspectives 2006 ?

Nous allons nous donner les moyens de poursuivre la mise en œuvre de notre stratégie.

Plusieurs projets sont prioritaires pour l'année 2006 :

- Le lancement de nombreuses innovations pour répondre aux attentes nouvelles sur des marchés en plein essor.
- La reconquête des segments d'entrée de gamme sur le marché des volets roulants et des stores d'extérieur.
- Le développement géographique avec l'ouverture de nouvelles filiales pour les marques Somfy et BFT.

Le programme d'investissements média au profit de la marque Somfy est également reconduit.

Enfin, notre nouvelle organisation mise en place en septembre 2005 responsabilise l'ensemble de nos équipes vis-à-vis de ces objectifs. Elle nous donne les moyens d'être encore plus réactifs face aux changements rapides observés sur certains segments de marché.

Six axes stratégiques

1

Conduire et maîtriser l'évolution du marché de la motorisation des volets roulants et de la protection solaire. Assurer une croissance rentable sur ce marché.

L'automatisation des volets roulants et des stores extérieurs représente le cœur de métier et le marché d'origine de Somfy. Leader sur ce segment, le Groupe s'est fixé pour objectif de saisir le fort potentiel de cette activité pour conserver ses parts de marché et assurer une croissance profitable. Afin de conduire l'évolution de ce marché, Somfy a déterminé plusieurs priorités :
la segmentation de l'offre, le pilotage des prix, la gestion de la relation avec les grands comptes, l'augmentation du niveau de qualité.

2

Rattraper puis dépasser la concurrence sur le marché des portails et portes de garage.

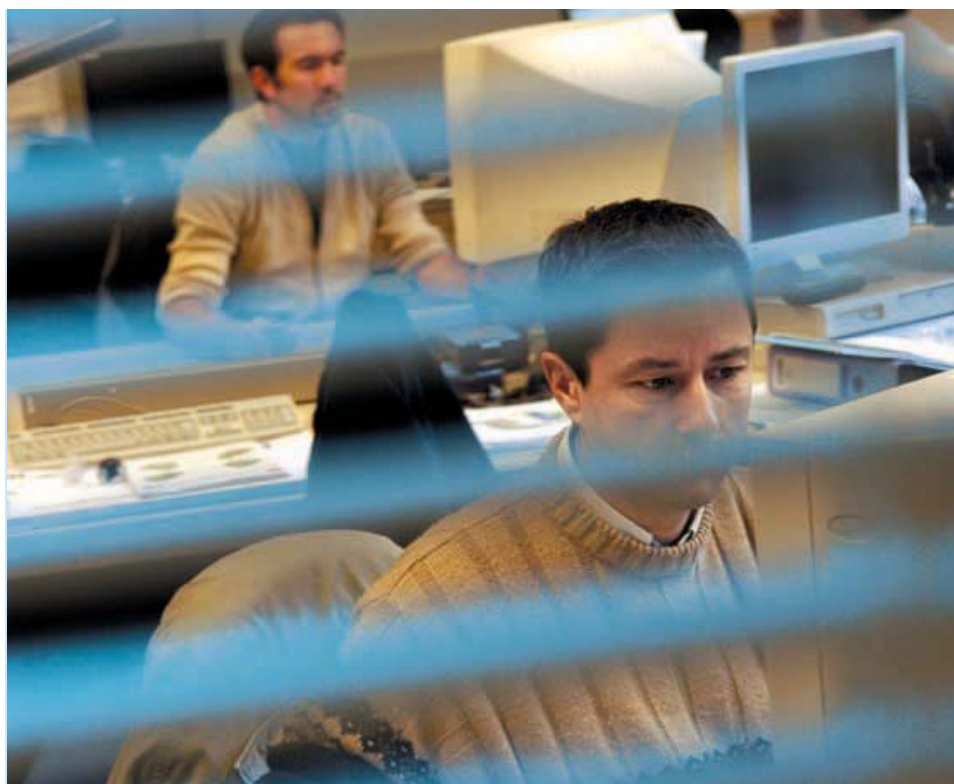
Challenger sur ce marché, Somfy rassemble ses talents, son savoir-faire et ses moyens pour accélérer sa croissance. Tout en capitalisant sur la reconnaissance de BFT dans ce secteur, Somfy va mobiliser un ensemble de synergies dans les domaines industriels et marketing pour atteindre son objectif : rattraper et dépasser ses concurrents. Les implantations internationales du Groupe sont un véritable atout pour développer cette activité.

3

Créer et développer des solutions nouvelles d'automatisation des stores d'intérieur et des façades des bâtiments tertiaires.

Il s'agit d'activités pionnières où Somfy doit mener une stratégie conquérante afin de créer des avantages concurrentiels et devenir référent sur ces nouvelles applications.





4

Développer la présence de Somfy dans tous les canaux de distribution.

Avec le développement et la diversification de ses marchés, Somfy doit gérer la complexité d'une distribution diversifiée. Le Groupe s'appuie sur un portefeuille de marques aux positionnements complémentaires pour proposer une offre de produits et de services adaptés à chaque profil de clients professionnels. Cette stratégie s'adapte dans le temps et surtout dans l'espace pour tenir compte de la spécificité des différents territoires.

5

Renforcer et exploiter tous nos réseaux : géographiques, internes et externes dans tous les domaines.

Au fil du temps, Somfy a su s'entourer d'un réseau de compétences performant. C'est un avantage unique et un gisement de connaissances, de talents, de partenaires. Ainsi, le Groupe investit en interne, sur l'élévation du niveau de compétences métiers, et en externe, sur la recherche d'alliances et de partenariats.

6

Faire connaître et donner du sens à la marque Somfy.

La marque Somfy est un actif qui renforce la valeur du Groupe. Des programmes d'investissements médias importants et pérennes construisent la notoriété et l'image de la marque Somfy auprès de l'ensemble de ses publics, utilisateurs finaux et professionnels.

2005 Somfy en chiffres

591,2
millions d'euros

Chiffre d'affaires



Le chiffre d'affaires publié consolidé est en croissance de 3,9 % par rapport à l'année 2004. A données comparables, l'évolution est de +1,9 %, très contrastée par semestre : -0,2 % sur les 6 premiers mois contre +4,2 % au second semestre.

116,3
millions d'euros

Résultat opérationnel courant



Par rapport à un comparable 2004 retraité en IFRS, le résultat opérationnel courant 2005 progresse légèrement en valeur (+0,4 M€). Rapporté au chiffre d'affaires, il se situe légèrement sous la barre des 20 % à 19,7 %, contre 20,4 % en 2004. Cette stabilité, obtenue dans une conjoncture médiocre, résulte d'une pression continue sur les coûts de production, qui a permis de compenser la progression des dépenses de développement. Les frais de structure ont également été contenus.

106,9
millions d'euros

Résultat net



La progression du résultat net, à 106,9 M€, est significative (+21,7 %). Elle a été soutenue par des éléments exceptionnels non récurrents : cession de Devianne, baisse ponctuelle du taux moyen d'imposition liée à des restructurations juridiques.

46,4
millions d'euros

Investissements industriels et commerciaux



2005 a vu une progression très significative des investissements industriels et commerciaux, qui font plus que doubler par rapport à 2004. Elle résulte pour l'essentiel de la mise en service des nouveaux sites industriel et logistique, ainsi que de la préparation des lancements de produits nouveaux.

Chiffre d'affaires par zone géographique

En milliers d'euros	2005	2004	N/N-1	N/N-1 à cours et périmètre constants*
France	177,6	170,5	4,1%	2,2%
Allemagne	83,5	87,8	-4,9%	-5,2%
Europe du Nord	81,4	86,4	-5,8%	-1,6%
Europe Centrale et de l'Est	37,0	34,8	6,3%	2,9%
Europe du Sud	112,4	102,0	10,2%	2,3%
Asie Pacifique	35,4	30,8	14,8%	9,4%
Amériques	63,9	56,8	12,6%	11,0%
Total	591,2	569,1	3,9%	1,9%

* Périmètre constant:yc BFT 9 mois

Capacité d'autofinancement

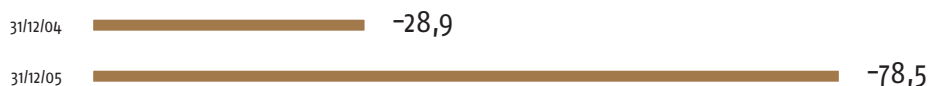


La capacité d'autofinancement progresse de 14,9 %

110,3

millions d'euros

Endettement net ("-" = excédent financier)



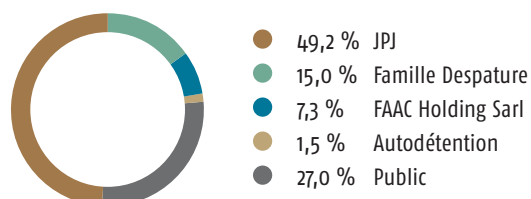
D'une année sur l'autre, l'excédent financier net s'est accru de près de 50 M€, grâce au niveau élevé d'autofinancement et à une bonne maîtrise du besoin en fonds de roulement.

-78,5

millions d'euros

Relation actionnaires

Répartition du capital en %



Dividende net

par action en euros



Résultat net

par action en euros



Capital

Le capital au 31 décembre 2005 s'élève à 7 836 800 euros, divisé en 7 836 800 actions de 1 euro nominal, entièrement libérées et toutes de même catégorie. La société n'a pas émis de valeurs mobilières donnant accès au capital. Les options pouvant être exercées après le 31 décembre 2005 sont des options d'achat d'actions. Dans le cadre des autorisations qui lui sont accordées, la société détient 121 564 actions Somfy SA au 31 décembre 2005.

Le calendrier financier

27 janvier 2006	Publication du CA du 4 ^e trimestre 2005
6 mars 2006	Conseil de Surveillance
7 mars 2006	Réunion d'Information Financière - résultats année 2005
28 avril 2006	Publication du CA du 1 ^{er} trimestre 2006
31 mai 2006	Conseil de Surveillance
31 mai 2006	Assemblée Générale
28 juillet 2006	Publication du CA du 2 ^e trimestre 2006
11 septembre 2006	Conseil de Surveillance
12 septembre 2006	Réunion d'Information Financière - résultats 1 ^{er} semestre 2006
27 octobre 2006	Publication du CA du 3 ^e trimestre 2006
4 décembre 2006	Conseil de Surveillance
mars 2007	Conseil de Surveillance
mars 2007	Réunion d'Information Financière - résultats année 2006

Évolution du cours de l'action Somfy

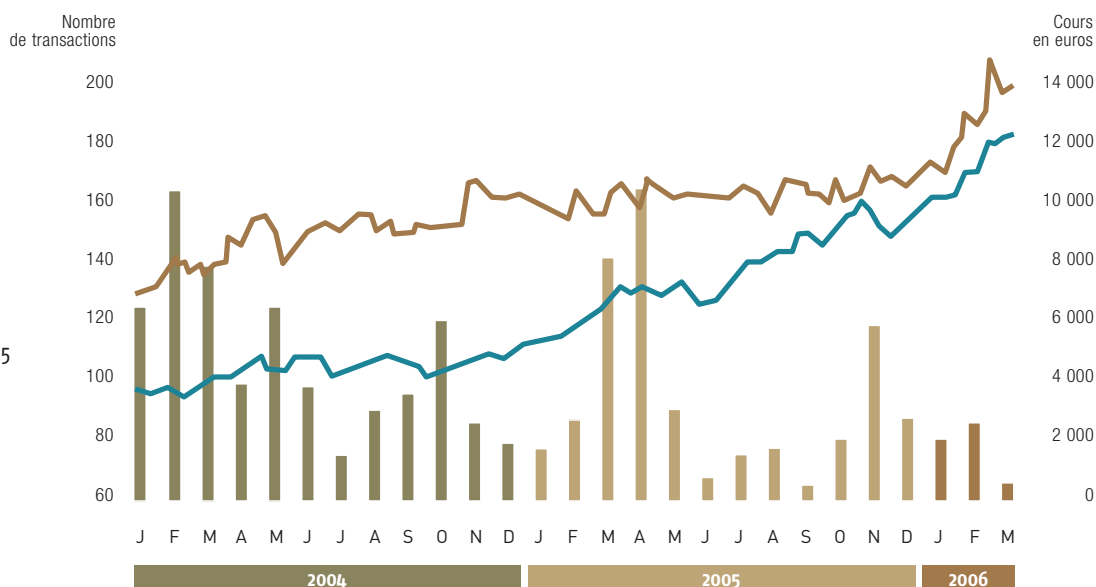
Cotation

Somfy SA est une société à Directoire et Conseil de Surveillance cotée sur Euronext d'Euronext Paris (Compartiment A, code ISIN FR 0000120495).

Contrat

Somfy SA a conclu le 6 décembre 2005 un contrat d'apporteur de liquidité avec la Société Générale Securities

- Transactions mensuelles en nombre d'actions
- Cours le plus haut
- Cours le plus bas



Somfy

Les faits marquants 2005

**"Time to Market" accélère
le processus d'innovation** P 13

**Démarrage du centre
logistique international** P 25

**Marque : un nouveau cycle
d'investissements média** P 27

**Une organisation
au service de la croissance** P 29



Innover pour créer
un nouveau lien,
une relation privilégiée
entre l'individu
et son cadre de vie.

Réaliser une croissance rentable

Sur son activité d'origine, Somfy s'est fixé un double objectif : poursuivre sa croissance et maîtriser les évolutions du marché.

+15%

Croissance en volume des moteurs radio

La technologie radio s'impose

En 2005, trois tendances se sont dégagées sur le marché des volets roulants et des stores :

- L'apparition de nouveaux concurrents proposant des produits à bas prix.
- Le développement de motorisation à valeur ajoutée, avec notamment la poursuite d'une hausse des moteurs radio (+ 15 % en volume).
- Une sensibilité accrue du marché du store aux conditions météorologiques.

Dans ce contexte, Somfy a perdu des parts de marché sur les segments d'entrée de gamme, avec notamment une baisse de 5 % en volume pour les moteurs de stores. Par contre, le Groupe a renforcé ses positions dans le domaine de la motorisation à radio intégrée. Avec plus de trois millions d'installations dans le monde, la Radio Technology Somfy™ s'impose comme le standard pour l'animation des ouvertures de la maison.

Une nouvelle segmentation de l'offre

Afin de saisir les opportunités de développement sur ce marché, Somfy a entrepris en 2005 de renouveler son offre. Cette action, qui capitalise sur la technologie radio, répond à deux objectifs stratégiques :

- Accélérer les taux de motorisation, grâce au développement de gammes de moteurs faciles à intégrer et à installer

dans tous les types de volets roulants.

- Créer de la valeur, en répondant aux attentes des utilisateurs à la recherche de confort, de sécurité et d'économies d'énergie. La nouvelle collection RTS et io-homecontrol® - protocole de communication universel sans fil -, dont les lancements sont prévus pour 2006, propose de nombreuses fonctionnalités inédites : interopérabilité des équipements de la maison, programmation de scénarii de mouvement des ouvertures, ou pilotage de la maison zone par zone.

La collection des commandes et automatismes RTS est entièrement renouvelée pour renforcer le succès de la technologie radio.

Piloter les évolutions des prix

Dans un environnement plus concurrentiel, Somfy a par ailleurs confirmé en 2005 sa stratégie de baisse parallèle des prix et des coûts.

La poursuite des gains de productivité et l'ouverture d'une nouvelle usine en Tunisie contribueront au maintien du leadership dans le domaine des coûts. Avec la création de la société LianDa, fruit d'une association avec le fabricant chinois YueQiu, Somfy va poursuivre en 2006 son développement sur

un marché chinois en pleine croissance. À travers cette opération, le Groupe se donne les moyens de renforcer des positions auprès de fabricants achetant en Asie des produits à bas coûts et ainsi de reconquérir le marché d'entrée de gamme.

Gérer des clientèles diversifiées

Corollaire de la démocratisation de la motorisation, le profil et les attentes des différents acteurs du marché continuent d'évoluer. En témoignent l'apparition de nouveaux réseaux d'installateurs, ou l'exigence accrue de compétitivité et de flexibilité exprimée par les fabricants de volets roulants. S'appuyant sur sa forte implantation territoriale et sur un portefeuille de marques aux positionnements complémentaires, Somfy a mis en œuvre un ensemble de mesures adaptées à chaque typologie de clientèle. En 2005, de nombreuses actions ont été lancées sur le terrain par les filiales du Groupe : création de forces de ventes dédiées par canal de distribution, poursuite des programmes de partenariat avec les fabricants et formation des installateurs.

60

nouveaux
produits
présentés
à R+T 2006

Tendances Vu aux salons Batimat 2005 et R+T 2006

Ces salons internationaux rassemblent l'ensemble des professionnels de l'automatisation des ouvertures du bâtiment. Ils sont aussi l'occasion d'observer les tendances du marché. Parmi celles-ci se dégagent tout particulièrement :

- La valorisation des offres, à travers d'une part la technologie radio et les fonctionnalités électroniques, et d'autre part le design produit, le choix des matériaux et des couleurs.
- La multiplication des produits intégrant plusieurs fonctions au sein de la même application (exemple: un volet roulant et un screen).
- Une offre qui prend de plus en plus en compte la nécessité de réduire la facture énergétique et les consommations d'énergie.



« io-homecontrol permet à Somfy de se positionner très tôt sur le marché du contrôle de la maison »

Alain Hubault, Responsable projet io-homecontrol

Le + produit io-home control®

io-homecontrol® est un protocole de communication universel sans fil développé avec Velux et Honeywell. Avec la gamme io, chaque habitant peut contrôler non seulement les ouvertures de la maison, mais aussi le chauffage, la climatisation ou encore la lumière. io-home control® est également la première technologie radio avec retour d'information. Les télécommandes signalent le mouvement en cours à l'utilisateur et confirment sa bonne exécution en retour.



3 questions

à Gilles Chemin

Responsable projet stores extérieurs



1 Quelles sont les évolutions du marché du store extérieur ?

Sur un marché plus mature, notamment en Europe, deux segments progressent actuellement très rapidement : l'entrée et le haut de gamme. La grande distribution propose des offres motorisées à bas prix. Le haut de gamme est dynamisé par les nouvelles attentes des consommateurs, de plus en plus sophistiquées en termes de confort lumineux. Les terrasses et *a fortiori* les vérandas sont considérées désormais comme de véritables pièces à vivre, et leurs utilisateurs sont prêts à investir pour les rendre toujours plus confortables.

2 Comment répondez-vous à ces attentes ?

En innovant. Ainsi la nouvelle télécommande Telis 4 Soliris RTS en combinaison avec un capteur soleil autonome peut être associée à un module de commande de chauffage et un variateur d'intensité lumineuse, pour plus de confort lorsque la terrasse est utilisée au printemps et à l'automne.

En 2006, nous lançons également la station Météolis qui gère toute l'ambiance de la véranda, grâce à un logiciel de pilotage des paramètres climatiques en fonction des saisons.



3 Quelles sont les innovations dans le domaine de la motorisation ?

Nous avons travaillé sur une version enrichie du moteur radio Orea RTS, dédié à la motorisation des stores de terrasse. Nous proposons également sa version filaire puisque beaucoup de terrasses sont commandées à partir de commandes murales.

Fait marquant

"Time to Market" accélère l'innovation

Pour répondre au bon moment aux attentes du marché et réduire les coûts de développement, Somfy a créé le programme de management "Time to Market".



Lancé début 2005, « T2M » apporte aux équipes de développement de nouvelles méthodes de management, de planification et de gestion de risque. Ces méthodes sont accompagnées d'un système de valorisation de la performance qui inclut une prime individuelle récompensant l'engagement au service de ces projets, et l'actualisation des critères d'intéressement.

Le programme "Time to Market" s'est appliqué à sept projets d'innovations, dont quatre concernent plus particulièrement l'activité Volets roulants et Stores :

- Le lancement du moteur Wem 50, pour répondre aux nouvelles attentes des professionnels du marché du volet et du store.
- Le renforcement de la gamme RTS sur tous les marchés européens.
- La création d'un moteur compact à radio intégrée : l'Euro 40.
- La préparation de la technologie radio RTX. Cette nouvelle génération comprend de nombreuses fonctionnalités inédites, tant pour les professionnels que pour les utilisateurs, et confortera le leadership de Somfy dans le domaine de la radio.



Offrir un confort
visuel et thermique
toujours plus grand
tout en dépensant
le minimum d'énergie.

Créer et développer des marchés pionniers

Somfy innove sur un marché très complémentaire de l'activité de motorisation des volets roulants, dont la croissance s'annonce forte et durable.

30

nouveaux
brevets
déposés
en 2005

Une forte croissance en Asie et aux États-Unis

Les marchés de la motorisation des stores et rideaux de fenêtre et des bâtiments tertiaires ont connu une croissance soutenue en 2005, en particulier aux États-Unis et en Asie.

Dans le monde entier et suite au protocole de Kyoto, les grands projets intègrent de plus en plus des impératifs d'économies d'énergie. Cette tendance est très favorable à l'installation de protections solaires motorisées.

Aux États-Unis, l'engouement pour la décoration d'intérieur dynamise le segment haut de gamme des stores d'intérieur : Chaque année, 77 millions de fenêtres sont équipées de rideaux ou de screens. Sur un marché encore peu motorisé, les taux d'équipement progressent rapidement.

Bâtiments tertiaires : l'essor de la Gestion Dynamique des Façades

L'automatisation des protections solaires installées sur les façades apporte une réponse efficace à une question désormais récurrente dans le domaine du bâtiment tertiaire : comment obtenir pour les occupants le maximum de confort, tout en consommant le minimum d'énergie ?

Pour mieux répondre aux attentes des professionnels, Somfy a enrichi en 2005 sa gamme Animeo dédiée à la

Gestion Dynamique des Façades et adaptée à chaque taille de bâtiment.

Animeo Compact est une nouvelle offre spécifiquement adaptée aux petits bâtiments tertiaires (écoles, showrooms, maisons de retraite). S'adressant à un public professionnel diversifié et notamment aux installateurs, sa simplicité d'installation et de configuration ne nécessite aucune spécialisation.

Destiné aux immeubles de taille moyenne, Animeo IB+ propose de nouvelles

Les automatismes de la façade s'inscrivent dans une nouvelle tendance architecturale qui intègre de plus en plus des préoccupations environnementales. Ils offrent aux occupants un confort visuel et thermique de grande qualité.

fonctionnalités, et devient compatible avec la Radio Technology Somfy™ pour plus de souplesse d'utilisation.

Pour les grands projets architecturaux, le Groupe a renforcé ses équipes d'ingénieurs et de techniciens pour concevoir avec les architectes et les gestionnaires du bâtiment des automatismes s'intégrant aux systèmes de gestion technique (éclairage, climatisation, sécurité). Cette offre est complétée par le lancement de motorisations de produits d'intérieur. Ainsi, Glystro est un moteur

silencieux pour rideaux, utilisé par exemple pour les salles de conférence, testé en 2005 sur trois marchés : la Corée, les Pays-Bas et les États-Unis.



Motorisation des stores intérieurs et rideaux dans la maison : une offre et des approches spécifiques

En 2005, Somfy a choisi de concentrer ses efforts d'innovation sur les États-Unis avant d'aborder les territoires de l'Asie et de l'Europe du Nord. Avec l'appui de son Design Center implanté à San Diego, le Groupe a mis au point une gamme complète de moteurs à batteries pour toutes les configurations de stores. Grâce à l'absence de câblage, ces produits sont très faciles à installer. De manière complémentaire, Somfy a développé une offre de motorisation silencieuse, le silence étant déterminant dans l'univers de la décoration d'intérieur. Enfin le Groupe a renforcé ses positions sur le marché de la motorisation des écrans de cinéma, très porteur sur le continent américain. Sur le plan de la distribution, Somfy États-Unis a créé une force de vente dédiée aux stores d'intérieur pour mieux servir ses clients traditionnels (assembleurs, installateurs et fabricants de stores) et répondre aux attentes d'un nouveau canal : les décorateurs.

7

Aux États-Unis, les consommateurs changent de décoration intérieure en moyenne tous les 7 ans



La façade vivante est une membrane, lieu de multiples échanges entre l'extérieur et l'intérieur du bâtiment. En réagissant en temps réel aux variations climatiques, les protections solaires automatisées permettent de gérer ces flux de façon plus intelligente, plus économique, plus esthétique, et surtout plus environnementale.

Repère

Le bâtiment et le protocole de Kyoto

En ratifiant le protocole de Kyoto mis au point en 1997, les États signataires se sont engagés à diminuer de 5,2 % leurs émissions de CO₂ pour la période 2008-2012. Or l'activité du bâtiment contribue de manière non négligeable à la production de gaz à effet de serre. 40 % de nos dépenses énergétiques sont en effet dues à la construction et au fonctionnement des bâtiments (habitat et tertiaire). Les possibilités d'économies d'énergie de ce secteur ont été évaluées à 25 %. Plusieurs axes d'action s'ouvrent aux professionnels du bâtiment pour contribuer à atteindre les objectifs de réduction de l'effet de serre : économies d'énergie liées à l'éclairage et au chauffage ; réduction de climatisation ; mise en place de protections solaires efficaces, motorisées et automatisées. À travers ses centres de recherche et en collaboration étroite et permanente avec de nombreux organismes scientifiques dans plusieurs pays, Somfy agit en faveur de la réduction de la consommation énergétique dans le bâtiment.

3 questions

à **Emmanuelle Gauvrit**

Somfy China general manager



1 Quel est le potentiel de développement du marché asiatique ?

La croissance est très soutenue. Elle est aujourd'hui tirée par le fort développement des grands bâtiments tertiaires et sera relayée demain par l'émergence d'un habitat résidentiel. Dans ce domaine, les besoins sont immenses. Nous sommes implantés en Asie depuis 1985 et nous avons depuis intensifié notre présence avec l'ouverture de bureaux et de filiales. En Chine, Somfy est présent dans 5 villes chinoises : Chengdu, Guangzhou, Beijing, Shanghai, Shenyang. Nous possédons une filiale à Hong-Kong et une autre à Taïwan.

2 Comment abordez-vous ce marché ?

Pour se développer en Chine et en Corée du Sud, Somfy doit innover et rompre avec ses pratiques habituelles. En Corée du Sud, le concept de motorisation étant peu répandu, il n'existe pas de distribution organisée. Le Groupe y a donc créé i-Blind, une société qui vend et installe elle-même des solutions complètes chez les clients finaux. La Chine, quant à elle, est un marché de moteurs d'entrée de gamme.

3 Pourquoi créer des marques dédiées ?

L'utilisation de marques tactiques est une donnée essentielle de la stratégie en Chine car elle permet de cibler le segment d'entrée de gamme, alors que la marque Somfy est positionnée en milieu / haut de gamme. Nous avons une marque tactique dont l'objectif est de bloquer le développement des marques chinoises. Il s'agit de JingHua, pour les applications écrans de projection destinés au marché local. Lancée en 2005, elle affiche des résultats encourageants. Nous venons enfin de créer la marque LianDa qui donne une nouvelle ampleur à notre attaque frontale des concurrents chinois.

Fait marquant Green Building, de l'utopie à la réalité

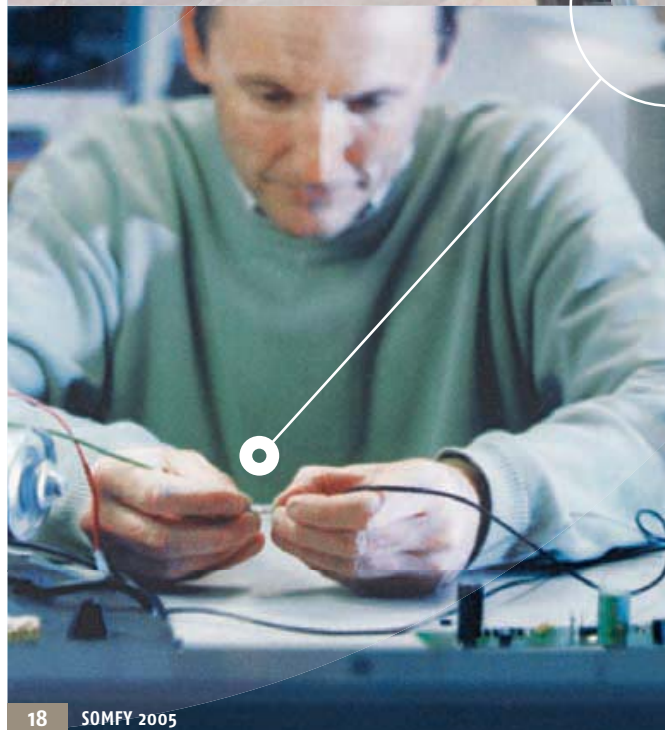
L'habitat du XXI^e siècle sera environnemental

En ligne avec les déclarations de Rio réaffirmées dans l'agenda 21 et le protocole de Kyoto, la nécessité de maîtriser nos dépenses énergétiques mobilise aujourd'hui de plus en plus la chaîne économique du bâtiment et ses acteurs : architectes, constructeurs, fabricants de matériaux, ingénieurs et informaticiens. Ces professionnels prennent en compte le respect de l'environnement dans la construction, qui devient une obligation légale dans de nombreux pays. Ils répondent

aussi aux aspirations des consommateurs de plus en plus séduits par un confort naturel érigé en style de vie dans la maison. Créateur de la Gestion Dynamique des Façades, Somfy participe activement à cette tendance de fond en architecture, que l'on retrouve également aux États-Unis sous l'appellation Green Building. Conçue pour les utilisateurs et les gestionnaires du bâtiment, la Gestion Dynamique des Façades apporte trois bénéfices essentiels : confort visuel, confort thermique et économies d'énergie. Au sein de Somfy Living Architecture,



une équipe de 25 ingénieurs travaille exclusivement auprès des architectes et des prescripteurs, pour les assister et les conseiller sur les chantiers. Sur le terrain, les équipes Somfy ont participé à des réalisations d'architectes et de maîtres d'ouvrage soucieux de confort environnemental. En amont, les équipes Somfy travaillent en collaboration étroite avec des universités dans le monde entier.



Les besoins de sécurité
et de tranquillité d'esprit
dans l'habitat dynamisent
le marché de l'automatisation
des portails et portes
de garage.

Challenger puis dépasser la concurrence

Fort de l'intégration réussie de BFT, Somfy associe innovations produit et synergies industrielles et commerciales pour mettre en œuvre sa stratégie de croissance.

3

BFT est
le troisième
acteur
européen
du marché

Somfy : une stratégie ambitieuse

Concurrentiel et structuré, le marché de la motorisation des portes de garage et des portails a connu en 2005 une croissance dynamique dans tous les territoires. Les aspirations des consommateurs à plus de sécurité dans l'habitat et la démocratisation des automatismes, soutenue par la grande distribution, comptent parmi les facteurs clés de cette croissance. Aujourd'hui challenger, Somfy entend devenir un acteur de premier plan sur ce marché. Tout en capitalisant sur l'expérience de BFT, Somfy accélère sa stratégie de développement auprès de deux canaux de distribution : les installateurs professionnels et les Grandes Surfaces de Bricolage. Le renouvellement de l'offre et la mobilisation d'un ensemble de synergies dans les domaines de l'industrie, du marketing et de la distribution sont les temps forts de l'année 2005.

BFT : de très bonnes performances

Troisième acteur sur le marché européen, BFT a réalisé une croissance supérieure à celle de ses concurrents en 2005. Ce bon résultat a été sous-tendu par la réalisation de plusieurs projets stratégiques. Grâce à ses efforts d'innovation, BFT a poursuivi l'enrichissement de son plan produit, l'un des plus performants auprès des circuits



Le marché des portes de garage et portails possède un potentiel d'expansion très fort en Europe, dans les pays de l'Est et au Moyen-Orient.

professionnels en Europe. Très bien implantée auprès des réseaux de grossistes électriciens et des installateurs spécialisés, l'Entreprise a par ailleurs renforcé ses liens avec ses clients. Le succès de ses programmes de formation auprès de plusieurs centaines de professionnels en est une preuve. Enfin BFT a poursuivi son développement international avec l'ouverture de trois nouvelles filiales en Belgique, en Croatie et en Pologne et le développement de ses parts de marchés sur le territoire sud-américain. La qualité des résultats obtenus est aussi le signe du succès de l'intégration de cette

entreprise au sein du Groupe. En 2005, le travail de recherche de synergies entre BFT et Somfy a notamment concerné les domaines de la production, des achats et de la distribution.

Circuits professionnels : premiers succès

Lancé en juin 2005, Axovia Multipro, moteur universel pour portails, a été bien accueilli par les installateurs. Cette innovation a été l'occasion pour Somfy de prendre ses marques sur un circuit professionnel concurrentiel, mais doté d'un fort potentiel de développement. L'entreprise souhaite aussi exploiter son expertise du marché du volet roulant pour se développer sur les portes de garage enroulables. Capitalisant sur l'étendue de son offre, le Groupe entend s'adresser aux installateurs de stores et volets roulants, clients traditionnels de la marque Somfy, qui pourront élargir leur activité aux portes de garage et portails.

GSB : une année d'investissements

Sur le circuit des Grandes Surfaces de Bricolage, les performances 2005 ont été plus contrastées. En progression en France où la marque est leader, Somfy a dû affronter une situation fortement concurrentielle en Allemagne. Malgré ce contexte, 2005 a été une année d'investissements.

Les programmes d'innovation ont permis d'élargir et de renouveler en profondeur les gammes destinées aux Grandes Surfaces de Bricolage. Ils préparent de nombreux lancements produits pour 2006/2007. Parallèlement, Somfy a fait évoluer son organisation en créant une équipe dédiée à l'activité portes de garage et portails. Elle a pour mission d'accélérer les synergies entre les marques Somfy et BFT et de répondre aux modes opératoires et aux rythmes spécifiques du marché.

3 questions

à Arnaud Heurtault

Responsable du Département Technique
& Engineering Portes & Portails



1 Quelles sont les attentes des Grandes Surfaces de Bricolage ?

Les Grandes Surfaces de Bricolage veulent pouvoir proposer à leurs clients une gamme complète incluant des produits d'entrée de gamme. Elles attendent aussi beaucoup de réactivité, en phase avec les rythmes propres à la grande distribution, notamment lors des périodes d'actions promotionnelles. Enfin, chaque enseigne est soucieuse de disposer d'une offre spécifique afin de se différencier de ses concurrents.

2 Quelles solutions leur proposez-vous ?

Nous avons mis en place un programme d'actions destiné à renforcer notre compétitivité et notre flexibilité. Ces actions sont diversifiées, depuis l'adoption de méthodes de développement à « coût objectif » jusqu'à l'élaboration d'un catalogue de promotions. Pour offrir une offre différenciée, nous avons créé une gamme courte, composée de deux produits de base et de trois variables, qui permet à chaque enseigne de définir une gamme spécifique.

3 Quels sont les choix en matière d'organisation de la production ?

Au contraire de certains de nos concurrents, nous avons décidé d'assembler en Europe les produits destinés à la GSB. Ce choix nous garantit des délais plus fiables et plus de réactivité pour participer aux actions promotionnelles de nos clients. Pour l'assemblage des produits, nous avons mis en place un nouveau type de ligne de production avec un nombre d'opérateurs variable de 1 à 6. Cela nous permet d'augmenter notre capacité en fonction des pics de commandes.





Fait marquant Somfy renouvelle son offre destinée aux GSB

Le + produit

Axovia Multi pro



Destiné au circuit des installateurs professionnels, Axovia Multi pro est un moteur pour portails universel, capable de s'adapter à tous les types d'installations grâce à ses quatre jeux de bras différents. Pensé pour faciliter le travail des professionnels, il est caractérisé par sa simplicité d'installation et la rapidité de ses réglages. Compatible avec les gammes de commandes Radio Technology Somfy, il offre à l'utilisateur de nombreuses possibilités de personnalisation.

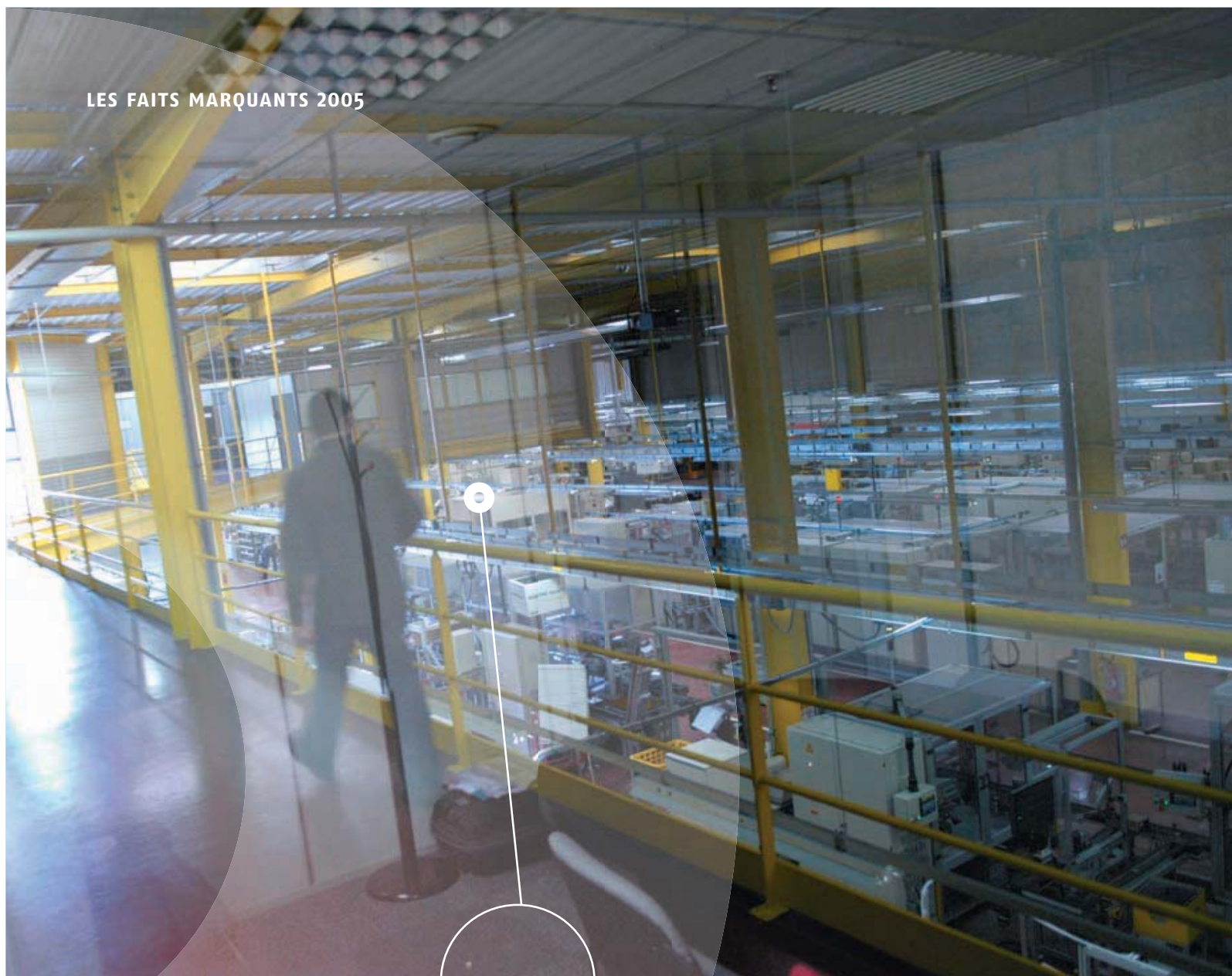


Dans le cadre du programme "Time to Market", plusieurs projets d'innovation ont été menés à bien en 2005. Lancées courant 2006, ces nouveautés vont renforcer la présence de la marque Somfy en GSB.

À retenir :

- La création de GDO T, une offre de motorisation pour portes de garage d'entrée de gamme.
- Le développement de la gamme de points de commande des motorisations de portails et portes de garage, génératrice de bénéfices pour le consommateur final et créatrice de valeur pour Somfy et ses clients.
- La mise en valeur de l'offre globale Somfy.

Ainsi l'harmonisation des protocoles radio permet désormais aux utilisateurs de bénéficier de la même technologie radio sur l'ensemble des produits de la marque. Par ailleurs, un packaging plus attrayant doté d'une nouvelle charte graphique habillera dès 2006 tous les produits présents dans ce circuit.



Fournir aux clients
les produits qu'ils
attendent en termes
de fonctionnalité
et de qualité, mais aussi,
et de plus en plus,
en termes de prix.

Progresser vers l'excellence industrielle

Avec l'intégration de nouveaux sites de production et le démarrage d'un centre logistique international, Somfy renforce la compétitivité de son outil industriel.

9

usines
d'assemblage

Un dispositif industriel renforcé

En 2005, Somfy a démarré une nouvelle usine en Tunisie. Ainsi, le Groupe étoffe ses capacités de production pour répondre au potentiel de croissance de ses volumes. À travers ces opérations, Somfy se donne également les moyens de se développer sur des marchés en pleine expansion, tout en répondant aux nouvelles exigences de compétitivité exprimées par ses clients.

La compétitivité, un objectif prioritaire

L'amélioration de la compétitivité est un objectif partagé par l'ensemble des équipes de production. En 2005, le Système de Production Somfy (SPS), démarche de progrès vers l'excellence industrielle, a été mis en place dans l'ensemble des usines du Groupe. Les services Achats ont pour leur part contribué de manière active à l'amélioration de la compétitivité en agissant sur deux plans :

- Le développement de partenariats avec les fournisseurs, facteurs de performance et d'économies.
- La recherche de synergies industrielles privilégiant les achats intergroupe, et la rationalisation du panel fournisseurs.

Vers la qualité totale

Pour répondre aux nouveaux enjeux du marché et accroître son avantage concurrentiel, Somfy a défini fin 2005 de nouveaux objectifs de progrès pour sa politique Qualité. Ces objectifs ont conduit Somfy à mettre au point un programme à long terme appelé **% to ppm** (« parts per million »). Ce programme fixe de nouvelles mesures de la performance qualité, encore plus ambitieuses. Il mobilise l'ensemble des collaborateurs autour d'objectifs clairs : retours produit inférieurs à 1 % ; satisfaction à 100 % du traitement des problèmes des clients et des consommateurs. Dans le cadre de ce programme, l'organisation de la qualité évolue avec la nomination des responsables qualité proches du terrain dans chaque branche d'activité. Une Direction Qualité Groupe est mise en place pour garantir la cohérence des actions pour l'ensemble de l'entreprise.

Au sein des filiales, des responsables Qualité prennent en compte les attentes des clients, les analysent et transmettent les informations nécessaires aux équipes industrielles et de développement.

Fiche de présentation Simu

Métier moteurs et automatismes de volets roulants pour assembleurs.

Effectifs 276

Chiffre d'affaires 55,75 M d'euros

Site de production ... Gray

Dans le cadre du dispositif industriel du Groupe Somfy, Simu assemble des produits distribués soit sous sa propre marque, soit sous les autres marques du Groupe.



3 questions

à Boris Pogrebniak

Directeur Industrie de Simu



1 Vous augmentez la surface de votre site de production de 4 000 m², pourquoi ?

Cette décision illustre notre démarche d'adaptation permanente de l'outil industriel. Nous augmentons nos capacités en anticipation d'une croissance en volume, mais aussi pour accueillir l'assemblage de nouveaux produits.

2 Quelles sont les actions mises en œuvre pour renforcer la compétitivité de l'outil industriel ?

La recherche d'une meilleure compétitivité impose d'agir sur plusieurs paramètres : humains, techniques et organisationnels. Au sein de Simu, nous utilisons le référentiel SPS (Système de Production Somfy) qui favorise une démarche systématique de progrès et permet d'évaluer ce qui a été réalisé. En 2005, sur six thèmes liés à l'excellence industrielle, nous avons progressé de plus de six points. Nous avons par ailleurs mis en place un système de management des idées qui favorise l'expression des idées nouvelles et reconnaît les meilleures suggestions. Enfin, pour répondre à nos besoins de croissance, nous avons adapté l'organisation de nos services techniques et exploitation, tout en améliorant encore la gestion de nos flux de production.

3 Pourquoi faites-vous évoluer votre politique Qualité ?

La montée des exigences des clients et des utilisateurs pose sans cesse de nouveaux défis à nos équipes Qualité. Pour y répondre, nous avons travaillé en 2005 sur des sujets clés comme l'amélioration du diagnostic de l'origine des problèmes et le traitement des non-conformités Qualité. Nous avons aussi adopté une nouvelle mesure de notre performance qualité, beaucoup plus draconienne : le programme % to ppm définit un ratio de défauts par million de produits et non plus par centaine.

Repère Qualité

- 80 % des réceptions fournisseurs en délégation de contrôle
- Des produits testés à 100 %
- Une garantie totale de 5 ans
- Plus de 600 homologations dans le monde
- Un taux de retour client inférieur à 0,6 %



Fait marquant Démarrage du centre logistique international

27 000 m²

Superficie du centre logistique
international de Bonneville

Fin décembre 2005, le centre mondial de distribution des produits de marque Somfy a démarré son activité.

Répondre aux besoins de croissance des dix prochaines années

Implanté à proximité du siège historique de Cluses, ce nouveau centre a mobilisé pendant deux ans une équipe de dix personnes et nécessité 20 M d'euros d'investissements. Il répond aux besoins logistiques correspondant à une hausse constante des volumes produits, et à l'apparition de nouveaux canaux de distribution. « La logistique internationale a toujours été perçue comme l'un des avantages concurrentiels de Somfy », explique Christophe Jouvensal, Directeur Logistique.

« Le circuit des Grandes Surfaces de Bricolage exprime de nouvelles demandes et nos clients traditionnels souhaitent plus de services, de la traçabilité, plus de souplesse. Pour y répondre, nous avons défini un nouvel outil capable d'assurer les dix prochaines années de croissance, tout en garantissant un taux de service de 98 % sous 48h ».

Mission : livrer 25 000 clients dans le monde

D'une superficie totale de 27 000 m², dont 5 000 m² dédiés à la personnalisation des

produits aux spécifications clients, le nouveau site est au service de la mission de la logistique internationale : personnaliser et livrer les produits de marque Somfy aux filiales de distribution Somfy ou à leurs clients, selon les conditions agréées, et au moindre coût. Plus de 200 personnes y travaillent. Les processus de l'organisation logistique ont été entièrement revus pour optimiser les flux d'information et les flux physiques relatifs à ces commandes.

MARQUE

Construire la marque Somfy

Première marque du marché en termes de notoriété, la marque Somfy a bénéficié d'investissements média sans précédent.

210

millions
d'utilisateurs
dans
le monde

La nouvelle identité de la marque Somfy, lancée en 2004, a été adoptée par l'ensemble des filiales de distribution du Groupe en 2005, puis déployée auprès de l'ensemble des clients professionnels.

La marque Somfy bénéficie par ailleurs du démarrage d'un cycle d'investissements média soutenu, destiné à renforcer sa présence auprès du grand public.

Dans un contexte concurrentiel plus marqué, le Groupe reconduira en 2006 ses investissements média pour accroître son avance.

Ce programme se doublera d'actions de proximité mises en œuvre par les filiales, et destinées à renforcer la qualité des liens entre la marque Somfy et le consommateur.



La marque Somfy associe des valeurs issues du savoir-faire technologique du Groupe et des valeurs plus émotionnelles - simplicité, émotion, valorisation - qui traduisent la proximité avec les utilisateurs.



Fait marquant

Un nouveau cycle d'investissements média



Le lancement de la nouvelle marque Somfy a été soutenu par une croissance significative des investissements média en Europe. 2,6 M d'euros supplémentaires ont été investis, pour un budget total de 6 M d'euros en 2005. Des campagnes publicitaires associant la télévision et la presse magazine ont été réalisées en France, en Allemagne et en Espagne. Ces plans média, renforcés par des campagnes sur les chaînes européennes Euronews et Eurosport, ont permis de construire une image de marque globale et cohérente

pour l'ensemble de l'Europe. En outre, les niveaux de notoriété de la marque Somfy ont sensiblement progressé en France, en Allemagne et en Espagne. Les actions de sponsoring 2005/2006 – Somfy est le partenaire principal des Équipes de France de Biathlon – ont également contribué à renforcer la visibilité de la marque. Somfy a bénéficié de l'impact médiatique des Jeux Olympiques d'hiver de Turin et des excellents résultats obtenus par les biathlètes lors de cet événement.

3 questions

à Daniel Batlle

Directeur de Somfy Espagne



1 Comment avez-vous déployé la nouvelle marque Somfy auprès de vos clients ?

En 2005, nous avons présenté cette identité auprès de l'ensemble de nos publics professionnels –fabricants, réseaux d'installateurs, architectes et prescripteurs– en expliquant la nouvelle expression du métier de Somfy, la « home motion ». Nous avons mis en œuvre un plan d'action très varié, incluant un séminaire avec nos grands clients fabricants et une participation active aux principaux salons professionnels : Construmat (Espagne) et Concreta (Portugal). À l'interne, le concept de « brand ambassador » a permis à chacun de prendre conscience qu'il est aussi porteur des valeurs de la marque dans sa relation avec ses clients et son entourage professionnel.

2 Qu'en est-il du développement de vos réseaux de professionnels ?

Somfy Espagne poursuit le développement de ses réseaux professionnels. 2005 a été l'année du lancement du réseau d'installateurs « business to consumer » Experts Somfy. L'ensemble de nos réseaux et de nos programmes de partenariats professionnels ont également adopté la nouvelle image de marque Somfy.

3 Quels sont vos investissements en communication grand public ?

En Espagne, la marque Somfy est présente dans les médias grand public depuis 1993. Au printemps 2006, pour la première fois, nous allons investir dans une campagne publicitaire en télévision à l'échelle nationale. Cette action va être complétée par un programme d'insertions dans la presse magazine. Somfy Espagne est le premier annonceur sur son secteur d'activité. Nos actions sont efficaces car elles s'inscrivent dans la durée. En cinq ans, la notoriété de la marque Somfy a progressé de 60 % auprès des consommateurs en Espagne.

Adapter les compétences et les organisations

En 2005, Somfy a fait évoluer son organisation. Tout en accompagnant la mise en œuvre de ce projet, les Ressources Humaines s'assurent que chacun puisse à la fois contribuer au succès du Groupe et développer ses talents.

3 500

collaborateurs
dont 1 100
à l'étranger
représentant
plus de 35
nationalités

Attirer les talents

Pour se développer durablement, Somfy tient à attirer et fidéliser les meilleurs talents. Les programmes de recrutement ont permis de recruter 144 nouveaux collaborateurs en France. Source de fidélisation, le renforcement de la mobilité interne a pourvu 40 % des postes ouverts.

Développer les compétences

Dans un environnement concurrentiel et évolutif, la formation des collaborateurs doit être sans cesse optimisée. Les quatre cycles de formation du Groupe ont accueilli plus de 762 salariés. L'Academy Somfy a rassemblé 101 managers de 30 nationalités différentes, au cours de 5 sessions. En France, la politique de formation a représenté 4,5 % de la masse salariale. Au sein du Groupe, près d'un collaborateur sur deux a suivi une formation en 2005.

Réunir les besoins du Groupe et les attentes des collaborateurs

Le cycle annuel des Ressources Humaines croise les orientations stratégiques de Somfy et les attentes de chaque service. La refonte des entretiens individuels d'évaluation a permis de mieux faire correspondre les besoins du Groupe et les attentes de collaborateurs. Grâce à la mise en œuvre

Chaque collaborateur est responsable et acteur de son développement professionnel. Chaque manager a la responsabilité de développer son équipe.

des « people reviews », tous les managers ont bénéficié d'un suivi individuel.

Partager des principes et des valeurs

En 2005, Somfy a mis au point une nouvelle Charte de Management appelée Somfy Management Principles. Celle-ci définit les principes qui régissent les manières d'agir, de travailler et de vivre ensemble au sein du Groupe. Elle rappelle aussi les caractéristiques de son identité et les valeurs qui réunissent l'ensemble des collaborateurs, à savoir International, Performance et Responsabilité. Cet outil a été transmis et expliqué à chaque salarié du Groupe.

45 %

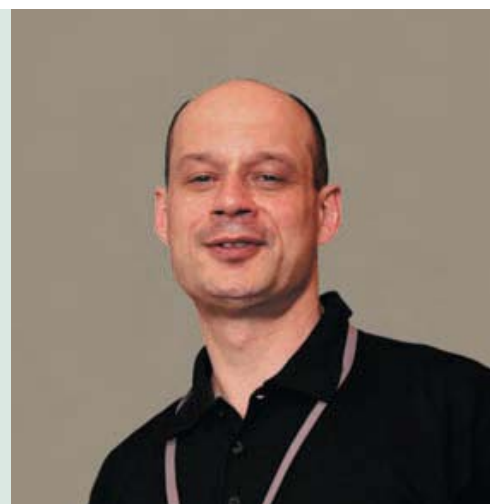
des effectifs
sont dédiés
à la
distribution



3 questions

à Carlo Sprenger

Directeur des Ressources Humaines
Somfy Allemagne et Europe du Nord



1 Quel est l'impact de la nouvelle organisation sur les filiales ?

Cette nouvelle organisation affirme le principe d'une responsabilité partagée entre les équipes des filiales et celles des différents Business Groups vis-à-vis des objectifs d'activité et de résultats. Pour garantir son succès, nous avons défini trois priorités : partage des mêmes objectifs entre les équipes, respect de la transparence, et choix de la bonne organisation en termes de principes, de compétences et de systèmes.

2 Comment avez-vous fait évoluer votre organisation en 2005 ?

Les changements mis en œuvre contribuent à la réussite des objectifs stratégiques du Groupe, tout en tenant compte des spécificités de chaque filiale et de chaque marché. Ainsi en Europe du Nord, nous avons formé des équipes commerciales dédiées par canal de distribution. Cette décision répond à un objectif stratégique du Groupe. L'organisation et les profils des équipes sont en phase avec les besoins des marchés locaux.

3 Somfy a défini à l'échelle du Groupe une nouvelle Charte de Management. Comment l'appliquez-vous ?

L'essentiel est que ces principes soient vécus. Notre mission est de respecter pleinement l'esprit de la Charte de Management et de veiller à sa mise en œuvre.

Fait marquant

Une organisation au service de la croissance

En septembre 2005, Somfy a adopté une nouvelle organisation. Anticipant les évolutions majeures des marchés, elle permettra à Somfy de relever trois grands défis.

1. La prise en compte de l'hétérogénéité et de la complexité de l'environnement.

Somfy est aujourd'hui présent sur plusieurs marchés. Chacun possède des dynamiques spécifiques en termes de clientèles, de concurrences et de besoins d'offres et requiert donc des approches spécifiques. Pour exploiter le potentiel de croissance qui existe sur l'ensemble de ces marchés, Somfy a créé trois « Business Groups » spécialisés par application :

« Shutter & Awning »

dédié aux volets roulants et aux stores.

« Window & Blind »

dédié à la motorisation des stores d'intérieur et rideaux, aux automatismes des fenêtres et à la gestion des façades des bâtiments tertiaires.

« Door & Gate »

dédié aux solutions pour les portes de garage et les portails.

2. La mobilisation et la responsabilisation de tous vis-à-vis d'objectifs de croissance rentables.

La nouvelle organisation affirme le principe de subsidiarité lors des prises de décision. Elle accorde plus d'autonomie aux équipes, tout en leur donnant les moyens nécessaires pour réaliser leurs objectifs.

3. Le renforcement de la transversalité et du collectif.

Il s'agit d'une évolution importante pour accroître la performance d'un Groupe qui grandit. Pour favoriser le changement, la constitution des équipes transverses multicompetences et le développement du dialogue et des échanges, ainsi que le sens de l'intérêt général sont encouragés.

Organisation

Conseil de Surveillance

Président : Jean-Bernard Guillebert

Vice-Président : Jean Despature

Membres : Jean-Pierre Devienne

Société JPI représentée par Victor Despature

Xavier Leurent

Anthony Stahl

Comité d'Audit

Jean-Bernard Guillebert

Victor Despature

Nicolas Duchemin

Comité de Rémunérations

Jean-Bernard Guillebert

Victor Despature

Directoire

Président : Paul Georges Despature

Directeur Général : Wilfrid Le Naour

Membre : Nicolas Duchemin

Commissaires aux Comptes

Ernst and Young Audit

CDL

Responsable de l'Information

Nicolas Duchemin

Directeur Financier

Téléphone : (33) 4 50 40 48 49

Fax : (33) 4 50 40 19 61

E-mail : nduchemin@dsgsomfy.com

www.somfyfinance.com

SOMFY
Rapport annuel
2005



Sommaire

34 • Panorama des comptes consolidés

35 • Rapport du Directoire

- 35 • Faits marquants
- 35 • Présentation des comptes
- 36 • Résultats
- 36 • Situation financière
- 37 • Activité de la société et de ses filiales contrôlées par secteur géographique
- 37 • Événements postérieurs à la clôture
- 38 • Perspectives
- 38 • Informations sur la répartition du capital et sur les participations
- 40 • Informations sur les prises de participation
- 40 • Informations sur les mandats et fonctions exercés et sur les rémunérations versées durant l'exercice
- 42 • Informations sur les opérations réalisées par les dirigeants durant l'exercice
- 42 • Gouvernement d'entreprise
- 43 • Informations sur les activités en matière de recherche et développement
- 43 • Informations sur la participation des actionnaires salariés au capital
- 43 • Informations sur les conséquences environnementales de l'activité de la Société
- 44 • Informations sur les conséquences sociales de l'activité de la Société
- 45 • Informations sur les autres risques
- 46 • Informations sur les dépenses non déductibles
- 46 • Affectation du résultat
- 47 • Evolution boursière

48 • Loi sur la sécurité financière

- 48 • Conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil de Surveillance
- 49 • Dispositif de contrôle interne

55 • Résultats financiers de SOMFY SA au cours des cinq derniers exercices

56 • Documents financiers consolidés

- 56 • Bilan consolidé
- 58 • Compte de résultat consolidé
- 59 • Variation des capitaux propres
- 60 • Tableau des flux de trésorerie
- 61 • Annexe aux documents comptables consolidés
- 61 • Règles et méthodes comptables
- 76 • Notes annexes sur les comptes au 31 décembre 2005
- 108 • Effets de la première application des IFRS

118 • Comptes sociaux résumés SOMFY SA

- 118 • Bilan de SOMFY SA
- 119 • Compte de résultat de SOMFY SA
- 120 • Annexe aux documents comptables SOMFY SA

124 • Documents juridiques

- 124 • Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels
- 125 • Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées
- 126 • Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés
- 127 • Rapport des Commissaires aux comptes sur le rapport du Président du Conseil de Surveillance
- 128 • Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur l'ouverture d'options d'achat d'actions
- 129 • Rapport des Commissaires aux comptes sur l'augmentation de capital
- 130 • Rapport du Conseil de Surveillance
- 131 • Résolutions

Panorama des comptes consolidés

En millions d'euros	31/12/05	31/12/04
Chiffre d'affaires hors taxes	591,2	569,1
Résultat opérationnel courant	116,3	115,9
Résultat opérationnel	116,7	113,7
Résultat net	106,9	87,7
Résultat net – part Groupe	106,9	87,7
Capacité d'autofinancement	110,3	96,0
Investissements industriels et commerciaux	46,4	23,1
Dotation aux amortissements	- 17,3	- 17,6
Situation nette	500,3	448,7
Endettement net*	- 78,5	- 28,9
Actif non courant	430,8	402,4
Effectif moyen	3 383	3 257

* "–" : excédent financier net.

Rapport du Directoire

Assemblée générale mixte du 31 mai 2006

Mesdames, Messieurs,

Conformément aux dispositions légales et réglementaires, le Directoire vous a réunis pour vous rendre compte de la gestion de votre Société et de ses filiales et soumettre à votre approbation les comptes arrêtés au 31 décembre 2005.

Faits marquants

- Suite à sa mise en vente annoncée au cours du premier semestre 2005, SOMFY a cédé, en date du 29 septembre 2005, la totalité de sa participation dans le groupe Devianne. Au 31 décembre 2004, cette participation était consolidée selon la méthode de mise en équivalence.
- SOMFY a conclu une association avec YueQiu, acteur principal sur le marché chinois des automatismes du bâtiment. Une société commune, **Lian Da** a été créée. Elle est détenue à 80 % par SOMFY et 20 % par YueQiu.

Présentation des comptes

Données sociales

Au 31 décembre 2005, le chiffre d'affaires de SOMFY SA est de 4,8 M€. Le résultat financier est de 115,4 M€. Il inclut, à hauteur de 117,0 M€ les dividendes versés par les filiales sur leur résultat du 31 décembre 2004.

Le résultat net atteint 97,0 M€, après prise en compte d'un profit d'intégration fiscale de 13,4 M€ comprenant une économie fiscale non récurrente consécutive à une réorganisation juridique.

Les règlements CRC2002-10 relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs et CRC2004-06 relatif à la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs, applicables à compter du 1^{er} janvier 2005, n'ont pas eu d'impact sur les comptes de la société.

Données consolidées

Le groupe SOMFY applique depuis le 1^{er} janvier 2005 les normes IFRS pour l'établissement des comptes consolidés.

Les comptes du 31 décembre 2004 avaient été publiés aux normes 99.02 et ont été retraités aux normes IFRS afin d'assurer la comparabilité.

Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires de l'exercice ressort à 591,2 M€, en progression de 3,9 % en termes réels et de 1,9 % à données comparables. Cette hausse témoigne d'une amélioration sensible entre le premier et le second semestre (respectivement - 0,2 % et + 4,2 % à données comparables), tendance constatée dans la plupart des zones d'implantation du Groupe.

Par grandes zones, à données comparables :

La France a légèrement progressé (+ 2,2 %).

L'Allemagne s'est redressée au fil des mois, pour renouer avec la croissance au dernier trimestre et clôturer l'exercice sur un recul contenu (- 5,2 %). Il en a été de même pour l'Europe du Nord (- 1,6 %).

L'Europe de l'Est et du Centre a également terminé l'exercice sur une note soutenue et a ainsi réussi à combler la totalité du retard enregistré en début d'année (+ 2,9 %).

Les autres zones ont toutes clôturé l'exercice en hausse : Europe du Sud (+ 2,3 %), Asie-Pacifique (+ 9,4 %) et Amérique du Nord (+ 11,0 %).

Rapport du Directoire

En millions d'euros	31/12/2005	31/12/2004	N/N-1	N/N-1 à cours et périmètre constant*
France	177,6	170,5	4,1 %	2,2 %
Allemagne	83,5	87,8	- 4,9 %	- 5,2 %
Europe du Nord	81,4	86,4	- 5,8 %	- 1,6 %
Europe de l'Est et Centrale	37,0	34,8	6,3 %	2,9 %
Europe du Sud	112,4	102,0	10,2 %	2,3 %
Asie-Pacifique	35,4	30,8	14,8 %	9,4 %
Amériques	63,9	56,8	12,6 %	11,0 %
Total	591,2	569,1	3,9 %	1,9 %

* Périmètre constant : y compris BFT pour 9 mois.

Résultats

Le résultat opérationnel courant progresse très légèrement, à 116,3 M€. Il a représenté 19,7 % du chiffre d'affaires contre 18,8 % (en normes françaises) en 2003 et 20,4 % en 2004.

La marge a été maintenue grâce à un effort constant sur les coûts de production, encore accentué en fin d'année, et au contrôle des frais de structure. Pour autant, les budgets de recherche et développement ont été accrus, afin de préparer les nombreux lancements de produits planifiés en 2006. Un plan de communication sur la marque SOMFY, comprenant des campagnes TV en France, Allemagne et Espagne, a été mis en place.

De même, les investissements industriels et de développement programmés ont été lancés, avec notamment l'ouverture d'un nouveau centre de logistique en France, d'un centre de production en Tunisie et de filiales de distribution en Belgique, en Croatie, au Moyen-Orient et en Pologne.

Au total, le Groupe aura réalisé 40,5 M€ d'investissements corporels en 2005, afin de préparer la croissance future.

Le résultat avant impôts est passé, pour sa part, de 113,1 M€ à 116,1 M€, et le résultat net de 87,7 M€ à 106,9 M€.

La progression du résultat net reflète principalement l'amélioration ponctuelle et non récurrente du taux moyen d'imposition, consécutive aux réorganisations juridiques opérées au sein du Groupe.

Situation financière

L'excédent financier net en fin d'année ressort à 78,5 M€, en augmentation de 49,6 M€ par rapport au précédent exercice.

Activité de la Société et de ses filiales contrôlées par secteur géographique

SOMFY, n'ayant qu'un seul secteur d'activité, a retenu un niveau d'information sectorielle basé sur les secteurs géographiques par implantation des actifs. Au 31 décembre 2005, les informations sectorielles sont les suivantes :

En milliers d'euros	France	Allemagne	Europe du Nord	Europe de l'Est et centrale	Europe du Sud	Asie-Pacifique	Amériques	Eliminations entre zones	Total
Produits sectoriels (chiffre d'affaires)	358 506	88 500	72 238	29 241	151 456	30 082	57 855	- 196 716	591 162
Produits intra-secteur	- 177 822	- 3 396	- 296	- 27	- 15 099	- 16	- 60	196 716	0
Résultat sectoriels (résultat courant opérationnel)	71 236	3 260	9 497	2 457	21 846	3 030	6 318	- 1 317	116 327
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence	-	-	-	-	11 690	-	-	-	11 690
Résultat net sectoriel	106 925	2 261	7 366	1 729	24 946	2 339	3 545	- 42 199	106 912
Actifs sectoriels*	322 585	32 720	35 081	14 596	217 739	28 624	34 649	- 85 033	600 961
Actifs disponibles à la vente sectoriels	176 964	210	9 676	35	27 230	-	-	- 172 514	41 601**
Sociétés mises en équivalence	240	-	-	-	118 378	-	-	-	118 618
Passifs sectoriels	195 054	21 829	24 953	8 578	60 356	10 045	14 474	- 74 358	260 931
Investissements sectoriels	36 019	436	586	475	7 391	527	1 009	-	46 443
Dotation aux amortissements des actifs sectoriels	- 11 422	- 1 413	- 521	- 383	- 2 706	- 323	- 566	-	- 17 334

* Hors actifs disponibles à la vente.

** Ce poste représente essentiellement la juste valeur des titres Agta Record.

La majorité des éliminations s'effectue entre la zone France, où se situent les zones de production, et les autres zones.

Événements postérieurs à la clôture

Aucun événement postérieur à la clôture n'est intervenu.

Rapport du Directoire

Perspectives

Les développements entrepris en 2005 seront accentués en 2006 et 2007 ; ce sera notamment le cas des programmes d'amélioration de la productivité industrielle et logistique. Enfin, et surtout, de nombreux produits nouveaux seront lancés. Autant de leviers, qui conjugués à l'importance des moyens commerciaux déployés dans 47 pays, permettent d'aborder l'avenir avec confiance.

Informations sur la répartition du capital et sur les participations

Répartition du capital (article L. 233-13 du Code de Commerce)

Participations supérieures à 5 % connues au 31 décembre 2005 :

	Nombre d'actions détenues	% capital	% droits de vote
Société en commandite par actions J.P.J. *	3 858 802	49,24	60,71
Famille Despature	1 172 260	14,96	17,71
FAAC HOLDING SARL**	571 400	7,29	4,56
Northern Trust	558 703	7,13	4,46

* Il existe une action de concert liant la SCA JPI et des membres de la famille Despature.

** La société FAAC SpA a procédé au cours de l'exercice 2005 au reclassement de la totalité des 571 400 actions qu'elle détenait au profit de sa filiale FAAC HOLDING SARL.

Droits de vote multiples

Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel au capital qu'elles représentent. Chaque action de la Société donne droit à une voix.

Se voient toutefois conférer un droit de vote double, les actions totalement libérées et justifiant d'une inscription nominative de quatre ans au moins au nom du même actionnaire, à la fin de l'année civile précédant chaque assemblée.

Pactes d'actionnaires

• Action de concert et pacte de préemption

La société JPI SCA et certains membres de la famille Despature sont réunis par une action de concert et ont signé un pacte de préemption portant sur les actions SOMFY SA détenues par chacun d'eux.

Ce pacte, qui a été transmis au Conseil des Marchés Financiers le 5 mars 1998, définit les modalités suivant lesquelles pourra s'exercer le droit de préemption en cas de transmission par des signataires de leurs actions SOMFY SA. Il a été conclu pour une durée de quinze années à compter du 17 mai 1997.

Il engage les signataires et leurs ayants droit mineurs en cas de décès, de même que tous les descendants mineurs qui seraient bénéficiaires d'actions à la suite de cession ou donation.

Toutes modifications du pacte, et notamment sa durée, doivent être décidées à la majorité des trois quarts de la part du capital de SOMFY SA représentée par l'ensemble des signataires. Le gestionnaire du pacte est la société JPI SCA, sans limitation de durée.

- Engagements collectifs de conservation

Un engagement collectif de conservation portant sur 51,33 % du capital de la société SOMFY SA a été pris le 24 décembre 2003 par plusieurs actionnaires, dont Paul Georges Despature, Wilfrid Le Naour et Nicolas Duchemin, membres du Directoire et Jean-Bernard Guillebert, membre du Conseil de Surveillance, en application de l'article 885 1 bis du Code général des impôts, pour une durée expirant le 1^{er} janvier 2010 inclus. Au-delà de cette date, la durée de l'engagement se trouvera automatiquement prorogée par périodes successives de douze mois sauf dénonciation par un signataire.

Par ailleurs, huit engagements collectifs de conservation portant sur 51,49 % du capital de la société SOMFY SA ont été pris les 24 et 29 décembre 2003 par plusieurs actionnaires, dont Paul Georges Despature, Wilfrid Le Naour et Nicolas Duchemin, membres du Directoire et Jean-Bernard Guillebert, membre du Conseil de Surveillance, en application de l'article 787 B du Code général des impôts, pour une durée de deux ans à compter de leur enregistrement se prolongeant automatiquement au-delà de ce délai de trois mois en trois mois sauf dénonciation par un signataire.

Informations sur les achats d'actions propres (article L. 225-211 du Code de Commerce)

La Société a mis en œuvre plusieurs programmes de rachat d'actions successifs. Le dernier programme de rachat a été lancé en 2005 (visa 05-383) ; autorisé par l'Assemblée générale mixte du 2 juin 2005, il poursuivait les objectifs suivants :

- animer le marché du titre et assurer sa liquidité par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AFEI reconnu par l'Autorité des Marchés Financiers ;
- assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions ou l'attribution gratuite d'actions ;
- conserver les actions en vue de leur remise ultérieure à titre d'échange, de paiement, ou autre, dans le cadre d'opérations de croissance externe.

Au cours de l'exercice écoulé, le Directoire, faisant usage de l'autorisation ainsi conférée, a acheté 15 611 actions au cours moyen de 162,66 €, cédé 8 300 actions au cours moyen de 162,47 € et transféré au titre d'exercice d'options 23 631 actions au cours moyen de 68,44 €. Les frais de négociation sont globalement de 2 935,02 €.

Aucune annulation d'actions n'ayant été réalisée, le nombre des actions propres détenues par la société est de 121 564 actions au 31 décembre 2005. Elles représentent 1,56 % du capital ; la valeur de cours d'achat de l'action s'établit à 88,85 € pour une valeur nominale de 1 €.

Le Directoire propose aux actionnaires de se prononcer sur la mise en place d'un nouveau programme de rachat d'actions pour une période de dix-huit mois, en remplacement de l'actuel programme auquel il serait mis fin par anticipation. Ce nouveau programme de rachat permettrait d'acquérir jusqu'à 10 % des actions composant le capital de la Société à ce jour ; ses objectifs seraient les suivants :

- animer le marché du titre et assurer sa liquidité par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AFEI reconnu par l'Autorité des Marchés Financiers ;
- assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions ou l'attribution gratuite d'actions.

L'objectif de croissance externe par remise d'action n'étant plus poursuivi, les 30 268 actions précédemment affectées à cet objectif ont fait l'objet d'une réaffectation par le Directoire à la couverture des programmes d'options sur actions ou autres allocations aux salariés ou mandataires sociaux.

Par ailleurs, dans la mesure où l'octroi de plans d'options d'achat d'actions entre dans le cadre des objectifs du programme de rachat d'actions susvisé, le Directoire propose aux actionnaires de lui renouveler l'autorisation de consentir, aux conditions qu'il déterminera, au bénéfice des membres du personnel et des mandataires sociaux de la Société et des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-180 du Code de Commerce, tels que ces bénéficiaires seront définis par lui, des options donnant droit à l'achat d'actions existantes de la Société.

Rapport du Directoire

Le nombre total d'options qui seraient consenties en vertu de cette autorisation ne pourrait donner droit à acheter un nombre d'actions supérieur à 1,5 % du nombre d'actions composant le capital social à l'issue de l'Assemblée générale. Les options seraient exerçables dans un délai maximum de six ans à compter du jour de leur attribution, sachant que le Directoire aurait la possibilité de les attribuer en une ou plusieurs fois pendant une période de trente-huit mois à compter de l'Assemblée.

Conformément à la loi, le prix d'achat ne pourrait être inférieur à 95 % de la moyenne des cours cotés sur le marché pendant les vingt séances de bourse précédant le jour de la réunion du Directoire au cours de laquelle seraient consenties les options, étant précisé que le prix d'achat de l'action ne pourrait également être inférieur à 95 % du cours moyen d'achat par la Société des actions détenues par elle conformément à la loi à la date à laquelle les options seraient consenties.

Informations sur les prises de participation et sur les sociétés contrôlées

- Prises de participation dans des sociétés françaises au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2005 (article L. 233-6 du Code de Commerce) :

Dénomination	Prise de contrôle direct		Prise de contrôle indirect	
	Nombre de titres concernés	% capital	Nombre de titres concernés	% capital
DEVIANNE	45 600 actions	47,50	-	-
JFB	3 284 actions	50,00	-	-
JFB	-	-	3 283 actions détenues par Fontenoy-Malvart SNC	50,00

- Dénomination des sociétés contrôlées directement ou indirectement et part du capital de SOMFY SA qu'elles détiennent (article L. 233-13 du Code de Commerce) : aucune société contrôlée par SOMFY SA ne détient d'actions d'autocontrôle.

Informations sur les mandats et fonctions exercés et sur les rémunérations versées durant l'exercice

(article L. 225-102-1 du Code de Commerce)

Mandats et fonctions exercés par les membres du Directoire et rémunérations versées par SOMFY SA et ses filiales contrôlées

- **Paul Georges DESPATURE**
 - Président du Conseil de Surveillance de Damartex
 - Président du Conseil de Gérance de Fidep
 - Administrateur de FAAC SpA
 - Gérant de CMC SARL

Rémunération de 855 000 €, dont variable à hauteur de 435 000 €. La rémunération variable est déterminée par le Comité des rémunérations sur la base d'une grille d'objectifs prenant en compte trois éléments :

- la progression du résultat (croissance annuelle moyenne sur 2 ans du résultat opérationnel courant),
- la rentabilité des capitaux utilisés (ROCE moyen sur 2 ans),
- le niveau de l'endettement (dette nette / cash flow au 31 décembre de l'année).

De plus, un régime de retraite complémentaire a été mis en place en 1983 par la société holding de l'époque devenue aujourd'hui SOMFY SA. Ce régime a évolué et il a fait l'objet en 1997 d'un nouveau contrat souscrit par la société Damart System ICC devenue DSG SA, filiale de SOMFY SA.

Ce régime s'applique à la catégorie des cadres supérieurs et dirigeants selon les coefficients hiérarchiques définis dans la Convention Collective VPC et la Convention Collective Textile. Le contrat accorde un droit aléatoire à une retraite complémentaire différentielle, dite "Article 39", qui est fonction de l'ancienneté du bénéficiaire (15 ans minimum). Avec une ancienneté supérieure à 35 ans lors de la liquidation de la retraite, l'engagement correspond à la différence entre 50 % du salaire de référence, et le montant qui sera versé par les régimes obligatoires.

L'actuel Président du Directoire est affilié à ce régime du fait de son appartenance à la société Damart System ICC devenue DSG SA. Les engagements de ce contrat et les actifs correspondants sont externalisés auprès d'une compagnie d'assurances. Les engagements futurs sont entièrement couverts par les actifs gérés du régime, évalués à la juste valeur. Ce régime ancien a été fermé et n'accueille plus de nouveaux arrivants.

• **Wilfrid LE NAOUR**

- Président de SOMFY SAS, SOMFY Development SAS, NV SOMFY SA, SOMFY Systems Inc., Simu USA Inc., SOMFY AG, SOMFY China Co Ltd, SOMFY Co Ltd, SOMFY España SA, SOMFY Hellas SA, SOMFY Ltd, SOMFY Mexico SA de CV, SOMFY Middle East Co Ltd, SOMFY Pty Ltd et SOMFY Pte Ltd,
- Vice-Président de SOMFY Nordic AB,
- Administrateur de Promofi BV, SOMFY BV, SOMFY KK, SOMFY Joo Co Ltd, SOMFY ULC, SOMFY India PVT Ltd, SOMFY Italia srl, Mingardi srl, Klasso Holding AB, Harmonic Design Inc., I-Blind Co Ltd, Gaviota Simbac SL, FAAC SpA et BFT SpA,
- Gérant de SOMFY GmbH, SCI du 43, rue du Battant et SCI du 93, rue du Battant.

Rémunération de 578 070 € dont variable à hauteur de 232 000 €. La rémunération variable est déterminée par le Comité des rémunérations sur la base d'une grille d'objectifs prenant en compte deux éléments :

- la progression du résultat (croissance annuelle moyenne sur 2 ans du résultat opérationnel courant),
- la rentabilité des capitaux utilisés (ROCE moyen sur 2 ans).

• **Nicolas DUCHEMIN**

- Membre du Conseil de Surveillance de Damartex
- Rémunération de 202 482 €, dont variable à hauteur de 34 000 €. La rémunération variable est déterminée par le Comité des rémunérations sur la base d'une grille d'objectifs prenant en compte deux éléments :
- la progression du résultat (croissance annuelle moyenne sur 2 ans du résultat opérationnel courant),
 - la rentabilité des capitaux utilisés (ROCE moyen sur deux ans).

L'offre et l'exercice des stock-options, afférents aux dirigeants, font l'objet d'un rapport spécial prévu par l'article L. 225-184 du Code de Commerce, présenté lors de l'Assemblée générale.

Mandats exercés par les membres du Conseil de Surveillance et rémunérations versées par SOMFY SA et ses filiales contrôlées

• **Jean DESPATURE**

- Membre du Conseil de Surveillance de Damartex
- Rémunération de 2 400 €

• **Victor DESPATURE**

- Président du Conseil de Surveillance des SCA ATN, Boulinvest, J.P.J., Samauchan et Soparhlon B
 - Membre du Conseil de Surveillance de Damartex
 - Président des SAS Restag et Tapima
 - Président-Directeur Général de Mero-Meca SA
 - Représentant de Mero-Meca SA, Président de Sipem SAS
 - Représentant permanent de DEVIN-VD au Conseil d'Administration de La Mouette SA
 - Gérant des SCA Acanthe, Cimofat, Cimoflu, Valma et Valorest
 - Gérant de DEVIN-VD, Leomav, Point du Jour, Soderec, Soparboul et Vicma
- Rémunération de 5 400 €

• **Jean-Pierre DEVIENNE**

- Membre du Conseil de Surveillance de Damartex
- Rémunération de 2 400 €

• **Jean-Bernard GUILLEBERT**

- Vice-Président du Conseil de Surveillance de Groupe Auchan et Damartex
- Rémunération de 21 200 €

Rapport du Directoire

• Xavier LEURENT

– Membre du Conseil de Surveillance de Damartex
– Gérant de Fidep
Rémunération de 1 800 €

• Anthony STAHL

– Membre du Conseil de Surveillance de Damartex et J.P.J. SCA
Rémunération de 2 400 €

Informations sur les opérations réalisées par les dirigeants durant l'exercice

(article L. 222-15-3 du règlement général de l'AMF)

Durant l'exercice écoulé, la Société a porté à la connaissance de l'Autorité des Marchés Financiers diverses opérations d'achat et de vente réalisées sur ses titres par les dirigeants, pour un montant total de 441 242 € en ce qui concerne les achats et de 1 296 000 € en ce qui concerne les ventes.

Gouvernement d'entreprise

Le Comité d'audit

Le Comité d'audit, créé le 23 avril 2002 et composé actuellement de 3 membres, a pour mission de s'assurer de la pertinence des méthodes comptables adoptées pour l'établissement des comptes consolidés et sociaux et de vérifier que les procédures internes de collecte et de contrôle des informations répondent à cet objectif.

Depuis sa création il s'est réuni au minimum, à l'occasion de chaque clôture semestrielle.

Sous la supervision du Comité d'audit, le service d'audit interne rapporte au Président du Directoire.

Le service, composé du directeur de l'audit interne et d'un auditeur, réalise des contrôles qui évaluent la bonne application des principes comptables, l'organisation et les systèmes mis en place dans l'entité auditée.

Un planning des missions d'audit, défini annuellement en collaboration avec la Direction de SOMFY SA, est approuvé par le Directoire puis validé lors du Comité d'audit.

Ces missions permettent d'apprécier de façon indépendante l'efficacité du système de contrôle interne de chaque entité. Le cas échéant, les faiblesses de contrôle interne identifiées sont communiquées et des recommandations émises.

A ce jour, 28 sociétés du Groupe ont fait l'objet d'un tel audit ou d'un audit de suivi, le cas échéant.

Par ailleurs, des missions à caractère d'urgence et non prévues au plan d'audit peuvent être effectuées en cours d'année sur demande du Directoire ou du Comité d'audit.

Deux fois par an, le directeur de l'audit interne présente le compte rendu de ses activités au Comité d'audit.

Une charte d'audit interne, cosignée début février 2005 par le Président du Directoire, le Président du Comité d'audit et le directeur de l'audit interne, précise le rôle et le champ d'intervention de l'audit interne. Ce champ d'intervention intègre les filiales détenues à plus de 50 % ou consolidées par intégration globale, dont BFT.

Le Comité d'audit s'est réuni sur l'arrêté des comptes annuels au 31 décembre 2005.

Le Comité de rémunérations

Le Comité des rémunérations, créé le 23 avril 2002 et composé de 2 membres, a pour mission de présenter au Conseil de Surveillance des avis concernant, notamment, le montant et les modalités de calcul de la rémunération des mandataires sociaux.

Le Comité des rémunérations s'est réuni deux fois au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2005 et s'assure régulièrement auprès d'experts extérieurs de la validité des choix effectués.

Informations sur les activités en matière de recherche et développement

(articles L. 232-1 et L. 233-26 du Code de Commerce)

L'innovation produits est un vecteur clé de la croissance de SOMFY ; elle est au cœur de sa stratégie d'élargissement et de différenciation de l'offre.

Le Groupe compte 5 centres de développement internationaux. Le plus important est en France avec 80 % des effectifs en Recherche et Développement.

Les centres situés en Allemagne et Suède sont spécialisés dans l'offre tertiaire, ceux des Etats-Unis dans les produits pour protection solaire intérieure résidentielle, celui du Japon, enfin, se dédie aux spécifications et normes du marché asiatique.

Les 5 dernières années ont été marquées par des investissements continus en matière de technologie, d'offre et de design. Parallèlement, tous les centres de développement ont concentré leurs efforts en 2005 sur une amélioration de l'efficacité et la réduction des coûts. Ainsi, le projet "Time To Market" a été mis en œuvre afin d'optimiser le fonctionnement des équipes projets à travers, en particulier, de nouvelles méthodes de travail. Dans ce cadre, 7 projets clés ont été définis.

La nouvelle offre est concentrée sur les nouvelles technologies de communication. Un protocole de communication sans fil universel, "io homecontrol", a été développé en partenariat avec plusieurs grands acteurs du bâtiment, tels que Honeywell et Velux. L'ensemble des systèmes radio a été revu et mis en adéquation avec ces nouvelles technologies et designs.

L'année 2005 a aussi vu la naissance d'une gamme de produits IWC autonomes car alimentés par piles, et silencieux. Ces produits ont rencontré un excellent accueil aux Etats-Unis et ont un potentiel fort sur les territoires Asie-Pacifique.

Au-delà de cette mobilisation sur l'ensemble des projets lancés en 2005 et 2006, SOMFY poursuit son ambition d'anticiper les besoins des marchés en travaillant sur la mise au point de la technologie future et la constitution, à moyen terme, d'un portefeuille de nouveaux produits.

Les frais de recherche et de développement constatés en charges de l'exercice s'élèvent à 19,6 M€. Le montant immobilisé en 2005 est de 5,5 M€.

Informations sur la participation des actionnaires salariés au capital

(article L. 225-102 du Code de Commerce)

Au 31 décembre 2005, le FCPE SOMFY détient 34 858 actions SOMFY, représentant 0,44 % du capital.

Informations sur les conséquences environnementales de l'activité de la Société

(article L. 225-102-1 du Code de Commerce)

SOMFY contribue à créer un bâtiment plus respectueux de l'environnement et agit pour mieux connaître et préserver les milieux naturels. Il met toute sa connaissance à la gestion des façades dynamiques au service d'une architecture plus confortable, plus économique et plus respectueuse de l'environnement.

SOMFY s'engage activement en matière environnementale auprès de l'ensemble de ses communautés. Pour inscrire ses engagements dans la réalité, SOMFY a créé sa propre fondation qui a pour vocation de mener des actions dans l'ensemble des pays où SOMFY est implanté.

La majorité des sites de production réalise uniquement des activités d'assemblage qui, par nature, sont non polluantes. Le Groupe n'est donc pas exposé à un risque significatif en matière environnementale.

Rapport du Directoire

	Quantité	Valeur
Eau (m³)	22 452	53
Gaz (m³)	2 367 861	846
Electricité (KW)	12 088	1 007
Cuivre (tonnes)	668	3 340

Informations sur les conséquences sociales de l'activité de la Société

(article L. 225-102-1 du Code de Commerce)

Avec 3 383 collaborateurs de plus de 35 nationalités différentes, le Groupe SOMFY s'est enrichi de compétences et de personnalités qui lui permettront d'assurer son développement futur.

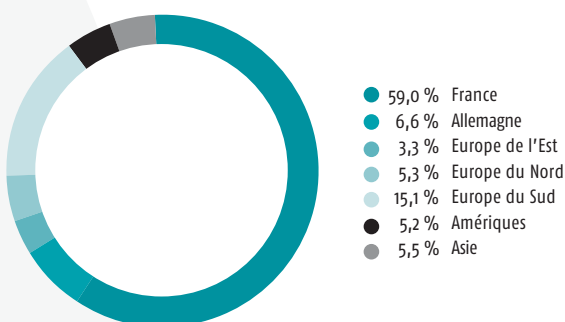
Les ressources humaines ont, en 2005, accompagné et supporté les projets opérationnels du Groupe en matière d'organisation et de développement. Ceci s'est traduit par des plans d'action portant sur :

- la finalisation de la mise en œuvre du cycle RH dans l'ensemble des entités de SOMFY, à travers, en particulier, la refonte des entretiens annuels et le suivi de tous les managers par les people reviews,
- un plan de recrutement de 144 personnes dont 97 en CDI, sur la France. Par ailleurs, une mobilité accrue en interne de 39 personnes qui ont permis de pourvoir 40 % des postes ouverts,
- une politique de formation atteignant 22 500 heures et 4,5 % de la masse salariale sur le territoire français. Ceci correspond à une moyenne de 22 heures de formation par collaborateur réparties en 54 % consacrés à la formation métier, 36 % en management, 10 % en fonctionnement. Par ailleurs, l'Academy SOMFY a rassemblé 101 managers de 30 nationalités différentes au cours de 5 modules,
- le lancement et le déploiement vers chacun des employés, des "SOMFY Management Principles", qui définissent les fondements du management du groupe SOMFY. Ils comprennent les caractéristiques de son identité, ainsi que les principes qui régissent les manières d'agir, de fonctionner, de travailler et de vivre ensemble au sein du Groupe.

- L'ambition de la politique RH est d'aider à ce que chacun soit responsable et acteur de son développement professionnel au sein de SOMFY.

Quelques chiffres

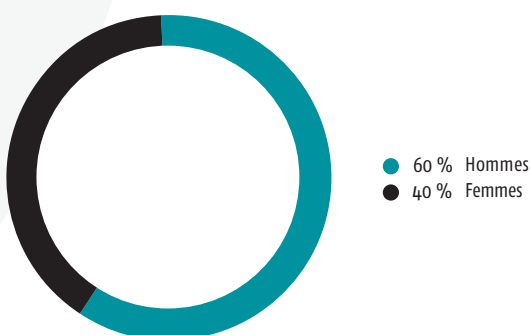
- Répartition des effectifs par zone géographique



- Répartition des effectifs par tranche d'âge



- Répartition des effectifs hommes / femmes



Informations sur les autres risques (articles L. 225-100 al. 4 et 6 et L. 225-102-1 du Code de Commerce)

Risques financiers

Afin de gérer au mieux son exposition au risque de change et au risque de taux découlant de son activité opérationnelle, SOMFY a eu recours aux instruments financiers de couverture offerts par le marché. Ces actions ont été menées dans un but exclusif de protection et non de spéculation. Les instruments financiers dérivés consistent principalement en contrats de change, en options sur devises et des swaps de taux d'intérêts.

Le Groupe a choisi d'appliquer les normes IAS 32/39 à compter du 1^{er} janvier 2004.

Tous les instruments financiers dérivés sont donc valorisés à leur juste valeur. La juste valeur est soit la valeur de marché pour les instruments cotés en bourse, soit une valeur fournie par les établissements financiers selon les critères traditionnels (marché de gré à gré).

Selon la norme, lorsque les dérivés sont désignés comme éléments de couverture, leur traitement varie selon qu'ils sont désignés :

- de couverture de juste valeur,
- de couverture de flux de trésorerie,
- de couverture d'un investissement net réalisé à l'étranger.

Le Groupe a choisi de ne pas appliquer la comptabilité de couverture. Les variations de juste valeur sont donc portées immédiatement au compte de résultat financier.

Cette décision a été prise au regard du faible impact sur la situation nette du Groupe qui ne justifie pas la mise en place d'un suivi comptable complexe.

Au 31 décembre 2005, le Groupe bénéficie de deux instruments de couverture de taux d'intérêt auprès des banques. Un swap de taux classique (échange taux fixe - taux variable) sur 5 M€ et un cap bonifié portant sur 30 M€. Ces opérations lui permettront ainsi de couvrir les risques de taux issus des emprunts moyen terme et des leasings immobiliers.

Dans le cadre de cet endettement, au 31 décembre 2005, SOMFY SA disposait d'une autorisation d'emprunt sur 5 et 6 ans de 105 M€ auprès de 5 établissements bancaires, utilisée à cette date à hauteur de 22,2 M€.

La mise à disposition de cette nouvelle autorisation a fait l'objet d'engagements pris auprès de ses partenaires bancaires par SOMFY SA de respecter deux ratios financiers portant, d'une part, sur la structure financière même du Groupe (dettes nettes sur fonds propres) et, d'autre part, sur la capacité de remboursement (dettes nettes sur CAF).

Ces deux ratios sont respectés à la clôture du 31 décembre 2005.

Risques de change

L'exposition au risque de change de SOMFY est liée, d'une part, aux ventes intragroupe de produits manufacturés au départ de France (ces ventes sont libellées en devises locales) et, d'autre part, à la conversion en monnaie de comptabilisation (euro) des comptes des filiales en date de clôture.

Plus de 70 % du chiffre d'affaires consolidé est cependant réalisé sur la zone euro.

Les instruments financiers dérivés consistent principalement en contrats de change à terme, en options sur devises.

Le Groupe a choisi d'appliquer les normes IAS 32/39 à compter du 1^{er} janvier 2004 : les instruments financiers dérivés sont, de ce fait, valorisés à leur juste valeur à chaque fin d'exercice.

Le Groupe n'applique pas la comptabilité de couverture. Les variations de juste valeur sont donc portées immédiatement au compte de résultat financier.

Le cours du dollar étant passé par un extrême (1,1797 : le plus haut) au 31 décembre, a eu une incidence négative sur la détermination de la juste valeur des instruments de couverture. La juste valeur de ces instruments de couverture s'élève à - 133 K€ au 31 décembre 2005 contre + 835 K€ au 31 décembre 2004, soit un impact résultat de - 968K€.

Rapport du Directoire

Risques juridiques

Le groupe SOMFY n'est pas soumis à une réglementation particulière concernant son activité. L'exploitation de son activité ne requiert pas d'autorisation légale ou réglementaire spécifique, hormis les obligations d'inscription au Registre du Commerce et des Sociétés, et de droit boursier.

Le groupe SOMFY est impliqué dans un certain nombre de procédures contentieuses mineures relatives à son activité. Ces procédures ne devraient pas avoir d'impact négatif significatif sur la situation financière du Groupe.

A la connaissance du Groupe, il n'existe pas de faits exceptionnels ou de litiges susceptibles d'avoir une incidence négative significative sur l'activité, le patrimoine ou les résultats du Groupe et de ses filiales.

Assurances – Couverture des risques

Le groupe SOMFY est couvert par plusieurs polices concernant les risques suivants :

- "Dommages aux biens" couvrant les immeubles et leur contenu (matériel, marchandises, informatique) à hauteur des dommages susceptibles d'être encourus,
- Assurance "Perte d'exploitation consécutive".

Dans le cadre de ces deux polices, les événements assurés sont l'incendie, les explosions, la foudre, la fumée, les émanations, les vapeurs, les impacts d'objets aériens, les risques électriques, la tempête, la neige, la grêle, les dégâts des eaux, le gel, les bris de machines et le vol sur matériel informatique, les catastrophes naturelles et autres événements non dénommés.

- Responsabilité civile générale relative aux conséquences pécuniaires de la responsabilité de l'assuré par suite de dommages corporels, matériels, ou immatériels causés à autrui du fait ou à l'occasion des activités,
- Responsabilité civile des mandataires sociaux,
- Assurance marchandises transportées,
- D'autre part, des contrats d'assurance crédit, tant en France qu'à l'international, permettent de limiter les conséquences des défaillances clients. La part du chiffre d'affaires déclaré par rapport aux ventes d'activité est de l'ordre de 50 %.

Risques pays

L'essentiel de l'activité est réalisé sur des zones sûres comme l'Europe, les Etats-Unis et l'Asie.

Aucun pays n'est dans une zone hyperinflationniste.

Informations sur les dépenses non déductibles (articles 39-4 et 223 quater du Code Général des Impôts)

Les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2005 ne comportent pas de dépenses non admises dans les charges déductibles pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés au regard des articles 39-4 et 223 quater du Code Général des Impôts.

Affectation du résultat

Le Directoire propose d'affecter le bénéfice net de l'exercice social clos le 31 décembre 2005

s'élevant à	97 012 181,28 €
augmenté du report	
à nouveau bénéficiaire de	1 234 739,93 €
soit la somme de	98 246 921,21 €

Comme suit :

• attribution aux actionnaires	
d'un dividende de 4,80 € par action,	
soit 4,80 € X 7 836 800 actions	37 616 640,00 €
• dotation à la réserve facultative	60 630 281,21 €
	98 246 921,21 €

Pour chaque action de 1 € nominal, le dividende net ressortirait à 4,80 €, ouvrant droit à un abattement de 40 % lorsque les bénéficiaires sont des personnes physiques imposables à l'impôt sur le revenu en France, conformément à l'article 158-3-2° du Code Général des Impôts. Les actions détenues par la Société au moment du paiement n'ayant pas droit au dividende, le montant correspondant au dividende non versé à raison de ces actions serait porté au compte report à nouveau. Le dividende serait mis en paiement le 8 juin 2006 aux guichets des établissements payeurs.

Conformément à la loi, il est rappelé que les dividendes mis en paiement au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercices clos les :	31/12/2002 (exercice 6 mois)	31/12/2003	31/12/2004
Nombre d'actions rémunérées*	7 696 641	7 698 420	7 710 185
Nominal	1 €	1 €	1 €
Dividendes distribués	14 623 617,90 €	32 333 364,00 €	35 466 851,00 €
Dividende par action			
- Montant net	1,90 €	4,20 €	4,60 €
- Avoir fiscal 50 %	0,95 €	2,10 €	**
- Montant brut	2,85 €	6,30 €	4,60 €

* Hors actions détenues par SOMFY SA privées de droit au dividende.

** Le dividende versé au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2004 n'a pas porté avoir fiscal, mais ouvert droit à un abattement pour les personnes physiques imposables sur le revenu en France conformément à l'article 158-3-2° du Code Général des Impôts.

Evolution boursière

Au 31 décembre 2004, dernier jour de bourse avant la clôture de l'exercice précédent, le titre cotait 164 €.

L'exercice 2005 apparaît comme une année de transition dans un contexte d'atonie économique et d'instabilité de la consommation européenne ; compte tenu du manque de visibilité en résultant, le titre a peu évolué. Il a touché un sommet à 174 € le 7 octobre 2005, puis a enregistré, le 18 octobre, un repli sans conséquence à 166 € sur quelques prises de bénéfices.

A l'annonce du versement, le 10 janvier 2006, d'un dividende exceptionnel de 4 € par action, le titre s'est ensuite apprécié régulièrement pour atteindre 180,40 € le 30 décembre 2005, dernier jour de cotation de l'année.

Sur la base de ce cours et compte tenu du dividende de 4,80 €, le rendement de l'action SOMFY ressort à 2,67 %, le coupon exceptionnel ayant offert sur cette base un rendement complémentaire de 2,22 %.

Le marché de l'action a enregistré des transactions extrêmes de 32 897 et 8 316 par mois, la moyenne mensuelle étant de 17 704 titres contre 20 451 titres pour l'année précédente.

Le Directoire

Loi sur la sécurité financière

Rapport du Président du Conseil de Surveillance

(article L. 117 loi n°2003-706 du 1^{er} août 2003)

En application de la loi de sécurité financière du 1^{er} août 2003, nous vous rappelons les principes de gouvernement d'entreprise de SOMFY SA et vous faisons part des évolutions et des projets en cours en matière de contrôle interne.

L'ensemble des éléments contenus dans le présent rapport et qui reflètent notre volonté commune d'entretenir une conduite des affaires responsable dans toutes les activités de notre Société sont issus principalement d'indications fournies par le Directoire et s'appuient en particulier sur des travaux réalisés par l'audit interne ainsi que les services financiers du Groupe. Ils ont été examinés par le Comité d'audit.

L'organisation de contrôle mise en place par le Directoire vise à assurer la maîtrise des opérations et à prévenir les différents types de risques (dégradation ou disparition des actifs, erreurs, engagements irréguliers, fraudes...).

Conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil de Surveillance

Organisation et rôle du Conseil de Surveillance

Le Conseil de Surveillance accomplit sa mission de contrôle dans les conditions prévues par la loi.

Il élit parmi ses membres un Président et un vice-président. Ceux-ci convoquent le Conseil par tous moyens, même verbalement.

Nature des informations adressées aux membres du Conseil pour préparer les travaux

Une fois par trimestre au moins, le Conseil de Surveillance se réunit sur un ordre du jour établi par son Président. Lors de chaque réunion, le Directoire présente un rapport sur l'activité et les résultats du Groupe et de ses principales filiales pour le trimestre écoulé.

Un compte de résultat détaillé et commenté est présenté par le Directoire à l'occasion de chaque clôture semestrielle ou annuelle.

Le Conseil de Surveillance bénéficie également d'une communication mensuelle de l'activité (chiffre d'affaires).

Dans un délai de 75 jours après la clôture de chaque exercice, les comptes consolidés arrêtés par le Directoire sont communiqués au Conseil de Surveillance pour vérification. Le Conseil présente ensuite à l'Assemblée générale ses observations sur le rapport du Directoire, ainsi que sur les comptes de l'exercice.

Le Conseil de Surveillance demande au Directoire, chaque fois que nécessaire, toute information ou analyse qu'il juge opportune.

Les comités spécialisés

Conformément aux préconisations de l'AMF, le Conseil de Surveillance a initié la mise en place de 2 comités spécialisés :

• Comité d'audit

Le Comité d'audit, créé le 23 avril 2002 et composé actuellement de 3 membres, a pour mission de s'assurer de la pertinence des méthodes comptables adoptées pour l'établissement des comptes consolidés et sociaux et de vérifier que les procédures internes de collecte et de contrôle des informations répondent à cet objectif.

Sur l'exercice 2005, il s'est réuni à quatre reprises, deux fois à l'occasion de chaque clôture semestrielle et deux fois dans le cadre du suivi des projets de contrôle interne.

• Comité des rémunérations

Le Comité des rémunérations, créé le 23 avril 2002 et composé de 2 membres, a pour mission de présenter au Conseil de Surveillance des avis concernant notamment le montant et les modalités de calcul de la rémunération des mandataires sociaux. Il s'est réuni deux fois au cours de l'exercice et s'assure régulièrement auprès d'experts extérieurs de la validité des choix effectués.

Dispositif de contrôle interne

Définition du contrôle interne

Le contrôle interne est un processus, défini et mis en œuvre par la direction de l'entreprise, ayant pour vocation de garantir :

- la fiabilité de l'information comptable et financière ;
- l'efficacité dans la conduite des opérations de l'entreprise ;
- le respect des lois et des réglementations locales applicables ;
- la préservation du patrimoine de l'entreprise en s'assurant, entre autres, de la maîtrise des risques de fraude.

Éléments clés du dispositif de contrôle interne

Le dispositif de contrôle interne de SOMFY SA s'appuie sur les SOMFY Management Principles, charte dans laquelle sont définies les valeurs du Groupe ainsi que la structure de management et ses règles de fonctionnement.

Les valeurs du Groupe (International – Responsabilité – Performance) créent des repères et fédèrent les actions de l'ensemble des collaborateurs.

• Organisation et délégations

Dans un objectif de développement et de couverture des marchés, SOMFY SA cherche à renforcer les principes de management entrepreneurial et de responsabilités aux différents échelons hiérarchiques et géographiques.

Conformément aux statuts de SOMFY SA, les pouvoirs du Directoire, de son Président, et éventuellement du ou des directeurs généraux, sont ceux que leur confère la loi.

En outre, mais à titre de règlement intérieur et sans que ces limitations de pouvoirs soient opposables aux tiers, la conclusion des opérations ci-après est subordonnée à une décision prise à l'unanimité par les membres du Directoire :

- l'achat, la vente d'immeubles ou de fonds de commerce ;
- les prêts dont le montant serait supérieur au tiers du capital social ;
- les emprunts d'un montant supérieur au tiers du capital social ;

- les cautions, avals et garanties entraînant un engagement supérieur au tiers du capital social ;
- toute convention, tout rapprochement, entente ou groupement avec d'autres commerçants ou sociétés qui dépasse le cadre des relations normales de la Société avec ses clients ou fournisseurs.

L'organisation SOMFY a évolué en 2005 afin de mieux correspondre aux trois grands groupes d'application qui sont :

- l'automatisation des volets roulants et stores de terrasse ;
- l'automatisation des stores d'intérieur et des solutions applicables dans les immeubles du tertiaire ;
- l'automatisation des portails et portes de garage.

Ces trois groupes d'application ou *Business Groups* sont responsables des aspects marketing, qualité, offre produits, développement & engineering de ces métiers.

Les unités de distribution de SOMFY SA sont réparties en 7 zones géographiques au niveau mondial (*Business Areas*), chaque *Business Area* étant subdivisée en centres de profits (*Business Units*).

Par ailleurs, SOMFY compte, outre la Direction Générale et la Direction Financière, les divisions suivantes : industrie & logistique, business & marketing, organisation & management, auxquelles s'ajoutent les Directions Juridique, Stratégique, Qualité, Alliances & Partenariats.

Cette nouvelle organisation a pour objectif d'exploiter le potentiel des segments de marché, de développer la présence et la proximité de SOMFY dans tous les canaux de distribution et donc de dynamiser la croissance.

Dans le cadre de cette nouvelle organisation, des règles de gouvernance ont été définies afin de préciser les missions des instances de décision du Groupe. Ces instances étant la Direction Générale, le Comité de Direction du Groupe (ou Group Management Committee) et le Comité Stratégique.

Loi sur la sécurité financière

(article L. 117 loi n°2003-706 du 1^{er} août 2003)

• Processus stratégique, budgétaire et reporting

L'élaboration du budget s'effectue dans le cadre d'un processus stratégique annuel impliquant tous les *Business Groups*, *Business Units* ainsi que toutes les divisions, qui précisent leurs objectifs essentiels et leur plan à 3 ans, en ligne avec le cadre stratégique fixé par la Direction Générale.

Le budget global est élaboré dans le cadre d'un processus itératif impliquant tous les acteurs du Groupe. Il résulte de la consolidation des budgets locaux.

Après approbation par la Direction Générale du Groupe, chaque manager devient responsable du respect de son propre budget.

La mesure de la réalisation des objectifs fixés dans les budgets s'effectue à travers un système de reporting mensuel et trimestriel matriciel, qui permet de sortir les résultats selon plusieurs axes (*Business Area*, *Business Unit*, et *Business Group*). Il comprend des éléments financiers classiques : comptes d'exploitation et indicateurs de bilan, et des indicateurs de performance non financiers.

Le reporting est complété par des rapports stratégiques, et une réprévision trimestrielle des ventes et des résultats de l'année en cours. Ces éléments de mesure permettent de suivre la réalisation des objectifs et d'apporter les actions correctives, matriciellement et à tous les niveaux de responsabilité (consolidé, *Business Areas*, *Business Units*, *Business Groups*, Sociétés juridiques, Départements, Services).

Par ailleurs, trois plans à 3 ans, en ligne avec la stratégie du Groupe et révisés annuellement, sont pilotés par la Direction. Il s'agit :

- du *product master plan* qui concerne le développement de l'offre produit ;
- du schéma directeur industriel et logistique en matière de moyens industriels ;
- du schéma directeur des systèmes d'information.

• Traitement de l'information comptable et financière

- Elaboration des états financiers

SOMFY a défini un Système d'Information de Gestion (SIG), référentiel unique et commun pour ce qui concerne l'enregistrement comptable et financier.

Il se traduit par la définition et l'application à l'ensemble des entités contrôlées d'un plan comptable Groupe ainsi que par la définition et l'application des principales procédures de gestion (stocks, immobilisations, clients...) qui sont matérialisés dans le Manuel de Procédures du Groupe diffusé et mis à jour dans le système de messagerie *Lotus Notes™* du Groupe.

La bonne application du plan de comptes, des procédures et de la fiabilité du reporting est contrôlée lors de visites en filiales au moins annuelles, planifiées par les services Comptable et Contrôle de Gestion du siège, dans le cadre des clôtures annuelle ou semestrielle. Elle est également vérifiée lors du processus budgétaire et du reporting mensuel.

L'équipe Groupe en charge de l'élaboration et du contrôle des états financiers est composée :

- de la Direction Financière Groupe ;
- de la Direction Comptable et Fiscale ;
- de la Direction du Contrôle de Gestion ;
- de spécialistes comptables, en charge de la consolidation des reportings mensuels et des comptes statutaires, ainsi que des normes et procédures de consolidation ;
- de contrôleurs en charge du contrôle de gestion industriel ou distribution, de la procédure budgétaire, des analyses et recommandations.

Cette équipe s'appuie sur les contrôleurs de gestion localisés dans chaque *Business Area*, qui sont ses relais dans les 7 zones géographiques du Groupe. Chaque contrôleur de *Business area* dispose d'un correspondant fonctionnel au siège.

Depuis leur création, chacun des 3 *Business Groups*, bénéficie également d'un contrôleur de gestion dédié.

Le contrôle de gestion sur la fonction recherche et développement a été renforcé au cours de l'exercice.

Une attention particulière est portée à l'analyse des risques au travers de la revue des provisions sur actif et pour risques et charges, ainsi que des engagements hors bilan.

A chaque clôture annuelle, les stocks sont vérifiés soit par le biais d'un inventaire physique complet, soit à travers une procédure physique d'inventaire tournant. Les procédures d'inventaires sont contrôlées par les Commissaires aux comptes, qui participent également aux inventaires physiques.

Les comptes clients font l'objet d'analyses de risque crédit pour le calcul des provisions. La Société couvre par ailleurs son risque par le biais de contrats d'assurance crédit clients, tant en France qu'à l'étranger.

Les achats, ventes et comptes de bilan intragroupe font l'objet de confirmations trimestrielles.

Les montants de stocks provenant du Groupe sont déterminés dans l'ensemble des entités afin d'éliminer les marges internes sur stocks.

Une réunion de préclôture est organisée chaque semestre avec le département juridique pour identifier l'ensemble des risques et litiges éventuels ou déclarés, et de calculer, en fonction de l'avancement des dossiers, les provisions pour risques et charges correspondantes.

La revue des différents contrats, des avals et garanties a également pour objet d'identifier les engagements à inscrire hors bilan.

Les liasses de consolidation, incluant : bilan, compte de résultat, l'ensemble des tableaux de flux, et les éléments annexes, sont ensuite envoyés au service Consolidation selon un planning prédéfini.

- Contrôle des états financiers

Le service Consolidation, après contrôle de l'exhaustivité des informations financières, de la bonne application des procédures de clôture et des retraitements, de la réconciliation des comptes intragroupe et de la justification de situation nette, procède à la consolidation des comptes dans le logiciel dédié. Les comptes consolidés sont maintenant établis suivant les normes IFRS. Les options retenues ont par ailleurs été présentées puis validées par le Comité d'audit puis par le Conseil de Surveillance.

- Communication financière

Après approbation des comptes par le Conseil de Surveillance, ceux-ci sont présentés à la communauté financière et publiés, pour les comptes annuels, dans un rapport largement diffusé.

SOMFY SA satisfait aux obligations des sociétés cotées, publiant notamment ses chiffres d'affaires trimestriels ainsi que ses comptes semestriels dans le BALO. De plus, des réunions de présentation des résultats semestriels et annuels sont organisées chaque année sous l'égide de la SFAF.

Afin de se soumettre à la nouvelle directive européenne Transparence, applicable au 1^{er} janvier 2007, un groupe projet a été créé début 2006 pour travailler sur la réduction des délais de clôture (semestrielle notamment). Le groupe SOMFY sera concerné pour la clôture du 30 juin 2007.

- Systèmes d'information

En remplacement des logiciels comptables et de gestion locaux, SOMFY SA a déployé le progiciel intégré BaaN ERP dans la majorité des pays européens.

Réalisé en 2004 au Moyen-Orient, en 2005 en Italie et aux Etats-Unis, le déploiement de BaaN ERP se poursuivra en 2006 dans certains pays d'Europe de l'Est.

Concernant la zone Asie, l'ERP Accpac a été installé courant 2005 en Australie et en Corée. En 2006, ce déploiement se poursuivra à Singapour, Shanghai et Hong Kong.

Loi sur la sécurité financière

(article L. 117 loi n°2003-706 du 1^{er} août 2003)

Pour les sociétés où l'ERP BaaN ou Accpac est déployé, un paramétrage standard est inclus (comprenant plan comptable, suivi analytique et les procédures), conformément au SIG.

La réalisation du budget, du reporting mensuel, de l'analyse de la marge par famille de produits et de la consolidation statutaire au sein d'une même plate-forme (Hyperion), mise en place au cours de l'exercice, a permis d'accroître l'homogénéité ainsi que la facilité d'analyse des informations.

• Comité d'audit – Audit interne

– Organisation

Sous la supervision du Comité d'audit, le service d'audit interne rapporte au Président du Directoire.

Le service, composé du directeur de l'audit interne et d'un auditeur, réalise des contrôles qui évaluent la bonne application des principes comptables, l'organisation et les systèmes mis en place dans l'entité auditée.

Un planning des missions d'audit, défini annuellement en collaboration avec la Direction de SOMFY SA, est approuvé par le Directoire puis validé lors du Comité d'audit.

Ces missions permettent d'apprécier de façon indépendante l'efficacité du système de contrôle interne de chaque entité. Le cas échéant, les faiblesses de contrôle interne identifiées sont communiquées et des recommandations émises.

Un suivi de la mise en place des recommandations est effectué 1 an après l'émission du rapport final.

Au 31 décembre 2005, 28 filiales ont ainsi fait l'objet d'un audit ou d'un audit de suivi le cas échéant.

Par ailleurs, des missions à caractère d'urgence et non prévues au plan d'audit peuvent être effectuées en cours d'année sur demande du Directoire ou du Comité d'audit.

Deux fois par an, le directeur de l'audit interne présente le compte rendu de ses activités au Comité d'audit.

Une charte d'audit interne, cosignée début février 2005 par le Président du Directoire, le Président du Comité d'audit et le directeur de l'audit interne précise le rôle et le champ d'intervention de l'audit interne.

Ce champ d'intervention intègre les filiales détenues à plus de 50 % ou consolidées par intégration globale. Compte tenu d'un taux de détention de 34 % de la société FAAC et de 24,93 % de la société AGTA, celles-ci ne font donc pas l'objet d'une évaluation du contrôle interne par le service d'audit interne.

– Pilotage du contrôle interne

Comme nous l'avons indiqué l'année dernière, suite à une recommandation du Comité d'audit, un projet de pilotage du contrôle interne visant à une meilleure connaissance, communication et suivi des risques et des contrôles associés a été initié.

L'évolution de ce projet, validé par le Comité d'audit début 2005, fait l'objet d'un suivi régulier par ce même Comité qui s'est réuni de manière extraordinaire à deux reprises au cours de l'exercice écoulé.

L'audit interne a été chargé de piloter ce projet dont les réalisations au cours de l'exercice ont été les suivantes :

- Une plate-forme intranet, regroupant les données utilisées, recensées et collectées par l'audit interne en matière de contrôle interne a été créée et mise à disposition des managers du Groupe en octobre 2005.
- Un outil d'autoévaluation à destination des filiales a été mis en place et un référentiel de points de contrôle clés a été défini. Suite au paramétrage de l'outil, une première campagne de tests a été réalisée au cours du dernier trimestre 2005 dans 15 filiales couvrant l'ensemble des *Business Areas*. Les résultats, en cours d'analyse, feront le cas échéant l'objet de recommandations. L'objectif pour les prochaines campagnes est de couvrir l'ensemble des filiales du Groupe.

- Cartographie des risques

Une cartographie des risques du Groupe a été réalisée au cours du second semestre 2005, permettant de recenser l'ensemble des risques.

Ainsi, a été prise en compte la menace qu'un événement, une action ou une inaction affectent :

- la capacité du Groupe à déployer sa stratégie et atteindre ses objectifs ;
- les principaux actifs nécessaires à la mise en œuvre de notre plan d'affaires (actifs corporels, incorporels, humains, image...) ;
- la capacité du Groupe à respecter sa charte de valeurs, ainsi que les lois et règlements applicables.

Les résultats qui, à ce stade, ne reposent pas sur une analyse du risque en tant que tel, mais sur la perception que les cadres supérieurs en ont, ont été entérinés par le Comité de Direction Groupe faisant office de comité des risques.

Les risques ainsi identifiés sont traités suivant deux axes : les risques correspondant à des enjeux stratégiques forts et les risques opérationnels induits par le fonctionnement courant du Groupe.

Le suivi des premiers a été confié au Comité Stratégique et a d'ores et déjà été intégré à la Revue Stratégique. Les seconds feront l'objet d'une analyse détaillée puis de plans d'actions lorsque nécessaire. Ces étapes seront suivies par les instances du Groupe les plus pertinentes.

Cette cartographie met en exergue des risques liés à la position du Groupe sur son marché (risques impactant la part de marché et les marges, risques transitoires liés aux nouveaux segments de relais de croissance, risques liés au déploiement à l'international, risque de change), des risques liés aux activités cœur de métier du Groupe (défaillance clients, risques produits, risques industriels) et des risques liés aux activités de support (ressources humaines, systèmes d'information, finance).

• Comité de trésorerie / Trésorerie Groupe

Le Comité de trésorerie, créé en mars 2003, regroupe les membres du Directoire et le Directeur de la Trésorerie.

Il se réunit chaque mois afin de remplir son rôle d'observation, de décision et de mise en place de la politique en matière de gestion de la trésorerie.

Ses missions sont de deux types :

- d'ordre stratégique, visant à définir la politique globale en matière de Trésorerie Groupe, de financement, de gestion des risques de taux et de change et de placement. Elles intègrent également le suivi du haut du bilan (capitaux propres) des filiales du Groupe.
- d'ordre opérationnel, assurant le suivi régulier des actions de la Trésorerie Groupe qui sont présentées dans un tableau de bord mensuel.

L'optimisation, au plan international, de la gestion financière des liquidités du Groupe par un système de *cash pooling* se poursuit et se finalise.

Entièrement automatisé pour l'ensemble des filiales françaises dès 2005, il est concrètement mis en place pour la filiale allemande, les trois filiales italiennes et l'Espagne début 2006. La Belgique et la Hollande ainsi que l'Autriche seront également opérationnelles dans les tout prochains mois.

La méthodologie mise en place est celle dite du D-Zero Cash, qui consiste quotidiennement à transférer dans un sens ou dans l'autre les excédents ou besoins de trésorerie de ces filiales.

Ce système a plusieurs avantages clairs dont l'optimisation des produits financiers nets, la réduction des frais financiers ainsi que la réduction de l'endettement global du Groupe.

La trésorerie Groupe qui dispose et disposera plus encore d'une visibilité sur l'ensemble des flux de trésorerie des filiales concernées pourra ainsi en optimiser l'utilisation.

Les filiales pourront être dégagées des contingences de gestion au quotidien des soldes de trésorerie tout en retirant une meilleure rémunération.

Ces mêmes filiales pourront, enfin, se concentrer sur l'optimisation de leur besoin en fonds de roulement, véritable enjeu de gestion de leur trésorerie.

L'optimisation des flux et la réduction du nombre de comptes bancaires, notamment, contribueront à améliorer la sécurité de ce processus.

Loi sur la sécurité financière

(article L. 117 loi n°2003-706 du 1^{er} août 2003)

• Certifications et démarche qualité

SOMFY SA est certifié ISO 9001 (Lloyd) depuis 1995, ce qui implique l'identification et la mise sous contrôle des processus.

Les sociétés concernées sont SOMFY SAS, Simu SAS, Spirel SAS, Siminor Castres Sarl et WAY (regroupement Asa et Mingardi), SOMFY Allemagne et SOMFY Hollande.

Ces sociétés représentent la majeure partie des achats et de la production du Groupe.

De nombreux collaborateurs du Groupe sont ainsi impliqués dans cette démarche, incluant l'ensemble des services techniques.

Cette mise sous contrôle des processus se traduit par des guides méthodologiques décrivant les tâches des métiers opérationnels et de support, des procédures, directives et autres référentiels mis à disposition de tous via une base de données et des guides d'application des normes.

Des audits de qualité interne sont définis dans le plan d'audit qualité annuel en fonction des orientations stratégiques et du plan produit de l'entreprise ; la direction de l'entreprise a un rôle majeur dans cette démarche qualité.

Les actions correctives ou préventives sont gérées au sein de chaque service opérationnel ou de support.

La liste des processus opérationnels et de support entrant dans le champ d'application du management de la qualité, ainsi que leurs indicateurs, documents de référence et comités de pilotage sont définis dans le manuel qualité de l'entreprise.

• Couverture des risques – Assurances

La politique de prévention et de protection des risques du Groupe est définie par les services centraux en partenariat avec les assureurs concernés. La majorité des unités (+ 90 %) est assurée par des polices Groupe visant à garantir une couverture adéquate des risques aux meilleures conditions du marché. Il s'agit notamment des risques directs (incendie, vol...), pertes d'exploitation, responsabilité civile et transport de marchandises. Les autres unités sont couvertes par des assurances locales. Une police Groupe couvrant la responsabilité civile des mandataires sociaux et des dirigeants est également en vigueur.

**Le Président
du Conseil de Surveillance**

Résultats financiers de SOMFY SA

au cours des cinq derniers exercices

En milliers d'euros	2001/2002	2002	2003	2004	2005
1. Situation financière en fin d'exercice					
a) Capital social	7 837	7 837	7 837	7 837	7 837
b) Nombre d'actions émises	7 836 800	7 836 800	7 836 800	7 836 800	7 836 800
c) Nombre d'obligations convertibles en actions	-	-	-	-	-
2. Résultat global des opérations effectives					
a) Chiffre d'affaires H.T.	97	1 049	2 220	3 111	4 807
b) Résultat avant impôts, amortissements et provisions	31 857	- 28 470	22 832	63 452	80 432
c) Impôt sur les bénéfices	6 981	1 127	3 463	3 022	15 948
d) Résultat après impôts, amortissements et provisions	38 738	- 27 381	24 429	66 865	97 012
e) Montant des bénéfices distribués	29 780	14 890	32 915	36 049	37 617
3. Résultat des opérations réduit à une seule action					
a) Résultat après impôts, mais avant amortissements et provisions	4,96	- 3,49	3,36	8,48	12,30
b) Résultat après impôts, amortissements et provisions	4,94	- 3,49	3,12	8,53	12,38
c) Dividende versé à chaque action	3,80	1,90	4,20	4,60	4,80
4. Personnel					
a) Nombre de salariés	8	8	6	9	7
b) Montant de la masse salariale	641	109	447	413	352
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité sociale, œuvres sociales, etc.)	221	46	190	155	120

Documents financiers consolidés

BILAN CONSOLIDÉ ACTIF

En milliers d'euros	Notes	31/12/2005 Net	31/12/2004 Net
ACTIFS NON COURANTS			
Ecart d'acquisition	(9)	87 815	87 250
Immobilisations incorporelles nettes	(10)	19 082	15 469
Immobilisations corporelles nettes	(11)	142 476	118 357
Sociétés mises en équivalence	(13)	118 618	118 222
Actifs financiers	(14)	44 503	43 632
Autres créances	-	3 671	3 664
Impôts différés actif	(7)	14 595	15 780
Engagements envers le personnel	(23)	0	57
Total		430 760	402 431
ACTIFS COURANTS			
Stocks	(15)	66 118	71 311
Clients	(16)	105 092	101 435
Autres créances	(17)	10 971	10 252
Actifs d'impôt exigible	-	13 204	2 662
Actifs financiers	(14)	12 586	18 917
Instruments dérivés actifs	(22)	134	1 026
Trésorerie et équivalent de trésorerie	(18)	122 316	57 158
Total		330 421	262 760
Actifs non courants destinés à être cédés et abandons d'activité		0	0
Total ACTIF		761 181	665 191

BILAN CONSOLIDÉ PASSIF

En milliers d'euros	Notes	31/12/2005	31/12/2004
CAPITAUX PROPRES			
Capital	-	7 837	7 837
Prime	-	1 866	1 866
Autres réserves	-	383 551	351 356
Résultat de l'exercice	-	106 921	87 613
Part Groupe	(26)	500 175	448 672
Minoritaires	-	74	24
Total	-	500 249	448 696
PASSIFS NON COURANTS			
Provisions non courantes	(19)	6 157	6 834
Autres passifs financiers	(20)	38 030	32 936
Autres dettes	-	1 733	-
Engagements envers le personnel	(23)	9 165	7 642
Impôts différés passifs	(7)	26 304	26 445
Instruments dérivés passifs	(22)	88	111
Total	-	81 477	73 968
PASSIFS COURANTS			
Provisions courantes	(19)	5 453	5 570
Autres passifs financiers	(20)	24 175	20 866
Fournisseurs	-	68 755	67 817
Autres dettes	(24)	77 675	43 280
Dettes d'impôt	-	3 131	4 803
Instruments dérivés passifs	(22)	266	191
Total	-	179 455	142 527
Passifs non courants destinés à être cédés et abandons d'activité	-	0	0
TOTAL PASSIF	-	761 181	665 191

Documents financiers consolidés

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

En milliers d'euros	Notes	31/12/2005	31/12/2004
Chiffre d'affaires	-	591 162	569 080
Autres produits de l'activité	(3)	8 367	5 795
Achats consommés	-	- 194 337	- 183 738
Charges de personnel	-	- 166 849	- 160 344
Charges externes	-	- 106 618	- 97 094
Dotations aux amortissements	-	- 17 334	- 17 598
Dotations aux provisions courantes	(4)	1 936	- 250
Résultat opérationnel courant	-	116 327	115 851
Autres produits et charges opérationnels	(5)	408	- 2 216
Résultat opérationnel	-	116 735	113 635
Coût de l'endettement net	-	- 1 218	- 2 090
Autres produits et charges financières	-	545	1 509
Résultat financier	(6)	- 673	- 581
Résultat avant impôt	-	116 062	113 054
Impôts sur les bénéfices	(7)	- 24 020	- 37 095
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence	(13)	11 690	10 823
Résultat net avant résultat des activités cédées	-	103 732	86 782
Résultat net d'impôt des activités cédées	(32)	3 180	861
Résultat net	-	106 912	87 643
Intérêts minoritaires	-	- 9	30
Résultat net - part du Groupe	-	106 921	87 613
Résultat par action (en euros)	(8)	13,86	11,38
Résultat dilué par action (en euros)	-	13,86	11,38
Résultat net des activités cédées par action (en euros)	(8)	0,41	0,11
Résultat net dilué des activités cédées par action (en euros)	-	0,41	0,11

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

En milliers d'euros	Capital*	Primes	Actions propres	Impacts enregistrés directement en capitaux propres	Réserves consolidées	Résultat de l'exercice	Ecart de conversion	Total capitaux propres (part Groupe)	Minoritaires	Total capitaux propres
Au 31 décembre 2003	7 837	1 866	- 10 039	22 116	359 157	0	0	380 937	- 16	380 921
Affectation du résultat	-	-	-	-	-	-	-	0	-	0
Opérations sur actions propres	-	-	- 953	-	1 112	-	-	159	-	159
Distribution de dividendes	-	-	-	-	- 32 336	-	-	- 32 336	-	- 32 336
Variation écarts de conversion	-	-	-	-	-	-	- 1 509	- 1 509	-	- 1 509
Variation de justes valeurs	-	-	-	13 536	267	-	-	13 803	-	13 803
Autres variations ***	-	-	-	-	5	-	-	5	10	15
Résultat au 31/12/04	-	-	-	-	-	87 613	-	87 613	30	87 643
Au 31 décembre 2004	7 837	1 866	- 10 992	35 653**	328 205	87 613	- 1 509	448 672	24	448 696
Affectation du résultat	-	-	-	-	87 613	- 87 613	-	0	-	0
Opérations sur actions propres	-	-	292	-	346	-	-	638	-	638
Distribution de dividendes	-	-	-	-	- 66 816	-	-	- 66 816	-	- 66 816
Variation écarts de conversion	-	-	-	-	-	-	3 768	3 768	76	3 844
Variation de justes valeurs	-	-	-	7 187	121	-	-	7 308	-	7 308
Autres variations ***	-	-	-	-	- 316	-	-	- 316	- 17	- 333
Résultat au 31/12/05	-	-	-	-	-	106 921	-	106 921	- 9	106 912
Au 31 décembre 2005	7 837	1 866	- 10 700	42 840**	349 153	106 921	2 259	500 175	74	500 249

* Le capital social est composé de 7 836 800 actions d'une valeur nominale de 1€. Aucune modification n'est intervenue sur les années 2004 et 2005.

** Cf. les Notes 13 & 14.

*** Changements de périmètre, différences de change sur des opérations en capital.

Documents financiers consolidés

TABEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

En milliers d'euros	Notes	31/12/2005	31/12/2004
ACTIVITÉ D'EXPLOITATION			
Résultat net de l'ensemble consolidé	-	106 912	87 643
Résultat MEE à neutraliser	-	- 11 690	- 10 823
Résultat net d'impôt des activités cédées	-	- 3 180	- 861
Charge d'impôts différés	-	3 784	738
Amortissements et Provisions	-	15 924	18 847
Plus ou moins-value de cession	-	- 526	304
Autres	-	- 925	0
Élimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité	-	3 387	8 205
Diminutions (+) et augmentations (-) stocks	-	6 439	- 1 798
Diminutions (+) et augmentations (-) clients	-	- 2 571	- 774
Diminutions (-) et augmentations (+) fournisseurs	-	- 158	384
Autres diminutions et autres augmentations	-	- 9 253	- 3 854
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	-	- 5 543	- 6 042
FLUX NET DE TRÉSORERIE GÉNÉRÉ PAR L'ACTIVITÉ (A)	-	104 756	89 806
ACTIVITÉ D'INVESTISSEMENT			
Acquisitions d'immobilisations :			
• Incorporelles	-	- 5 870	- 4 382
• Corporelles	(27)	- 28 949	- 18 316
• Financières	-	- 760	- 2 660
Cession ou diminutions des actifs	-	10 394	9 285
Acquisitions et cessions de sociétés nettes de la trésorerie acquise	(27)	19 060	- 61 837
FLUX NET DE TRÉSORERIE LIÉ AUX INVESTISSEMENTS (B)	-	- 6 125	- 77 910
ACTIVITÉ DE FINANCEMENT			
Dividendes versés aux actionnaires de la maison mère	-	- 32 524	- 30 557
Augmentation de capital en numéraire	-	0	0
Variation nette des dettes financières	-	- 4 814	- 12 888
Mouvement sur les titres autocontrôle	-	639	159
FLUX NET DE TRÉSORERIE LIÉ AU FINANCEMENT (C)	-	- 36 699	- 43 286
Incidence des variations des écarts de conv. sur la tréso. (D)	-	1 817	- 635
VARIATION DE LA TRÉSORERIE (A+B+C+D)	-	63 749	- 32 025
TRÉSORERIE À L'OUVERTURE	(27)	- 55 254	- 87 279
TRÉSORERIE À LA CLÔTURE	(27)	119 003	55 254

Documents financiers consolidés

ANNEXE AUX DOCUMENTS COMPTABLES CONSOLIDÉS

SOMFY SA est une société à Directoire et Conseil de Surveillance cotée sur Eurolist d'Euronext Paris (Compartiment A, code ISIN FR 0000120495).

SOMFY est le leader mondial des moteurs et automatismes pour les ouvertures et les fermetures de la maison et du bâtiment. Ses principaux marchés sont la France, 30 % du chiffre d'affaires de l'exercice écoulé, l'Europe du Sud (19 %), l'Allemagne (14 %), l'Europe du Nord (14 %) et l'Amérique (11 %).

Les comptes consolidés du groupe SOMFY SA pour l'exercice clos le 31 décembre 2005, qui recouvre une période de 12 mois, étant précisé que le total du bilan est de 761 181 K€ et que le résultat net consolidé s'élève à 106 912 K€ (part du Groupe 106 921 K€), ont été arrêtés par le Directoire en date du 6 mars 2006.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

a – Base de préparation des états financiers consolidés

Conformité aux normes comptables

En application du règlement européen 1606/2002 du 19 juillet 2002 sur les normes internationales, les comptes consolidés du groupe SOMFY au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2005 sont établis selon les normes comptables internationales IAS/IFRS (les "IFRS") applicables à cette date et telles qu'approuvées par l'Union européenne à la date de préparation de ces états financiers.

Le groupe SOMFY a choisi d'appliquer la norme IAS 39 "Instruments financiers : comptabilisation et évaluation" et la norme IAS 32 "Instruments financiers : informations à fournir et présentation" à compter du 1^{er} janvier 2004.

Le groupe SOMFY n'a pas opté pour une application anticipée au 31 décembre 2005 des normes dont l'application obligatoire est postérieure au 1^{er} janvier 2006. Ainsi, le Groupe n'a pas appliqué les options, interprétations ou normes suivantes par anticipation et dont l'application est obligatoire après le 31 décembre 2005 : IFRIC 4 "Déterminer si un accord contient un contrat de location", IAS 39 "Option juste valeur", IFRIC 1 "Variation des passifs existants relatifs au démantèlement, à la remise en état et similaires", IFRS 7 "Instruments financiers : informations à fournir", IAS 19 "Modification de l'IAS 19 Avantages du personnel", IAS 39 "Couverture des flux de trésorerie d'une transaction intragroupe", IFRIC 6 "Passifs découlant de la participation à un marché déterminé", IFRIC 7 "Applying the restatement approach under IAS 29 Financial reporting in hyperinflationary economies".

Le Groupe mène actuellement des analyses sur les conséquences pratiques de ces nouveaux textes et les effets de leur application dans les comptes.

Certaines de ces normes sont susceptibles d'évolution ou d'interprétation dont l'application pourrait être rétrospective. Ces évolutions pourraient amener le Groupe à modifier ultérieurement les comptes consolidés retraités aux normes IFRS.

Comptes consolidés – Base de préparation

Les états financiers consolidés sont présentés en euros et toutes les valeurs sont arrondies au millier le plus proche (€000) sauf indication contraire.

Les états financiers sont établis selon le principe du coût historique à l'exception d'un certain nombre de comptes qui sont évalués à la juste valeur, et notamment les instruments dérivés.

Documents financiers consolidés

Les états financiers consolidés comprennent les états financiers de SOMFY SA et de ses filiales au 31 décembre de chaque année. Les états financiers des filiales sont préparés sur la même période de référence que ceux de la société mère, sur la base de méthodes comptables homogènes. Toutes les sociétés arrêtent leurs comptes au 31 décembre.

Tous les soldes intragroupe, transactions intragroupe ainsi que les produits, les charges et les résultats latents qui sont compris dans la valeur comptable d'actifs, provenant de transactions internes, sont éliminés en totalité.

Les comptes sociaux de chacune des sociétés du Groupe sont établis en accord avec les principes comptables et les réglementations en vigueur dans leurs pays respectifs. Ils font l'objet de retraitements pour se conformer aux principes de consolidation en vigueur dans le Groupe.

Jugements et estimations

L'établissement de comptes consolidés dans le référentiel IFRS conduit la Direction à effectuer des estimations et à formuler des hypothèses qui affectent la valeur comptable de certains éléments d'actifs et de passifs, de produits et de charges, ainsi que les informations données dans certaines notes de l'annexe. Ces hypothèses ayant par nature un caractère incertain, les réalisations pourront s'écarter de ces estimations. Le Groupe revoit régulièrement ses estimations et appréciations de manière à prendre en compte l'expérience passée et à intégrer les facteurs jugés pertinents au regard des conditions économiques.

Les principales rubriques des états financiers qui peuvent faire l'objet d'estimations sont les suivantes :

- la dépréciation des écarts d'acquisition et des actifs incorporels,
- les engagements de retraite,
- les provisions pour risques.

Les états financiers reflètent les meilleures estimations, sur la base des informations disponibles à la date d'arrêt des comptes.

b – Périmètre de consolidation

Regroupements d'entreprises

Lors d'une entrée dans le périmètre de consolidation, les actifs, passifs et passifs éventuels identifiables de l'entité acquise qui satisfont aux critères de comptabilisation en IFRS, sont comptabilisés à la juste valeur déterminée à la date d'acquisition, à l'exception des actifs non courants classés comme actifs détenus en vue de la vente, qui sont comptabilisés à la juste valeur nette des coûts de sortie.

Seuls les passifs identifiables satisfaisant aux critères de reconnaissance d'un passif chez l'entité acquise sont comptabilisés lors du regroupement. Ainsi, un passif de restructuration n'est pas comptabilisé en tant que passif de l'entité acquise si celle-ci n'a pas une obligation actuelle, à la date d'acquisition, d'effectuer cette restructuration.

Un écart d'acquisition est calculé par différence entre la somme des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables de l'entité acquise évalués individuellement à leur juste valeur, et le coût d'acquisition des titres de la société concernée.

Les ajustements de valeurs des actifs et passifs relatifs à des acquisitions comptabilisées sur une base provisoire (en raison de travaux d'expertises en cours ou d'analyses complémentaires) sont comptabilisés comme des ajustements rétrospectifs de l'écart d'acquisition s'ils interviennent dans la période de douze mois à compter de la date d'acquisition. Au-delà de ce délai, les effets sont constatés directement en résultat sauf s'ils correspondent à des corrections d'erreurs.

Les sociétés nouvellement acquises sont consolidées dès la date effective de prise de contrôle.

Les acquisitions d'intérêts minoritaires ne sont pas traitées actuellement par le référentiel IFRS, et les réflexions en cours de l'IASB sur la comptabilisation de ce type de transactions s'inscrivent dans le cadre des amendements attendus sur la norme IFRS 3 "Regroupements d'entreprises". Aussi, et en l'absence de règles particulières, le Groupe a conservé la méthode appliquée selon les textes français.

En cas d'acquisition d'intérêts complémentaires dans une filiale, la différence entre le prix payé et la valeur comptable des intérêts minoritaires acquis telle qu'elle ressort des comptes consolidés du Groupe avant l'acquisition, est comptabilisée en tant qu'écart d'acquisition.

Les normes IAS 27 et IAS 32 conduisent les groupes, en l'état actuel des textes, à enregistrer les engagements d'achat des intérêts minoritaires fermés ou conditionnels en dettes financières ou en dettes non courantes, avec pour contrepartie la réduction des intérêts minoritaires.

Le principe retenu en matière de comptabilisation des engagements de rachat d'intérêts minoritaires est décrit dans la note r de l'annexe.

Mode de consolidation

Contrôle exclusif

Les sociétés sont consolidées par intégration globale lorsque le Groupe a une participation, généralement majoritaire (pourcentage de contrôle supérieur à 50 %), et en détient le contrôle. La notion de contrôle représente le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une société affiliée afin d'obtenir des avantages de ses activités. Le contrôle est généralement présumé exister si le Groupe détient plus de la moitié des droits de vote de l'entreprise contrôlée. Les états financiers des filiales sont inclus dans les états financiers consolidés à compter de la date du transfert du contrôle effectif jusqu'à la date où le contrôle cesse d'exister. Les intérêts des actionnaires minoritaires sont présentés au bilan dans une catégorie distincte "intérêts minoritaires". La part des actionnaires minoritaires au bénéfice est présentée distinctement dans le compte de résultat.

Contrôle conjoint

Les sociétés sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle conjoint avec un nombre limité d'associés en vertu d'un accord contractuel sont consolidées selon la méthode de l'intégration proportionnelle

Les actifs, passifs, revenus et charges sont consolidés au prorata de la participation de SOMFY au capital.

Influence notable

Les sociétés sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable, sans toutefois en exercer le contrôle, sont prises en compte selon la méthode de la mise en équivalence.

Le périmètre de consolidation est présenté dans la Note 33.

c – Conversion des éléments en devises

Les comptes consolidés au 31 décembre 2005 ont été établis en euros qui est la monnaie fonctionnelle de la société mère. Chaque entité du Groupe détermine sa propre monnaie fonctionnelle et les éléments inclus dans les états financiers de chacune des entités sont mesurés en utilisant cette monnaie fonctionnelle.

Comptabilisation des opérations en devises dans les comptes des sociétés consolidées

Les transactions en devises constatées dans le compte de résultat sont converties au taux de change en vigueur à la date de l'opération. Les éléments monétaires exprimés en devises comptabilisés au bilan sont convertis au taux de change en vigueur à la date de clôture. Les différences de change qui en résultent sont enregistrées au compte de résultat.

Lorsque les positions ont fait l'objet d'une couverture de change, l'instrument dérivé est valorisé au bilan et la variation de la juste valeur est constatée en résultat. Le Groupe n'applique pas la comptabilité de couverture (cf. Note 22).

Documents financiers consolidés

Conversion des comptes des filiales étrangères

Les états financiers des sociétés du Groupe dont la monnaie fonctionnelle est différente de celle de la société mère sont convertis selon la méthode dite "du taux de clôture".

- Les actifs et passifs, y compris les écarts d'acquisition et les ajustements relatifs à la juste valeur en consolidation sont convertis en euros au taux de change en vigueur à la date de clôture.
- Les produits et charges sont convertis au taux de change moyen de la période tant que celui-ci n'est pas remis en cause par des évolutions significatives des cours. Les écarts de conversion qui en découlent sont comptabilisés directement dans les capitaux propres.
- Les différences de change ayant trait à des éléments monétaires faisant partie intégrante de l'investissement net dans les filiales étrangères sont inscrites en écarts de conversion en capitaux propres.

En cas de cession d'une entité, les écarts de conversion sont constatés en résultat de la période.

Pour l'établissement de son bilan d'ouverture en IFRS, le Groupe a, conformément à l'option prévue par IFRS1, mis à zéro le montant cumulé des écarts de conversion au 1^{er} janvier 2004 en contrepartie des réserves consolidées. Cet ajustement a été sans impact sur le total des capitaux propres d'ouverture.

Aucune filiale du Groupe n'est située dans un pays à forte inflation.

d – Ecart d'acquisition

Les écarts d'acquisition sont évalués à leur coût, celui-ci étant l'excédent du coût des titres des sociétés consolidées sur la part d'intérêt de l'acquéreur dans la juste valeur nette des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables.

Les écarts d'acquisition ne sont plus amortis linéairement à compter du 1^{er} janvier 2004, mais font l'objet de tests de dépréciation au moins une fois par an ou plus fréquemment quand des événements ou des changements de circonstances indiquent qu'ils se sont dépréciés. Toute dépréciation constatée est irréversible.

Les différences négatives entre le coût d'acquisition et la part d'intérêt de l'acquéreur dans la juste valeur nette des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables acquis (écarts d'acquisition négatifs) sont enregistrées, après vérification de leur montant, directement en résultat de l'exercice.

Les écarts d'acquisition liés aux sociétés mises en équivalence sont comptabilisés dans le poste "titres mis en équivalence".

e – Immobilisations incorporelles

Les actifs incorporels acquis par le Groupe sont comptabilisés au coût, minorés des amortissements cumulés et des pertes de valeurs éventuelles.

Les immobilisations incorporelles comprennent principalement :

• Les logiciels

Les logiciels développés en interne sont inscrit au bilan lorsque les deux conditions suivantes sont respectées :

- il est probable que l'entité bénéficiera des avantages économiques futurs correspondants,
- son coût ou sa valeur peut être évalué avec une fiabilité suffisante.

Les conditions définies par la norme IAS 38 en matière de capitalisation des coûts de développement doivent également être respectées (dont notamment la faisabilité technique du projet, l'intention d'achever le logiciel, et la disponibilité des ressources).

SOMFY possède principalement deux types de logiciels :

- Les logiciels faisant l'objet d'un projet en cinq phases et déployés dans plusieurs pays sont amortis linéairement sur 10 ans.

Les cinq phases caractérisant la mise en place de ce type de projets informatiques sont les suivantes :

- la phase "initialisation", qui s'achève par la décision d'engager ou non une recherche de solution informatique à un problème posé,
- la phase "évaluation", qui se conclue par le choix de la solution, souvent le choix d'une licence,
- les phases "étude" et "réalisation", qui débouchent sur la décision d'engager le déploiement de la solution,
- la phase "mise en route", qui se termine avec le transfert de l'application aux services support. Cela correspond à la mise en service du logiciel.

Ces logiciels sont notamment liés au déploiement des systèmes d'information.

Les phases "évaluation et préétude" constituent des phases de recherche. Les dépenses engagées pendant les phases "étude" et "réalisation", consacrées au développement, sont activables si les critères d'IAS 38 sont respectés.

- Les logiciels dits "prêts à l'emploi", c'est-à-dire dont l'exploitation par SOMFY ne fait pas l'objet d'un projet en cinq phases. Ils sont amortis en linéaire sur quatre ans.

• Les brevets

Seuls les brevets acquis et les frais de dépôts y afférents sont activés. Ce poste recouvre essentiellement les systèmes électroniques basse tension, apportés par la société Harmonic Design.

Les brevets sont linéairement amortis sur leur durée de protection juridique.

Les frais de renouvellement des brevets sont constatés en charges de l'exercice.

• Les frais de développement

Les frais de développement sont ainsi constatés à l'actif du bilan lorsque l'ensemble des critères définis par IAS 38 sont respectés :

- faisabilité technique du projet,
- intention d'achever l'immobilisation incorporelle et de l'utiliser ou de la vendre,
- capacité à utiliser ou à vendre l'immobilisation incorporelle,
- la façon dont l'immobilisation générera des avantages économiques futurs,
- la disponibilité des ressources,
- la capacité à évaluer de façon fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle au cours de son développement.

Seuls les frais de développement issus des projets destinés au développement de nouveaux produits et menés en cinq phases sont activables :

- La phase "évaluation", qui consiste à produire les éléments d'évaluation permettant de prendre la décision d'engager ou non le projet.
- La phase "préétude", qui a pour objectif de choisir les solutions techniques, valider la faisabilité du produit et la stratégie marketing de mise sur le marché.
- La phase "étude", qui va permettre de figer la définition du produit, des moyens industriels, et des moyens commerciaux.
- La phase "réalisation", qui consiste à qualifier le produit, mettre en place les moyens industriels sur les sites ainsi que les moyens commerciaux. Elle débouche également sur la définition des critères de clôture du projet.
- La phase "lancement", qui se caractérise par la fabrication du produit et la qualification des moyens industriels et commerciaux.

Les phases "évaluation" et "préétude" constituent des phases de recherche. Les dépenses engagées pendant les phases "étude" et "réalisation", consacrées au développement, sont activables si les critères d'IAS 38 sont respectés.

Les frais de développement activés sont amortis linéairement en fonction de la durée d'utilité (5 ou 10 ans selon les produits développés).

Documents financiers consolidés

Le montant des projets en cours est comptabilisé en tant qu'immobilisation incorporelle encours, jusqu'au démarrage de la phase "lancement", qui marque le début de la mise en service du projet.

Aucune valeur résiduelle n'est retenue au niveau du Groupe pour déterminer la base amortissable des immobilisations incorporelles.

Les coûts ultérieurs sont généralement constatés en charges de l'exercice.

f – Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont initialement inscrites à leur coût d'acquisition ou de production, qui comprend le prix d'achat ainsi que tous les frais encourus nécessaires à leur mise en état d'utilisation.

Les coûts d'entretien courants sont constatés en charge de l'exercice.

L'amortissement est calculé suivant la méthode linéaire en fonction des durées d'utilisation ci-après :

• Immeubles :	20 à 30 ans
• Matériel et outillage :	5 à 10 ans
• Matériel de transport :	3 à 5 ans
• Mobilier et matériel de bureau :	5 à 10 ans
• Agencements et installations :	8 à 10 ans

Le coût correspondant à chaque visite d'inspection majeure doit être comptabilisé dans la valeur comptable de l'immobilisation corporelle à titre de remplacement, si les critères de comptabilisation sont satisfaits. Le Groupe est, à ce stade, peut soumis à ce type d'obligation.

Compte tenu de la nature des immobilisations détenues par SOMFY, il n'a pas été identifié de composants significatifs.

Les dépenses ultérieures sont comptabilisées à l'actif si elles satisfont aux critères de reconnaissance d'IAS 16. Ces critères sont appréciés avant l'engagement de la dépense.

Les valeurs résiduelles, durées d'utilité et modes d'amortissement des actifs sont revus, et modifiés si nécessaire, à chaque clôture annuelle.

Les valeurs recouvrables des immobilisations corporelles sont revues lorsque des événements ou changements dans les circonstances indiquent que la valeur comptable pourrait ne pas être recouvrée.

Une immobilisation corporelle est décomptabilisée lors de sa sortie ou quand aucun avantage économique futur n'est attendu de son utilisation ou de sa sortie. Tout gain ou perte résultant de la décomptabilisation d'un actif (calculé sur la différence entre le produit net de cession et la valeur comptable de cet actif) est inclus dans le compte de résultat l'année de la décomptabilisation de l'actif.

g – Contrats de location

Les contrats sont classés comme des contrats de location-financement lorsqu'ils transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété.

Ces contrats sont qualifiés de contrats de location-financement lorsque les principaux indicateurs ci-dessous sont respectés (liste non exhaustive) :

- transfert de la propriété au terme de la durée du contrat sur option,
- les conditions d'exercice de l'option sont telles que le transfert de propriété paraît hautement probable à la date de conclusion du contrat,
- la durée du bail couvre l'essentiel de la durée de vie du bien dans les conditions d'utilisation du preneur,
- la valeur actualisée des paiements minimaux est proche de la juste valeur du bien loué à la date de conclusion du contrat.

Les biens ainsi financés dans le cadre de contrats de location-financement sont inscrits, dès le commencement du contrat, en immobilisations corporelles, au plus bas de la juste valeur des biens loués et de la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location.

Les paiements au titre de la location sont ventilés entre la charge financière et l'amortissement de la dette, de manière à obtenir un taux d'intérêt périodique constant sur le solde restant dû au passif. Les charges financières sont enregistrées directement au compte de résultat.

Les immobilisations acquises via des contrats de location-financement sont amorties selon les mêmes durées que celles décrites précédemment si le Groupe estime qu'il obtiendra la propriété de l'actif au terme du contrat. Autrement, l'actif est déprécié sur la base de la durée la plus courte entre la durée d'utilisation de l'actif et la durée du contrat.

Les contrats qualifiés de location simple ne font pas l'objet de retraitement et les loyers payés constituent des charges de l'exercice, répartis si besoin selon une base linéaire.

h – Test de perte de valeur

La norme IAS 36 définit les procédures qu'une entreprise doit appliquer pour s'assurer que la valeur nette comptable de ses actifs n'excède pas leur valeur recouvrable, c'est-à-dire le montant qui sera recouvré par leur utilisation ou leur vente.

En dehors du goodwill et des immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie qui doivent faire l'objet de tests de dépréciation annuels systématiques, la valeur recouvrable d'un actif est estimée chaque fois qu'il existe un indice montrant que cet actif a pu perdre de sa valeur.

La valeur recouvrable d'un actif est la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de vente et sa valeur d'utilité.

La juste valeur diminuée des coûts de vente est le montant qui peut être obtenu de la vente d'un actif lors d'une transaction dans des conditions de concurrence normale entre des parties bien informées et consentantes, diminué des coûts de sortie.

La valeur d'utilité est la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés attendus de l'utilisation continue d'un actif et de sa sortie à la fin de sa durée d'utilité.

La valeur recouvrable est estimée pour chaque actif isolé. Si cela n'est pas possible, les actifs sont regroupés en Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) pour lesquelles la valeur recouvrable est alors déterminée.

L'Unité Génératrice de Trésorerie est le plus petit groupe d'actifs qui inclut l'actif et dont l'utilisation continue génère des entrées de trésorerie largement indépendantes de celles générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs.

Une identification des unités génératrices de trésorerie associées (UGT) a été effectuée au sein du Groupe SOMFY.

La valeur recouvrable des UGT est la valeur la plus élevée entre la juste valeur des actifs diminués des coûts de la vente et sa valeur d'utilité.

La valeur d'utilité est déterminée à partir des flux de trésorerie estimés sur la base des plans ou budgets sur 5 ans maximum, les flux étant au-delà extrapolés par application d'un taux d'évolution constant ou décroissant, et actualisés en retenant des taux du marché à long terme avant impôt qui reflètent les estimations du marché de la valeur temps de l'argent et les risques spécifiques des actifs.

La valeur recouvrable est ensuite comparée à la valeur comptable de l'UGT.

Si cette valeur est supérieure à la valeur nette comptable de l'UGT à la clôture de la période, il n'y a aucune dépréciation à constater.

Si, au contraire, cette valeur est inférieure à la valeur nette comptable, une dépréciation de la différence doit alors être constatée en priorité sur l'écart d'acquisition et cette dépréciation est définitive.

Pour les autres actifs incorporels et corporels à durée de vie définie, une perte de valeur comptabilisée précédemment est reprise s'il y a eu un changement dans les estimations utilisées pour déterminer la valeur recouvrable de l'actif depuis la dernière comptabilisation d'une perte de valeur. Si tel est le cas, la valeur comptable de l'actif est augmentée à hauteur de sa valeur recouvrable. La valeur comptable augmentée suite à une reprise d'une perte de valeur ne doit pas être supérieure à la valeur comptable qui aurait été déterminée, nette des amortissements, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée sur cet actif au cours des exercices antérieurs.

Documents financiers consolidés

Une reprise de perte de valeur est comptabilisée en résultat, sauf si l'actif est comptabilisé à son montant réévalué, auquel cas la perte de valeur est traitée comme une réévaluation positive. Après la comptabilisation d'une reprise de perte de valeur, la dotation aux amortissements est ajustée pour les périodes futures afin que la valeur comptable révisée de l'actif, diminuée de sa valeur résiduelle éventuelle, soit répartie de façon systématique sur la durée d'utilité restant à courir.

i – Actifs financiers

Les actifs financiers sont classés en quatre catégories selon leur nature et l'intention de détention :

- les actifs détenus jusqu'à l'échéance,
- les actifs évalués en juste valeur par résultat,
- les actifs disponibles à la vente,
- les prêts et créances (hors clients).

Les actifs financiers sont initialement comptabilisés au coût qui correspond à la juste valeur du prix payé augmenté des coûts d'acquisition.

Actifs détenus jusqu'à l'échéance

Il s'agit exclusivement des titres à revenu fixe acquis avec l'intention de les conserver jusqu'à leur échéance. Ils sont évalués au coût amorti en utilisant la méthode de taux d'intérêt effectif. Le coût amorti est calculé en prenant en compte toute décote ou prime lors de l'acquisition, sur la période allant de l'acquisition à l'échéance de remboursement. Les profits et pertes sont reconnus en résultat lorsque les actifs sont décomptabilisés ou lorsqu'ils perdent de la valeur, ainsi qu'à travers le processus d'amortissement. Le Groupe ne dispose pas à ce jour de ce type d'actifs.

Actifs évalués en juste valeur par résultat

Ils représentent les actifs détenus à des fins de transaction, c'est-à-dire les actifs acquis par l'entreprise dans l'objectif de les céder à court terme. Ils sont évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat. Les valeurs mobilières de placement correspondant à la définition d'actifs financiers détenus à des fins de transaction sont évaluées à leur juste valeur à la date de clôture et sont comptabilisées en actifs financiers courants. Les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat.

Les actifs disponibles à la vente

Les actifs financiers intègrent également les participations du Groupe dans les sociétés sur lesquelles il n'exerce ni contrôle, ni influence notable, ni contrôle conjoint. Les dividendes correspondants sont comptabilisés dans l'année de leur mise en distribution.

Ces titres de participation sont considérés comme étant "disponibles à la vente".

Ils sont donc évalués à leur juste valeur à la date de clôture et les variations de juste valeur sont comptabilisées directement en capitaux propres. Les montants constatés en capitaux propres sont repris en résultat lors de la cession de l'actif.

Si la juste valeur de ces actifs disponibles à la vente devient inférieure au coût d'acquisition, une provision pour dépréciation sera constituée et comptabilisée au résultat lorsqu'il existe une indication objective de dépréciation de ces actifs disponibles à la vente.

Les actifs financiers disponibles à la vente sont présentés en actifs financiers non courants, excepté ceux présentant une échéance inférieure à 12 mois à la date de clôture, qui sont classés en actifs financiers courants.

Prêts et créances

Ils représentent les actifs financiers, émis ou acquis par le Groupe, qui sont la contrepartie d'une remise directe d'argent, de biens ou de services à un débiteur. Ils sont évalués au coût amorti en utilisant la méthode de taux d'intérêt effectif. Les prêts et créances à long terme non rémunérés ou rémunérés à un taux inférieur à celui du marché sont, lorsque les sommes sont significatives, actualisés. Les dépréciations éventuelles sont enregistrées en résultat.

Par ailleurs, des provisions pour dépréciation sont constituées et comptabilisées au résultat lorsqu'il existe une indication objective de dépréciation du fait d'un événement intervenu après la comptabilisation initiale de l'actif.

Ce poste est essentiellement composé de dépôts et cautionnements versés auprès des différents bailleurs.

Au niveau du groupe SOMFY, les actifs financiers comprennent les titres de participation de sociétés ni contrôlées ni sous influence notable, certaines valeurs mobilières, les prêts, et les instruments dérivés.

Ces instruments sont présentés en actifs non courants, excepté ceux présentant une échéance inférieure à 12 mois à la date de clôture, qui sont classés en actifs courants.

j – Stocks

Les matières, fournitures et les produits fabriqués sont évalués au coût d'achat ou de production selon les cas.

Le coût des stocks tient compte notamment des éléments suivants :

- les coûts d'emprunt ne sont pas inclus dans le coût des stocks ;
- la valeur brute des matières premières et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires ;
- les coûts encourus pour amener les stocks à l'endroit et dans l'état dans lequel ils se trouvent sont intégrés dans le coût de revient des stocks ;

- les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations, les charges directes et indirectes de production et les dotations aux amortissements des biens concourant à la production ;
- les profits internes inclus dans les stocks sont éliminés.

Les stocks et encours sont dépréciés lorsque leur valeur nette de réalisation est inférieure au prix coût d'achat ou de production.

La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts estimés pour l'achèvement et des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente.

k – Clients et autres débiteurs

Les créances clients sont valorisées à leur valeur nominale. Elles sont dépréciées par voie de provision en fonction des risques de non-recouvrement appréciés au cas par cas.

l – Actions propres

Le Groupe possède des actions propres en vue :

- de régulariser le cours de bourse par intervention systématique en contre-tendance,
- d'intervenir à l'achat ou à la vente en fonction du marché,
- de couvrir les plans de stock-options déjà attribuées ou à attribuer.

Les actions propres, détenues directement par le Groupe ou à travers un contrat de liquidité, sont éliminées de la consolidation par les capitaux propres.

Lors de leur cession, la contrepartie reçue est comptabilisée directement en augmentation des capitaux propres du Groupe, aucun profit ou perte n'étant donc comptabilisé dans le résultat net de l'exercice.

Documents financiers consolidés

m – Trésorerie et équivalent de trésorerie

La trésorerie correspond aux soldes bancaires (actifs et découverts bancaires) ainsi qu'aux caisses.

Les équivalents de trésorerie sont principalement des OPCVM (actifs financiers détenus à des fins de transactions) qui correspondent à des placements à court terme, très liquides, facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

Les autres placements financiers sont classés en actifs financiers dans la rubrique courante ou non courante du bilan en fonction de leur échéance ou de leur nature.

n – Provisions

Cette rubrique comprend les engagements dont l'échéance ou le montant sont incertains, découlant de restructurations, de risques environnementaux, de litiges et d'autres risques. Une provision est constituée lorsque le Groupe a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé et que les sorties futures de liquidités peuvent être estimées de manière fiable.

Une provision pour restructuration n'est comptabilisée dès lors qu'il existe une obligation vis-à-vis de tiers, ayant pour origine une décision de la Direction, matérialisée avant la date de clôture par l'existence d'un plan détaillé et formalisé, et l'annonce de ce plan aux personnes concernées.

Lorsque le Groupe attend le remboursement partiel ou total de la provision, par exemple du fait d'un contrat d'assurances, le remboursement est comptabilisé comme un actif distinct, mais uniquement si le remboursement est quasi certain. La charge liée à la provision est présentée dans le compte de résultat nette de tout remboursement.

Afin de couvrir les coûts inhérents aux garanties accordées aux clients, le Groupe enregistre dans ses comptes une provision pour charges.

Cette provision représente le montant estimé, en fonction des statistiques des charges constatées par le passé, des réparations pendant la durée de la garantie. Cette provision est reprise chaque année pour le montant réel du coût du service rendu enregistré en charges.

Si l'effet de la valeur temps de l'argent est significatif, les provisions sont actualisées sur la base d'un taux avant impôt qui reflète, le cas échéant, les risques spécifiques au passif. Lorsque la provision est actualisée, l'augmentation de la provision liée à l'écoulement du temps est comptabilisée comme une charge d'exploitation.

Les passifs éventuels correspondent à des obligations potentielles résultant d'événements passés dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance d'événements futurs incertains qui ne sont pas sous le contrôle de l'entité, ou à des obligations actuelles pour lesquelles une sortie de ressources n'est pas probable. En dehors de ceux résultant d'un regroupement d'entreprises, ils ne sont pas comptabilisés mais font l'objet d'une information en annexe.

o – Avantages au personnel

Concernant les engagements en matière de retraite, le Groupe, se conformant à la réglementation et aux usages en vigueur dans chaque pays, participe à des régimes de retraite ou accorde des indemnités et avantages au départ des salariés. Un recensement de ces avantages accordés a été réalisé.

Les cotisations versées au titre des régimes qui sont analysés comme des régimes à cotisations définies, c'est-à-dire lorsque le Groupe n'a pas d'autre obligation que le paiement de cotisations, sont comptabilisées en charges de l'exercice.

Pour les régimes à prestations définies concernant les avantages postérieurs à l'emploi, les coûts des prestations sont estimés en utilisant la méthode des unités de crédit projetées.

Selon cette méthode, chaque période de service donne lieu à une unité supplémentaire de droits à prestation et chacune de ces unités est évaluée séparément pour valoriser l'obligation finale.

Les montants des paiements futurs correspondant aux avantages accordés aux salariés sont évalués sur la base d'hypothèses d'évolution des salaires, d'âge de départ, de mortalité, puis ramenés à leur valeur actuelle sur la base des taux d'intérêt des obligations à long terme des émetteurs de première catégorie.

Ces régimes sont soit financés, leurs actifs étant alors gérés séparément et indépendamment de ceux du Groupe, soit non financés, leurs engagements faisant l'objet d'une dette en bilan "engagements envers le personnel".

Les différents régimes à prestations définies sont les suivants :

- les régimes d'indemnités de fin de carrière (IFC) pour l'ensemble des sociétés françaises en application des conventions collectives en vigueur,
- les régimes de gratifications versées lors de l'octroi d'une médaille du travail,
- le régime du "trattamento di fine rapporto" (TFR) pour les sociétés italiennes,
- les régimes de retraite à prestations définies dans les filiales internationales (Etats-Unis notamment).

En application de la norme IAS 19, les pertes/gains actuariels liés à l'expérience et/ou à la modification d'hypothèses actuarielles sont amortis dans les charges futures de chacune des sociétés sur la durée moyenne probable de vie active résiduelle des salariés, ceci après application d'un corridor de 10 % du maximum entre la valeur des engagements et la valeur des actifs de couverture.

Le coût des services passés est comptabilisé en charge, selon un mode linéaire, sur la durée moyenne restant à courir jusqu'à ce que les droits correspondants soient acquis au personnel. Si les droits à prestations sont déjà acquis lors de l'adoption du plan de retraite ou de sa modification, le coût des services passés est immédiatement comptabilisé.

Lors de la première application des normes IFRS au 1^{er} Janvier 2004, les écarts actuariels ont été comptabilisés par imputation sur les capitaux propres.

Les engagements à verser aux salariés en activité au titre des médailles du travail sont comptabilisés sous forme de provisions.

Le Groupe a maintenu en IFRS le traitement retenu en normes françaises du droit individuel de formation, conformément à l'Avis n) 2004-F du 13 octobre 2004 du Comité d'Urgence du CNC relatif à la "Comptabilisation du droit individuel de formation – DIF". Les dépenses engagées au titre du DIF constituent une charge de la période et ne donnent donc lieu à aucun provisionnement. Une mention en annexe est faite du volume d'heures à la clôture de l'exercice de la part ouverte des droits avec indication du volume d'heures n'ayant pas fait l'objet de demandes de la part des salariés.

Dans quelques cas limités où ces dépenses ne peuvent être considérées comme rémunérant des services futurs, l'engagement à court terme en résultant est provisionné dans les comptes de l'exercice, dès que l'obligation à l'égard du salarié est probable ou certaine.

p - Paiement en actions

Les employés du Groupe, y compris des dirigeants, reçoivent une rémunération prenant la forme de transactions dont le paiement est indexé sur des actions, aux termes desquelles ils reçoivent des instruments de capitaux propres en contrepartie des services rendus (transactions réglées en instruments de capitaux propres).

Documents financiers consolidés

Les transactions réglées en instruments de capitaux propres avec les salariés sont valorisées à la juste valeur des instruments à la date d'attribution. La juste valeur est déterminée selon le modèle Black & Scholes.

Le coût des transactions réglées en instruments de capitaux propres est comptabilisé, en contrepartie d'une augmentation des capitaux propres équivalente, sur la période pendant laquelle les conditions de performance et/ou de services sont remplies. Cette période se termine à la date à laquelle les employés concernés obtiennent un droit inconditionnel aux instruments (la date d'acquisition des droits). La charge cumulée enregistrée pour ces transactions à chaque fin d'exercice jusqu'à la date d'acquisition des droits est le reflet de l'écoulement de cette période d'acquisition et de la meilleure estimation du Groupe à cette date du nombre d'instruments qui vont être acquis. La charge ou le produit reconnu au compte de résultat de la période correspond à la différence entre charges cumulées à la fin de la période et charges cumulées au début de la période.

L'effet dilutif des options en circulation est reflété dans le calcul du résultat dilué par action.

Aucune charge n'est constatée pour les instruments qui ne sont finalement pas acquis, sauf pour ceux dont l'acquisition dépend de conditions liées au marché. Ces dernières sont considérées comme étant acquises, que les conditions du marché soient réunies ou pas, pourvu que les autres conditions de performance soient remplies.

Si les termes d'une rémunération réglée en instruments de capitaux propres sont modifiés, une charge est constatée à minima pour le montant qui aurait été reconnu si aucun changement n'était survenu.

Une charge est en outre comptabilisée pour prendre en compte les effets des modifications qui augmentent la juste valeur totale de l'accord dont le paiement est fondé sur des actions ou qui sont favorables d'une autre façon au membre du personnel. Elle est valorisée à la date de la modification.

Si une rémunération en instruments de capitaux propres est annulée, elle est traitée comme si elle avait été acquise à la date d'annulation.

Toute charge relative à la transaction qui n'a pas été comptabilisée jusqu'alors est enregistrée immédiatement. Cependant, si un nouvel accord remplace l'accord annulé et qu'il est désigné comme tel à la date où il est attribué, les deux sont traités comme si le premier avait été modifié, comme décrit dans le précédent paragraphe.

Conformément aux dispositions transitoires de la norme, seuls les plans d'options postérieurs au 7 novembre 2002 ont été comptabilisés selon le principe exposé ci-dessus et font l'objet d'une valorisation.

q – Emprunts et coûts des emprunts

Lors de leur comptabilisation initiale, les emprunts obligataires et les autres dettes porteuses d'intérêts sont mesurés à leur juste valeur sur laquelle sont imputés les coûts de transaction qui sont directement attribuables à l'émission du passif. La juste valeur correspond généralement au montant de trésorerie reçu.

Les frais et primes d'émission d'emprunts ainsi que les primes de remboursement d'obligations sont pris en compte dans le calcul du coût amorti selon la méthode du taux effectif et sont donc constatés en résultat de manière actuarielle sur la durée de vie du passif.

Les intérêts sur emprunts sont comptabilisés en charges de l'exercice.

r – Engagements de rachat donnés aux minoritaires

Les normes IAS 27 et IAS 32 conduisent les groupes, en l'état actuel des textes, à enregistrer les engagements d'achat des intérêts minoritaires fermés ou conditionnels en dettes financières, avec pour contrepartie la réduction des intérêts minoritaires. Lorsque la valeur de l'engagement excède le montant des intérêts minoritaires, le solde est comptabilisé en écart d'acquisition.

A chaque clôture, la juste valeur des engagements d'achats de minoritaires est revue. La dette correspondante est ajustée avec pour contrepartie l'écart d'acquisition.

Le résultat des travaux de l'IFRIC et de l'IASB est susceptible de conduire à un traitement comptable différent de celui exposé ci-dessus.

s – Impôts sur les sociétés

Impôts courants

La convention d'intégration fiscale conclue entre la société SOMFY SA et ses filiales directes et indirectes a été renouvelée au 1^{er} juillet 2002 pour une nouvelle période de 5 ans avec un premier exercice de 6 mois.

Les sociétés comprises dans le périmètre d'intégration fiscale au 31 décembre 2005 sont : SOMFY SA, Fontenoy-Malvart SNC, SOMFY SAS, Spirel SAS, Simu SAS, CMC SARL, SOMFY Development SAS, Siminor SAS, Siminor Technologies Castres SARL, Domis SA, Domaster SAS.

Par convention, la différence entre la somme des impôts calculés individuellement par chacune des sociétés et l'impôt du groupe fiscal intégré constitue un produit comptabilisé dans le compte de résultat de la société tête de file.

En cas de sortie du groupe d'intégration fiscale, les filiales sortantes sont indemnisées par SOMFY SA selon des modalités appréciées d'un commun accord lors de la sortie au vu des éléments de faits constatés à cette date.

Impôts différés

Les actifs et passifs d'impôt différé sont évalués aux taux d'impôt dont l'application est attendue sur l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôt (et des réglementations fiscales) qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

Les impôts différés sont constatés sur les différences temporaires entre les valeurs comptables des actifs et des passifs et leurs valeurs établies selon les règles fiscales.

Les impôts différés relatifs aux déficits fiscaux des sociétés non comprises dans l'intégration fiscale ou antérieurs à l'entrée dans le périmètre de l'intégration fiscale sont reconnus lorsque les conditions définies par la norme IAS 12 sont remplies :

- l'entité dispose de différences temporelles taxables suffisantes auprès de la même autorité fiscale et la même entité imposable, qui engendreront des montants imposables sur lesquels les pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés pourront s'imputer avant qu'ils n'expirent ;
- il est probable que l'entité dégagera des bénéfices imposables avant que les pertes fiscales ou les crédits d'impôt non utilisés n'expirent ;
- les pertes fiscales non utilisées résultent de causes identifiables qui ne se reproduiront vraisemblablement pas ;
- les opportunités liées à la gestion fiscale de l'entité généreront un bénéfice imposable pendant l'exercice au cours duquel les pertes fiscales ou les crédits d'impôt non utilisés pourront être imputés.

Dans la mesure où il n'est pas probable que l'entité disposera d'un bénéfice imposable sur lequel elle pourra imputer les pertes fiscales ou les crédits d'impôt non utilisés, l'actif d'impôt différé n'est pas comptabilisé.

t – Instruments financiers dérivés

Le Groupe a choisi d'appliquer les normes IAS 32/39 à compter du 1^{er} janvier 2004.

Selon la norme, lorsque les dérivés sont désignés comme éléments de couverture, leur traitement varie selon qu'ils sont désignés :

- de couverture de juste valeur,
- de couverture de flux de trésorerie,
- de couverture d'un investissement net réalisé à l'étranger.

Documents financiers consolidés

Tous les instruments financiers dérivés sont valorisés à leur juste valeur. La juste valeur est soit la valeur de marché pour les instruments cotés en bourse, soit une valeur fournie par les établissements financiers selon les critères traditionnels (marché de gré à gré).

Les instruments financiers dérivés consistent principalement en contrats de change à terme, en options sur devises et en swap de taux d'intérêts.

Le Groupe a choisi de ne pas appliquer la comptabilité de couverture. Les variations de juste valeur sont donc portées immédiatement au compte de résultat financier.

Cette décision a été prise au regard du faible impact sur la situation nette du Groupe qui ne justifie pas la mise en place d'un suivi comptable complexe.

La juste valeur des instruments dérivée est constatée dans le bilan dans les postes "actifs financiers courants" et "passifs financiers courants".

u – Actifs non courants destinés à être cédés

Une entité doit classer un actif non courant (ou un groupe destiné à être cédé) comme détenu en vue de la vente si sa valeur comptable est recouvrée principalement par le biais d'une transaction de vente plutôt que par l'utilisation continue.

Lorsque des actifs sont destinés à être cédés suivant les principes définis par la norme IFRS 5, le Groupe évalue ces actifs au montant le plus bas entre leur valeur comptable et leur juste valeur diminuée des coûts de la vente, et cesse de pratiquer l'amortissement sur ces derniers.

Les actifs et les passifs ainsi déterminés sont constatés sur une ligne spécifique du bilan.

v – Résultat par action

Le résultat net par action est obtenu en rapportant le résultat net de la période au nombre moyen d'actions en circulation sur la période, sous déduction du nombre d'actions auto-détenues.

Le résultat net consolidé par action après dilution prend en compte les actions issues de l'exercice d'options de souscriptions d'actions sous déduction des actions auto-détenues.

La société n'a pas émis de titres donnant droit à terme au capital ; par conséquent le résultat net par action dilué est identique à celui décrit ci-dessus.

w – Produits des activités ordinaires

Le chiffre d'affaires est constitué par l'ensemble des produits des activités ordinaires des sociétés intégrées.

Les produits des activités ordinaires sont comptabilisés lorsqu'il est probable que les avantages économiques futurs iront au Groupe et que ces produits peuvent être évalués de façon fiable.

Les produits des activités ordinaires sont constatés à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir.

Les ventes de biens sont comptabilisées lors de leur livraison au client final.

x – Résultat opérationnel

Le résultat opérationnel courant est défini par la différence entre, le résultat opérationnel qui provient de la différence entre l'ensemble des charges et des produits ne résultant pas des activités financières, des sociétés mises en équivalence, des activités arrêtées ou en cours de cession et l'impôt, et des autres charges et produits opérationnels.

Les autres charges et produits opérationnels correspondent aux éléments inhabituels, anormaux ou peu fréquents. Ils intègrent les plus ou moins-value sur cessions d'actifs, des coûts de restructuration et des provisions qui seraient de nature à perturber la lisibilité du résultat opérationnel courant.

Le résultat opérationnel courant reflète la performance de l'entreprise.

y – Résultat financier

Le résultat financier est composé de deux éléments :

- **Coût de l'endettement net**

Il est constitué de l'ensemble des résultats produits par les éléments constitutifs de l'endettement financier net pendant la période, y compris les résultats de couverture de taux.

- **Autres produits et charges financières**

Ils sont des produits et des charges de nature financière qui ne sont pas de nature opérationnelle et ne font pas partie du coût de l'endettement net.

z – Information sectorielle

Le critère unique d'information sectorielle retenu est la zone géographique. En effet, la direction prend ses décisions sur la base de cet axe stratégique en utilisant le reporting par zone géographique comme outil clef d'analyse. L'axe géographique correspond par ailleurs à l'organisation fonctionnelle du Groupe.

SOMFY ne disposant pas de secteur d'activité distinct, seule une information de premier niveau est donnée.

Documents financiers consolidés

NOTES ANNEXES SUR LES COMPTES AU 31 DÉCEMBRE 2005

1 – Faits marquants et changements de périmètre

- Suite à sa mise en vente annoncée au cours du premier semestre 2005, SOMFY a cédé, en date du 29 septembre 2005, la totalité de sa participation dans le groupe Devianne. Au 31 décembre 2004, cette participation était consolidée selon la méthode de mise en équivalence.
- SOMFY a conclu une association avec YueQiu, leader sur le marché chinois des automatismes et du bâtiment. Une société commune, **Lian Da** a été créée. Elle est détenue à 80 % par SOMFY et 20 % par YueQiu.

2 – Informations sectorielles

En application de la norme IAS14 "information sectorielle", le groupe SOMFY, n'ayant qu'un seul secteur d'activité, a retenu un niveau d'information sectorielle basé sur les secteurs géographiques par implantation des actifs.

Au 31 décembre 2005

En milliers d'euros	France	Allemagne	Europe du Nord	Europe de l'Est et centrale	Europe du Sud	Asie-Pacifique	Amériques	Eliminations entre zones	Total
Produits sectoriels (chiffre d'affaires)	358 506	88 500	72 238	29 241	151 456	30 082	57 855	- 196 716	591 162
Produits intra-secteur	- 177 822	- 3 396	- 296	- 27	- 15 099	- 16	- 60	196 716	0
Résultat sectoriels (résultat courant opérationnel)	71 236	3 260	9 497	2 457	21 846	3 030	6 318	- 1 317	116 327
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence	-	-	-	-	11 690	-	-	-	11 690
Résultat net sectoriel	106 925	2 261	7 366	1 729	24 946	2 339	3 545	- 42 199	106 912
Actifs sectoriels*	322 585	32 720	35 081	14 596	217 739	28 624	34 649	- 85 033	600 961
Actifs disponibles à la vente sectoriels	176 964	210	9 676	35	27 230	-	-	- 172 514	41 601**
Sociétés mises en équivalence	240	-	-	-	118 378	-	-	-	118 618
Passifs sectoriels	195 054	21 829	24 953	8 578	60 356	10 045	14 474	- 74 358	260 931
Investissements sectoriels	36 019	436	586	475	7 391	527	1 009	-	46 443
Dotation aux amortissements des actifs sectoriels	- 11 422	- 1 413	- 521	- 383	- 2 706	- 323	- 566	-	- 17 334

* Hors actifs disponibles à la vente.

** Ce poste représente essentiellement la juste valeur des titres Agta Record.

La majorité des éliminations s'effectue entre la zone France, où se situe les zones de production, et les autres zones.

Au 31 décembre 2004

En milliers d'euros	France	Allemagne	Europe du Nord	Europe de l'Est et centrale	Europe du Sud	Asie-Pacifique	Amériques	Eliminations entre zones	Total
Produits sectoriels (chiffre d'affaires)	351 073	92 612	76 728	28 320	131 911	26 232	52 510	- 190 306	569 080
<i>Produits intra-secteur</i>	<i>- 173 955</i>	<i>- 4 928</i>	<i>- 366</i>	<i>- 20</i>	<i>- 10 942</i>	<i>- 18</i>	<i>- 77</i>	<i>190 306</i>	0
Résultat sectoriels (résultat courant opérationnel)	77 362	4 785	8 427	3 103	18 633	2 467	4 201	- 3 127	115 851
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence	892	-	-	-	10 719	-	-	73	11 684
Résultat net sectoriel	63 599	3 244	3 977	2 438	21 311	1 930	2 544	- 11 400	87 643
Actifs sectoriels*	251 222	32 530	32 798	14 035	264 733	17 827	29 131	- 135 154	507 122
Actifs disponibles à la vente sectoriels	263 232	210	506	35	1 278	-	-	- 225 415	39 846**
Sociétés mises en équivalence	13 046	-	-	-	105 064	-	-	113	118 223
Passifs sectoriels	210 410	21 900	16 877	7 833	62 988	8 608	13 607	- 125 729	216 494
Investissements sectoriels	16 431	1 243	592	463	3 302	514	550	-	23 095
Dotations aux amortissements des actifs sectoriels	- 11 495	- 1 422	- 702	- 324	- 2 314	- 309	- 1 031	-	- 17 597

* Hors actifs disponibles à la vente.

** Ce poste représente essentiellement la juste valeur des titres Agta Record.

La majorité des éliminations s'effectue entre la zone France, où se situent les zones de production, et les autres zones. Le résultat du secteur géographique France intègre la cession de Devienne au cours du 2^e semestre 2005 dont l'impact s'élève à 3 180 K€ sur le résultat net de la période.

Les prix de transfert entre les secteurs géographiques sont définis sur la base d'un prix de cession interne calculé à partir du prix de revient des produits fabriqués. Ce prix de cession est déterminé pour l'ensemble de l'exercice.

Le Groupe produisant une information détaillée sur la base des secteurs géographiques par implantation des actifs doit fournir également un chiffre d'affaires selon la localisation des clients.

Documents financiers consolidés

En milliers d'euros	31/12/05	31/12/04
France	177 556	170 496
Allemagne	83 470	87 767
Europe du Nord	81 373	86 366
Europe de l'Est et centrale	37 032	34 838
Europe du Sud	112 351	101 993
Asie-Pacifique	35 446	30 824
Amériques	63 934	56 796
Total	591 162	569 080

3 - Autres produits de l'activité

En milliers d'euros	31/12/05	31/12/04
Production immobilisée	4 861	2 164
Prestations de services	2 388	2 960
Autres produits	1 118	671
Autres produits de l'activité	8 367	5 795

Les autres produits recouvrent essentiellement des redevances reçues et des indemnités d'assurance.

4 - Dotations aux provisions courantes

En milliers d'euros	31/12/05	31/12/04
Dotation / reprise sur provisions pour garantie	18	- 1 440
Dotation / reprise sur provisions pour clients	1 285	140
Dotation / reprise sur provisions pour risques et charges	633	1 050
Dotations aux provisions courantes	1 936	- 250

Les dotations pour provisions sur stocks sont intégrées dans les achats consommés.

5 - Autres produits et charges opérationnels

En milliers d'euros	31/12/05	31/12/04
Dotation / reprise sur provisions non courantes	442	- 1 786
Autres éléments non courants	- 560	- 127
• Produits non courants	755	812
• Charges non courantes	- 1 315	- 939
Perte ou gain sur cessions d'immobilisations	526	- 303
Autres produits et charges opérationnels	408	- 2 216

L'année 2004 a été impactée par une dotation pour redressement fiscal à hauteur de 1,2 M€.

La plus-value sur cessions d'immobilisations constatée en 2005 repose essentiellement sur des cessions de bâtiments.

Aucune charge n'a été constatée au titre des tests de perte de valeurs effectués au 31 décembre 2005.

6 - Résultat financier

En milliers d'euros	31/12/05	31/12/04
Coût net de l'emprunt	- 991	- 2 090
• Produits financiers liés aux placements	1 946	1 631
• Charges financières liées à l'endettement	- 2 937	- 3 721
Effets de change	- 451	943
Dividendes reçus	769	566
Résultat financier	- 673	- 581

Documents financiers consolidés

7 - Impôts différés

7.1 - Rationalisation du taux d'impôt

En milliers d'euros	31/12/05	31/12/04
Résultat avant impôt	116 062	113 054
Mali de fusion lié à la réorganisation des holdings	- 35 472	-
Quote-part des frais et des charges	2 369	561
Autres	- 553	- 3 933
Différences permanentes	- 33 656	- 3 372
Résultat taxé à taux réduit	- 9 203	- 9 039
Résultat taxable au taux courant	73 203	100 643
Taux de l'impôt en France	34,40 %	35,42 %
Impôt théorique au taux courant français	25 182	35 648
Du différentiel de taux courant des pays étrangers	- 1 680	- 1 303
Des pertes fiscales de l'exercice et des exercices antérieurs non reconnus	253	620
Effet du différentiel de taux	- 1 427	- 683
Impôt à taux normal	23 755	34 965
Crédits d'impôt	- 430	- 879
Autres taxes et divers	695	3 009
Impôt du Groupe	24 020	37 095
Taux effectif	20,70 %	32,81 %
• dont impôt exigible	20 236	36 212
• dont impôt différé	3 784	883

Les redevances taxées à taux réduit (15,0 %) sont imputées sur des déficits générés antérieurement à taux réduit et non reconnus.

Le taux facial de l'impôt s'élève à 20,70 % contre 32,63 % en 2004. Cette amélioration du taux effectif de l'impôt est liée à une économie d'impôt née d'une restructuration des holdings et ne représente pas un événement récurrent.

Déficits activés et utilisés

Les déficits activés au 31 décembre 2004 ont été totalement récupérés au cours de l'année 2005.

Par prudence, les impôts différés relatifs aux déficits fiscaux des sociétés non comprises dans l'intégration fiscale ou antérieurs à l'entrée dans le périmètre de l'intégration fiscale n'ont pas été activés, lorsqu'il n'est pas probable que les résultats futurs taxables soient suffisants pour absorber les pertes fiscales antérieures non utilisées. Le montant de ces déficits s'élève à 9 709 K€ (au taux de droit commun).

Aucun impôt différé actif n'a été constaté en 2005 sur les déficits fiscaux nés au cours de l'exercice ou des exercices antérieurs.

7.2 – Impôts comptabilisés directement en situation nette

En milliers d'euros	31/12/05	31/12/04
Impôts différés passifs		
• Actifs disponibles à la vente	1 077	2 331
• Sociétés mises en équivalence	800	800
Total	1 077	2 331

La différence entre la juste valeur et le coût historique des actifs disponibles à la vente affecte directement les réserves ainsi que l'impôt s'y afférent. De plus, il est comptabilisé un impôt différé né du frottement fiscal lié aux distributions futures des sociétés mises en équivalence.

7.3 – Analyse par nature

En milliers d'euros	31/12/05 Actif	31/12/04 Actif
Impôts différés sur retraitements liés aux normes et sur différences temporaires	7 594	8 465
dont :		
• <i>IDA liés aux méthodes de provisions</i>	1 923	2 283
• <i>IDA liés aux retraites</i>	1 908	1 482
• <i>IDA liés aux dettes fiscales et sociales</i>	1 793	1 752
Impôts différés sur marges internes	6 951	6 902
Autres	50	413
Total	14 595	15 780

En milliers d'euros	31/12/05 Passif	31/12/04 Passif
Impôts différés sur retraitements liés aux normes et sur différences temporaires	25 032	25 151
dont :		
• <i>IDP liés aux changements des taux d'amortissement</i>	11 757	13 113
• <i>IDP liés aux crédits bails</i>	4 714	4 117
• <i>IDP liés à l'activation des frais de développement</i>	1 926	574
Impôts différés sur marges internes	1 052	1 074
Impôts différés sur élimination des provisions intragroupe	220	221
Total	26 304	26 446

Documents financiers consolidés

8 - Résultat par action

	31/12/05	31/12/04
Résultat net - part du Groupe en K€	106 921	87 613
Nombre total d'actions (1)	7 836 800	7 836 800
Actions propres (2)	121 564	137 884
Nombre d'actions à retenir (1)-(2)	7 715 236	7 698 916
Résultat net par action en euros	13,86	11,38
Résultat net dilué par action en euros	13,86	11,38

	31/12/05	31/12/04
Résultat des activités cédées en K€	3 180	861
Nombre total d'actions (1)	7 836 800	7 836 800
Actions propres (2)	121 564	137 884
Nombre d'actions à retenir (1)-(2)	7 715 236	7 698 916
Résultat des activités cédées par action en euros	0,41	0,11
Résultat des activités cédées diluées par action en euros	0,41	0,11

Le nombre d'actions composant le capital social n'a pas été modifié. Il n'existe aucun instrument dilutif sur les titres SOMFY SA, en effet, les stock-options octroyées sont des options d'achat et ne donneront lieu à aucune création d'actions.

9 – Ecarts d'acquisition

En milliers d'euros	Valeur brute 31/12/04	Variation de périmètre	Ecarts de conversion	Valeur brute 31/12/05
BFT	76 660	-	-	76 660
Simu SAS	1 862	-	-	1 862
WAY SRL	7 315	-	-	7 315
Domis	1 091	-	-	1 091
Lian Da	-	578	-	578
Divers	322	-	- 13	309
Total	87 250	578	- 13	87 815
Gaviota & Simbac SL*	9 068	-	-	9 068
Faac Spa*	1 243	-	-	1 243
Total	97 561	578	- 13	98 126

* Les écarts d'acquisition liés aux sociétés mises en équivalence sont comptabilisés dans le poste "sociétés mises en équivalence".

En milliers d'euros	Valeur brute 01/01/04	Variation de périmètre	Ecarts de conversion	Valeur brute 31/12/04
BFT	0	76 660	-	76 660
Simu SAS	1 862	-	-	1 862
WAY SRL	7 315	-	-	7 315
Domis	1 091	-	-	1 091
Gaviota & Simbac SL**	11 377	- 11 377	-	0
Divers	320	-	2	322
Total	21 965	65 283	2	87 250
Gaviota & Simbac SL*	-	9 068	-	9 068
Faac Spa*	1 243	-	-	1 243
Total	23 208	74 351	2	97 561

* Les écarts d'acquisition liés aux sociétés mises en équivalence sont comptabilisés dans le poste "sociétés mises en équivalence".

** Le groupe Gaviota-Simbac consolidées par intégration proportionnelle jusqu'au 31 décembre 2004, est désormais intégré par mise en équivalence.

Documents financiers consolidés

Fin mars 2004, SOMFY SA a acquis la société italienne BFT pour un montant global de 92 M€ incluant un endettement de 23,0 M€. La mise en conformité avec les normes a impacté la situation nette de BFT de + 3,5 M€.

La survalueur dégagée se monte à 76,6 M€. Au 31 décembre 2004, BFT a contribué à hauteur de 12,1 M€ sur les immobilisations corporelles nettes et de 44,6 M€ sur le chiffre d'affaires correspondant à 9 mois d'activité.

Il n'a pas été procédé, sur l'exercice 2005, à des ajustements des justes valeurs initialement définies lors de l'acquisition de BFT.

Suite aux changements effectués au sein du conseil d'administration de Gaviota-Simbac, ces sociétés, consolidées par intégration proportionnelle jusqu'au 31 décembre 2003, sont désormais intégrées par mise en équivalence.

Fin 2005, SOMFY a conclu une association avec YueQiu, leader sur le marché chinois des automatismes et du bâtiment. Une société commune, Lian Da a été créée. Elle est détenue à 80 % par SOMFY et 20 % par YueQiu. Conformément aux principes définis dans la note r, un écart d'acquisition de 578 K€ a été retenu au 31 décembre 2005 au titre de l'engagement de rachat des intérêts minoritaires de Lian Da.

10 – Immobilisations incorporelles

En milliers d'euros	Frais de développement	Brevets et marques	Logiciels	Autres	Encours et avances	Total 2005
Valeur brute						
Au 1 ^{er} janvier	-	4 648	20 195	447	2 932	28 222
Acquisitions	12	249	322	138	5 149	5 870
Cessions	- 12	- 59	- 499	- 58	-	- 628
Incidence des variations du cours de change	-	485	87	24	11	607
Incidence des variations de périmètre	-	-	-	-	-	0
Autres mouvements	103	- 114	1 168	129	- 1 254	32
Au 31 décembre	103	5 209	21 273	680	6 838	34 103
Amortissement cumulé						
Au 1 ^{er} janvier	-	- 1 225	- 11 229	- 298	-	- 12 752
Dotations aux amortissements de l'exercice	- 12	- 372	- 2 157	- 48	-	- 2 589
Cessions	-	44	450	16	-	510
Incidence des variations du cours de change	-	- 104	- 69	- 6	-	- 179
Incidence des variations de périmètre	-	-	-	-	-	0
Autres mouvements	-	52	- 46	- 17	-	-11
Au 31 décembre	- 12	- 1 605	- 13 051	- 353	0	- 15 021
Valeur nette au 31 décembre	91	3 604	8 222	327	6 838*	19 082

* Dont 5 496 K€ d'en-cours de frais de développement.

En milliers d'euros	Frais de développement	Brevets et marques	Logiciels	Autres	Encours et avances	Total 2004
Valeur brute						
Au 1 ^{er} janvier	-	4 815	18 780	821	379	24 795
Acquisitions	-	262	1 361	1	2 758	4 382
Cessions	-	- 6	- 772	- 658	-	- 1 436
Incidence des variations du cours de change	-	- 244	- 21	0	- 10	- 275
Incidence des variations de périmètre	-	- 195	- 93	26	-	- 262
Autres mouvements	-	16	940	257	- 195	1 018
Au 31 décembre	0	4 648	20 195	447	2 932	28 222
Amortissement cumulé						
Au 1 ^{er} janvier	-	- 1 070	- 9 832	- 742	-	- 11 644
Dotations aux amortissements de l'exercice	-	- 356	- 2 162	- 24	-	- 2 542
Cessions	-	-	650	666	-	1 316
Incidence des variations du cours de change	-	49	20	-	-	69
Incidence des variations de périmètre	-	152	28	- 18	-	162
Autres mouvements	-	-	67	- 180	-	- 113
Au 31 décembre	0	- 1 225	- 11 229	- 298	0	- 12 752
Valeur nette au 31 décembre	0	3 423	8 966	149	2 932*	15 470

Les frais de développement remplissant les critères d'IAS38 sont activés et sont des actifs incorporels générés en interne. Au 31 décembre 2005, ils représentent 5 599 K€.

La quasi-totalité de ce montant est comptabilisée en encours et n'a donc pas été amortie, les produits n'étant pas mis en préséries.

Le montant des frais de recherche et de développement constatés en charge au cours de l'exercice s'élève à 19,6 M€.

Il n'existe pas d'engagements contractuels en vue de l'acquisition d'immobilisations incorporelles. Aucun autre actif incorporel n'est à durée de vie indéfinie.

Documents financiers consolidés

11 – Immobilisations corporelles

11.1 – Par nature

En milliers d'euros	Terrains	Constructions	Installations techniques, matériel et outillage	Autres	Encours et avances	Total 2005
Valeur brute						
Au 1 ^{er} janvier	10 736	62 998	126 684	26 576	6 938	233 932
Acquisitions	1 368	16 194	8 456	3 719	10 836	40 573
Cessions	- 163	- 1 846	- 4 811	- 2 389	-	- 9 209
Incidence des variations du cours de change	- 3	- 44	366	535	33	887
Incidence des variations de périmètre	-	-	-	-	-	0
Autres mouvements	44	9 521	- 2 698	- 166	- 7 511	- 810
Au 31 décembre	11 982	86 823	127 997	28 275	10 296	265 373
Amortissement cumulé						
Au 1 ^{er} janvier	- 103	- 19 907	- 76 526	- 19 039	-	- 115 575
Dotations aux amortissements de l'exercice	- 6	- 2 576	- 9 701	- 2 464	-	- 14 747
Cessions	1	1 125	4 209	1 937	-	7 272
Incidence des variations du cours de change	-	17	- 240	- 315	-	- 538
Incidence des variations de périmètre	-	-	-	-	-	0
Autres mouvements	-	- 4 467	5 042	116	-	691
Au 31 décembre	- 108	- 25 808	- 77 216	- 19 765	0	- 122 897
Valeur nette au 31 décembre	11 874	61 015	50 781	8 510	10 296	142 476

En milliers d'euros	Terrains	Constructions	Installations techniques, matériel et outillage	Autres	Encours et avances	Total 2004
Valeur brute						
Au 1 ^{er} janvier	8 019	60 371	120 157	24 221	4 407	217 175
Acquisitions	0	694	6 582	3 444	7 993	18 713
Cessions	-	- 2	- 3 733	- 2 749	-	- 6 484
Incidence des variations du cours de change	4	21	- 143	- 54	- 10	- 182
Incidence des variations de périmètre	2 296	3 601	- 8	1 624	- 22	7 491
Autres mouvements	417	- 1 687	3 829	90	- 5 430	- 2 781
Au 31 décembre	10 736	62 998	126 684	26 576	6 938	233 932
Amortissement cumulé						
Au 1 ^{er} janvier	- 96	- 17 958	- 68 654	- 17 709	-	- 104 417
Dotations aux amortissements de l'exercice	- 7	- 2 362	- 10 473	- 2 466	-	- 15 308
Cessions	-	2	3 246	2 347	-	5 595
Incidence des variations du cours de change	-	- 10	96	53	-	139
Incidence des variations de périmètre	-	439	- 987	- 1 224	-	- 1 772
Autres mouvements	-	- 18	246	- 40	-	188
Au 31 décembre	- 103	- 19 907	- 76 526	- 19 039	0	- 115 575
Valeur nette au 31 décembre	10 633	43 091	50 158	7 537	6 938	118 357

Les actifs corporels significatifs (bâtiments, matériel industriel et outillages) utilisés n'ont pas de valeur nette comptable égale à zéro.

Documents financiers consolidés

11.2 – Immobilisations corporelles en contrats de location-financement

En milliers d'euros	2005	2004
Valeur brute		
Terrains	5 137	4 269
Bâtiments	46 843	36 533
Installations techniques, matériel et outillage	1 076	1 076
Total	53 056	41 878
Amortissement cumulé		
Terrains	-	-
Bâtiments	- 10 299	- 9 750
Installations techniques, matériel et outillage	- 421	- 314
Total	- 10 720	- 10 064
Valeur nette au 31 décembre	42 336	31 814

La variation sur l'année s'explique par l'acquisition d'un centre logistique à Bonneville financé par crédit-bail. L'échéancier des paiements minimaux non actualisés et actualisés relatifs au contrats de location-financement se présente de la façon suivante :

En milliers d'euros	Dettes 2005 non actualisée	Dettes 2005 actualisée
A un an au plus	5 106	4 144
Plus d'un an et moins de 5 ans	16 664	14 506
A plus de 5 ans	11 748	10 570
Total	33 518	29 220

En milliers d'euros	Dettes 2004 non actualisée	Dettes 2004 actualisée
A un an au plus	3 732	3 136
Plus d'un an et moins de 5 ans	12 242	11 365
A plus de 5 ans	5 611	4 701
Total	21 585	19 202

11.3 – Hypothèques

Au 31 décembre 2005, le Groupe n'a plus d'immobilisations corporelles données en garantie de dettes bancaires.

12 – Test de perte de valeur

En 2005, comme chaque année ou chaque fois qu'il existe des indices de pertes de valeur, le groupe SOMFY a, conformément aux dispositions de la norme IAS36, réexaminé la valeur des écarts d'acquisition associés aux Unités Génératrices de Trésorerie. Le Groupe définit les UGT en se basant sur la manière dont il supervise l'écart d'acquisition et dont il obtiendra les avantages économiques futurs.

La valeur recouvrable des UGT est la valeur la plus élevée entre la juste valeur des actifs diminués des coûts de la vente et sa valeur d'utilité. La valeur d'utilité est obtenue à partir de la méthode des Discounted Cash Flow (DCF).

Les cash flow ont été évalués à partir des budgets et des plans à long terme.

Ces cash flow ont été projetés sur plusieurs années en introduisant des taux de croissance spécifiques et cohérents avec les taux de croissance historiques du Groupe.

Le taux de croissance retenu pour la projection des cash flow à l'infini est de 1,8 %.

Le taux d'actualisation des cash flow a été déterminé à partir notamment de données de marché (9 % pour les sociétés européennes et 7 % pour les sociétés de la zone Etats-Unis).

La valeur actualisée s'est toujours révélée supérieure à la valeur nette comptable de l'UGT au 31 décembre 2004 et 31 décembre 2005 : aucune dépréciation n'a donc été constatée.

Parallèlement, pour les actifs à durée de vie déterminée et dont l'utilisation est indépendante des autres actifs, aucun indice de perte de valeur n'a été relevé au cours de l'exercice.

13 – Sociétés mises en équivalence

En milliers d'euros	Montant au 31/12/05	Montant au 31/12/04
Quote-part de capitaux propres à l'ouverture	118 222	83 501
Variation de périmètre*	- 12 332	20 093
Variation de juste valeur**	3 848	4 777
Quote-part de résultat de l'exercice***	11 690	11 683
Dividendes versés	- 2 945	- 1 778
Ecarts de conversion	135	- 54
Quote-part de capitaux propres à la clôture**	118 618	118 222

* Mise en équivalence du groupe Devianne et de Gaviota-Simbac en 2004 et sortie du groupe Devianne en 2005.

** La juste valeur porte, d'une part, sur des actifs disponibles à la vente détenus par FAAC (26 918 K€ en 2004) et 30 764 K€ en 2005), et, d'autre part, sur des impôts différés liés à un frottement fiscal (- 800 K€ en 2004 et 2005).

*** Y inclus la quote-part de résultat de Devianne, inscrit dans le poste "résultat net après impôt des activités cédées" du compte de résultat.

Les Groupes Faac et Gaviota-Simbac composent pour sa quasi-totalité le poste "sociétés mise en équivalence".

Documents financiers consolidés

En milliers d'euros	31/12/05	31/12/04
Faac détenue à 34 %		
Chiffre d'affaires	137 518	133 388
Résultat opérationnel courant	30 570	31 431
Résultat net (part Groupe)	26 472	25 433
Total bilan	309 789	284 309
Situation nette (part Groupe)	272 035	240 900
Ecart d'acquisition résiduel	1 243	1 243

En milliers d'euros	31/12/05	31/12/04
Gaviota -Simbac détenue à 46,5 %		
Chiffre d'affaires	70 304	66 860
Résultat opérationnel courant	9 178	7 017
Résultat net	5 785	4 608
Total bilan	53 911	53 893
Situation nette	33 497	27 871
Ecart d'acquisition résiduel	9 068	9 068

Une expertise indépendante de la participation détenue dans Faac a été effectuée en 2005 et a permis de confirmer la valeur recouvrable de l'actif.

14 - Actifs financiers

En milliers d'euros	31/12/05	31/12/04
Actifs disponibles à la vente	54 167	58 738
• Titres de participations non contrôlés*	36 919	35 322
• Valeurs mobilières*	17 248	23 416
Prêts**	1 124	1 643
Actifs financiers détenus jusqu'à échéance	-	494
Autres	1 798	1 674
Actifs financiers non courants et courants	57 089	62 549
Exigibles dans le délai d'un an	12 586	18 917
Actifs financiers non courants	44 503	43 632

* La différence entre la juste valeur et le prix d'acquisition des actifs disponibles à la vente représente 12 277 K€ en 2004 (9 740 K€ net d'impôts différés) et 13 952 K€ en 2005 (12 875 K€ net d'impôts différés).

** Dont une provision de 138 K€ au 31/12/05 et de 94 K€ au 31/12/04.

Les actifs financiers exigibles dans le délai d'un an sont composés de valeurs mobilières.

La rubrique "autres" concerne essentiellement les dépôts et cautionnements.

La société Agta Record, dont le pourcentage de détention au 31 décembre 2005 est de 24,93 % ne réunit pas les conditions permettant une consolidation par mise en équivalence.

En effet, SOMFY détient plus de 20 % de la société Agta Record mais ne dispose d'aucune influence notable pour les raisons suivantes :

- elle n'est pas représentée au Conseil d'Administration,
- elle ne participe pas au processus d'élaboration des politiques,
- aucune transaction n'existe entre SOMFY et Agta Record.

Le titre Agta Record est donc considéré comme étant "disponible à la vente" et est évalué à sa juste valeur à la date de clôture. Les variations de juste valeur sont comptabilisées directement en capitaux propres. Au 31 décembre 2005, la juste valeur s'élève à 36,8 M€.

15 - Stocks

En milliers d'euros	31/12/05	31/12/04
Valeurs brutes		
Matières premières et autres approvisionnements	24 215	19 726
Produits finis et marchandises	50 039	61 338
Total	74 254	81 064
Provisions	- 8 136	- 9 753
Valeurs nettes	66 118	71 311

En milliers d'euros	Valeur 31/12/04	Dotations nettes	Ecart de conversion	Autres mouvements	Valeur 31/12/05
Provisions sur stocks	- 9 753	1 322	- 207	502	- 8 136

Documents financiers consolidés

16 – Clients

En milliers d'euros	31/12/05	31/12/04
Valeur brute	109 720	107 271
Provision	- 4 628	- 5 836
Valeur nette	105 092	101 435

En milliers d'euros	Valeur 31/12/04	Dotations nettes	Ecart de conversion	Autres mouvements	Valeur 31/12/05
Provisions sur clients	- 5 836	1 284	- 76	-	- 4 628

Les clients sont des créances à moins d'un an.

17 – Autres créances

En milliers d'euros	31/12/05	31/12/04
Valeurs brutes		
Créances sur le personnel	485	435
Autres taxes (dont TVA)	5 675	4 417
Charges constatées	3 127	3 311
Autres créances*	1 684	2 089
Total	10 971	10 252

* Le poste "autres créances" représentent essentiellement des créances sur cessions d'actifs et des avances sur immobilisations.

Les autres créances classées en "courant" sont des créances à moins d'un an.

18 – Trésorerie et équivalents de trésorerie

En milliers d'euros	31/12/05	31/12/04
Trésorerie	61 345	40 895
Équivalents de trésorerie	60 971	16 263
Trésorerie et équivalents de trésorerie	122 316	57 158

Les équivalents de trésorerie sont principalement des dépôts à terme dont l'échéance est inférieure à 3 mois et des OPVCM monétaires euros.

19 – Provisions

19.1 – Provisions non courantes

En milliers d'euros	Provisions pour garantie	Provisions pour litiges	Provisions pour risques et divers	Total 2005
Au 1^{er} janvier	3 972	1 250	1 612	6 834
Dotations	75	-	974	1 049
Reprises utilisées	-	-	- 338	- 338
Reprises non utilisées	-	- 1 200	- 10	- 1 210
Incidence des variations de change	41	-	9	50
Autres mouvements	- 228	-	-	- 228
Au 31 décembre	3 860	50	2 247	6 157

L'impact net des provisions non courantes sur les autres charges et produits opérationnels du compte de résultat s'élève à + 59 K€. Les autres montants (dotations net des reprises utilisées ou non) affectent le résultat opérationnel courant.

19.2 – Provisions courantes

En milliers d'euros	Provisions pour garantie	Provisions pour litiges	Provisions pour risques et divers	Total 2005
Au 1^{er} janvier	1 761	2 107	1 702	5 570
Dotations	- 93	223	1 750	1 880
Reprises utilisées	-	- 557	- 1 369	- 1 926
Reprises non utilisées	-	- 156	- 155	- 311
Incidence des variations de change	20	- 6	14	28
Autres mouvements	212	0	0	212
Au 31 décembre	1 900	1 611	1 942	5 453

L'impact net des provisions courantes sur les autres charges et produits opérationnels du compte de résultat s'élève à + 618 K€. Les autres montants (dotations net des reprises utilisées ou non) affectent le résultat opérationnel courant.

Documents financiers consolidés

20 – Autres passifs financiers

20.1 – Analyse par catégorie

En milliers d'euros	31/12/05	31/12/04
Emprunts auprès des établissements de crédit	31 896	33 038
Emprunts en crédit-bail	29 220	19 202
Emprunts et dettes financières divers	1 089	1 562
Passifs financiers non courants et courants	62 205	53 802
Exigibles dans le délai d'un an	24 175	20 866
Passifs financiers non courants	38 030	32 936

20.2 – Analyse par échéance

En milliers d'euros	31/12/05	31/12/04
A un an au plus	24 175	20 866
Plus d'un an et moins de 5 ans	17 428	26 691
A plus de 5 ans	20 602	6 245
Total	62 205	53 802

20.3 – Analyse par taux

En milliers d'euros	31/12/05	31/12/04
Taux variable (<i>swap et cap de taux à hauteur de 35 M€</i>)	61 132	52 234
Taux fixe	-	-
Sans taux	1 073	1 568
Total	62 205	53 802

20.4 – Analyse par devise

En milliers d'euros	31/12/05	31/12/04
Euros	55 320	41 746
USD	3 070	1 127
CAD	2 921	4 187
Other	894	6 742
Total	62 205	53 802

20.5 – Dettes couvertes par des sûretés réelles

Au 31 décembre 2005, aucune dette n'est couverte par des sûretés réelles.

20.6 – Les covenants

Au 31 décembre 2005, SOMFY SA dispose d'autorisations d'emprunts moyen terme (lignes de crédit confirmées) totalisant 105 millions d'euros auprès de 5 établissements bancaires, et utilisées à hauteur de 22,2 millions d'euros. La mise à disposition de ces financements par les établissements de crédit est soumise à l'engagement pris par SOMFY SA de respecter des covenants financiers portant sur la structure financière du Groupe (dettes financières / capitaux propres) et sur sa capacité de remboursement (dettes financières / CAF). L'ensemble des ratios est respecté à la clôture du 31 décembre 2005.

21 – Analyse de l'endettement net

En milliers d'euros	31/12/05	31/12/04
Passifs financiers	62 205	53 802
Actifs financiers	18 373	25 553
• Valeurs mobilières	17 248	23 416
• Divers	1 125	2 137
Trésorerie et équivalents de trésorerie	122 316	57 158
Endettement net *	- 78 484	- 28 909

* "–" : excédent de trésorerie.

Documents financiers consolidés

22 – Gestion du risque

L'exposition au risque de change de SOMFY est liée, d'une part, aux ventes intragroupe de produits manufacturés au départ de France (ces ventes sont libellées en devises locales), et, d'autre part, à la conversion en monnaie de comptabilisation (euro) des comptes des filiales en date de clôture.

Plus de 70 % de notre chiffre d'affaires consolidé est cependant réalisé sur la zone euro.

Les instruments financiers dérivés consistent principalement en contrats de change à terme, en options sur devises.

Le Groupe a choisi d'appliquer les normes IAS 32/39 à compter du 1^{er} janvier 2004 : les instruments financiers dérivés sont, de ce fait, valorisés à leur juste valeur à chaque fin d'exercice.

Le Groupe n'applique pas la comptabilité de couverture. Les variations de juste valeur sont donc portées immédiatement au compte de résultat financier.

Le cours du dollar, étant passé par un extrême (1,1797 : le plus haut) au 31 décembre, a eu une incidence négative sur la détermination de la juste valeur des instruments de couverture. La juste valeur de ces instruments de couvertures s'élève à -133 K€ au 31 décembre 2005 contre + 835 K€ au 31 décembre 2004, soit un impact résultat de - 968K€.

31/12/05	Couverture d'éléments inscrits au bilan	Couverture d'éléments hors bilan	Total En milliers d'euros	Juste valeur En milliers d'euros	Types
AUD	1 346	494	1 840	2	Vente à terme
CHF	706	1 144	1 850	46	Vente à terme
GBP	1 060	1 992	3 052	33	Vente à terme, accumulateur
HKD	491	0	491	8	Vente à terme
JPY	958	372	1 330	195	Vente à terme, accumulateur
PLN	662	0	662	- 115	Vente à terme
SGD	63	0	63	- 3	Vente à terme
USD	1 541	11 373	12 914	- 299	Vente à terme, accumulateur, Option vanille
	6 827	15 375	22 202	- 133	

31/12/04	Couverture d'éléments inscrits au bilan	Couverture d'éléments hors bilan	Total En milliers d'euros	Juste valeur En milliers d'euros	Types
AUD	0	2 574	2 574	43	Option à KO, Accumulateur, Option à double ratio
CHF	522	3 589	4 111	54	Vente à terme, Accumulateur, Option à KO
CZK	223	537	760	- 26	Vente à terme
GBP	647	680	1 327	77	Vente à terme, Accumulateur
HKD	446	0	446	96	Vente à terme
HUF	377	205	582	- 45	Vente à terme
JPY	1 200	2 423	3 623	358	Vente à terme, Accumulateur, Terme asymétrique
PLN	759	682	1 441	- 111	Vente à terme
SEK	394	3 147	3 541	- 9	Vente à terme
SGD	62	501	563	34	Vente à terme
USD	588	5 439	6 027	365	Vente à terme, Accumulateur, Option sur option
	5 218	19 777	24 995	835	

Risque de taux

La dette financière de l'ensemble des sociétés du Groupe est majoritairement à taux variable. Les couvertures de taux portent sur un nominal de 35 M€ au 31 décembre 2004 et au 31 décembre 2005.

La juste valeur des swaps représente un passif de 88 K€ en 2005 contre un passif de 111 K€ en 2004.

Le Groupe ne fait pas de couverture de taux fixe contre taux variable.

Risque de liquidité

Le financement du Groupe repose essentiellement sur des crédits-bails, des ouvertures de crédits moyen terme occasionnellement utilisées étant donné le niveau de trésorerie nette du Groupe.

Le Groupe n'utilise aucun crédit revolving et ne pratique pas la titrisation.

Risque sur placements

Compte tenu de la composition de son portefeuille de valeurs mobilières de placement, le Groupe n'est pas exposé au risque de fluctuation de cours si ce n'est sur les actions autodétenues. Les titres en autocontrôle détenus par la société mère sont neutralisés en consolidation dans les réserves et n'ont donc aucune incidence sur le résultat du Groupe.

Les autres titres SOMFY SA et Damartex détenus par la société mise en équivalence Faac sont maintenus dans la valeur d'équivalence de ce sous-groupe et contribuent donc aux réserves consolidées.

Documents financiers consolidés

23 – Avantages au personnel

Concernant les engagements en matière de retraite, le Groupe, se conformant à la réglementation et aux usages en vigueur dans chaque pays, participe à des régimes de retraite ou accorde des indemnités et avantages au départ des salariés. Les variations entre les exercices 2004 et 2005 peuvent s'analyser de la façon suivante :

Indemnités de départ à la retraite – FRANCE

En milliers d'euros	Engagements bruts	Actif de couverture	Engagement net initial	Position bilantielle	Ecarts actuariels
Au 1^{er} janvier 2005	4 129	- 1 315	2 814	2 814	0
Charges nettes de l'exercice :	1 242	- 38	1 204	1 204	0
• Coût des services rendus et coût financier	1 242	0	1 242	1 242	0
• Rendement du fonds	0	- 38	- 38	- 38	0
• Etalement des écarts	0	0	0	0	0
Cotisations versées	0	0	0	0	0
Prestations servies	- 77	64	- 13	- 13	0
Ecarts actuariels générés	0	0	0	0	0
Variations de change	0	0	0	0	0
Variation de périmètre	0	0	0	0	0
Au 31 décembre 2005	5 294	- 1 289	4 005	4 005	0

En milliers d'euros	Engagements bruts	Actif de couverture	Engagement net initial	Position bilantielle	Ecarts actuariels
Au 1^{er} janvier 2004	3 604	- 1 354	2 250	2 250	0
Charges nettes de l'exercice :	623	- 59	564	564	0
• Coût des services rendus et coût financier	623	0	623	623	0
• Rendement du fonds	0	- 59	- 59	- 59	0
• Etalement des écarts	0	-	0	0	0
Cotisations versées	- 24	24	0	0	0
Prestations servies	- 74	74	0	0	0
Ecarts actuariels générés	0	0	0	0	0
Variations de change	0	0	0	0	0
Variation de périmètre	0	0	0	0	0
Au 31 décembre 2004	4 129	- 1 315	2 814	2 814	0

Indemnités de départ à la retraite - AUTRES

En milliers d'euros	Engagements bruts	Actif de couverture	Engagement net initial	Position bilantielle	Ecart actuariels
Au 1^{er} janvier 2005	12 597	- 10 568	2 029	1 184	845
Charges nettes de l'exercice :	939	- 465	474	514	- 40
• Coût des services rendus et coût financier	939	0	939	939	0
• Rendement du fonds	0	- 465	- 465	- 465	0
• Etalement des écarts	0	0	0	40	- 40
Cotisations versées	0	- 292	- 292	- 292	0
Prestations servies	- 198	- 262	- 460	- 460	0
Ecart actuariels générés	121	- 18	103	0	103
Variations de change	634	- 498	136	2	134
Variation de périmètre	105	- 85	20	20	0
Au 31 décembre 2005	14 198	- 12 189	2 009	967	1 042

En milliers d'euros	Engagements bruts	Actif de couverture	Engagement net initial	Position bilantielle	Ecart actuariels
Au 1^{er} janvier 2004	13 539	- 8 018	5 521	5 489	32
Charges nettes de l'exercice :	940	- 343	597	597	0
• Coût des services rendus et coût financier	940	0	940	940	0
• Rendement du fonds	0	- 343	- 343	- 343	0
• Etalement des écarts	0	0	0	0	0
Cotisations versées	0	- 4 758	- 4 758	- 4 758	0
Prestations servies	- 2 705	2 555	- 150	- 150	0
Ecart actuariels générés	1 035	- 190	845	0	845
Variations de change	- 212	186	- 26	6	- 32
Variation de périmètre	0	0	0	0	0
Au 31 décembre 2004	12 597	- 10 568	2 029	1 184	845

Documents financiers consolidés

Médailles du travail et jubilé

En milliers d'euros	31/12/04	Coût	Prestations versées	Variation de périmètre	31/12/05
Dettes actuarielles	1 070	257	- 57	-	1 270

En milliers d'euros	31/12/03	Coût	Prestations versées	Variation de périmètre	31/12/04
Dettes actuarielles	950	143	- 23	-	1 070

TFR- Trattamento Di Rapporto

En milliers d'euros	31/12/04	Coût	Prestations versées	Variation de périmètre	31/12/05
Dettes actuarielles	2 517	781	- 375	-	2 923

En milliers d'euros	31/12/03	Coût	Prestations versées	Variation de périmètre	31/12/04
Dettes actuarielles	1 400	863	- 491	745	2 517

L'écart actuariel au 31 décembre 2005 s'élève à 1 042 K€ contre 845 K€ au 31 décembre 2004. L'impact des prestations définies sur le compte de résultat affecte les coûts de personnel à hauteur de 2 756 K€.

Les principales hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

En milliers d'euros	2005	2004
Taux d'actualisation		
France	4,0 %	4,9 %
Allemagne	5,0 %	6,0 %
Etats-Unis	6,0 %	6,0 %
Italie	n/a	n/a
Autres	2,0 % - 5,0 %	2,0 % - 5,0 %
Rendement à long terme attendu des actifs des régimes		
France	3,0 %	3,0 %
Allemagne	5,0 % - 6,0 %	5,0 % - 6,0 %
Etats-Unis	6,0 %	6,0 %
Italie	n/a	n/a
Autres	2,3 % - 4,5 %	2,3 % - 4,5 %
Augmentation future des salaires		
France	2,2 % - 3,0 %	2,2 % - 3,0 %
Allemagne	1,0 %	1,0 %
Etats-Unis	2,0 %	2,0 %
Italie	n/a	n/a
Autres	2,5 % - 3,5 %	2,5 % - 3,5 %

Le Groupe a maintenu en IFRS le traitement retenu en normes françaises du droit individuel de formation, conformément à l'Avis n 2004-F du 13 octobre 2004 du Comité d'Urgence du CNC relatif à la "Comptabilisation du droit individuel de formation - DIF". Le volume d'heures à la clôture de l'exercice s'élève à 19 278 heures au titre du DIF.

24 - Autres dettes

En milliers d'euros	31/12/05	31/12/04
Dettes sociales	33 233	31 610
Dettes fiscales	7 579	6 469
Produits constatés d'avance	1 093	461
Dividendes à payer	31 347	0
Autres*	4 423	4 742
Total	77 675	43 282

* Le poste "autres" comprend essentiellement des dettes sur immobilisations.

Les autres dettes classées en "courant" sont des dettes à moins d'un an.

Documents financiers consolidés

25 – Paiements en actions

Les stock-options sont évaluées à valeur de marché lors de leur attribution, puis sont amorties dans le compte de résultat sur la période d'acquisition des droits des salariés (5 ans) pour tous les plans attribués à compter du 7 novembre 2002. La charge de l'exercice est calculée par un expert extérieur sur les deux plans concernés (plan de 2002 et de 2003). La charge s'élève à 265 K€ en 2005 et 2004.

Date du plan	Nombre de bénéficiaires	Nombre d'options attribuées à l'origine	Nombre d'options ajustées	Prix d'exercice de l'option (en euro)	Prix d'exercice de l'option ajusté (en euro)	Date limite de levée des options
17/12/99	55	22 200	25 918	75,00	64,32	17/12/06
29/09/00	69	38 780	45 275	75,00	64,32	31/01/07
17/07/01	51	21 000	24 514	78,00	66,89	31/01/08
05/12/02	54	20 300	20 300	100,00	100,00	31/01/09
01/12/03	62	20 150	20 150	128,00	128,00	31/01/10

Les mouvements intervenus en 2004 et 2005 sur les plans d'options sur actions sont les suivants :

	2005		2004	
	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré
Options non exercées au 1 ^{er} janvier	86 335	87,50	92 683	86,31
Options attribuées	-	-	-	-
Options annulées	- 1 681	90,99	- 2 331	80,06
Options exercées	- 23 671	65,11	- 4 017	64,32
Options non exercées à fin de période	60 983	96,10	86 335	87,50
Options exerçables à fin de période	22 833	65,36	30 145	64,32

Au 31 décembre 2005, les plans non exercés sont les suivants :

Plan du	Prix d'exercice (en euro)	Nombre d'options	Durée de vie résiduelle jusqu'à l'échéance des options (en jours)
17/12/99	64,32	4 055	351
29/09/00	64,32	9 495	396
17/07/01	66,89	9 283	761
05/12/02	100,00	18 400	1 127
01/12/03	128,00	19 750	1 492

26 - Détails des capitaux propres

	31/12/05	31/12/04
Nombre total d'actions	7 836 800	7 836 800
Actions propres	121 564	137 884
Valeur nominale	1 €	1 €
Dividendes proposés	4,80 €	4,60 €

Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel au capital qu'elles représentent. Chaque action de la Société donne droit à une voix. Certaines actions se voient toutefois conférer un droit de vote double à condition qu'elles soient libérées et qu'elles justifient d'une inscription nominative de quatre ans au moins au nom du même actionnaire, à la fin de l'année civile précédant chaque assemblée.

Les capitaux propres se ventilent de la façon suivante :

En milliers d'euros	31/12/05	31/12/04
Capital	7 837	7 837
Réserve légale	791	791
Prime d'émission	1 866	1 866
Ecart de conversion	2 259	- 1 509
Autres réserves	380 501	352 074
Résultat de l'exercice	106 921	87 613
Capitaux propres (part Groupe)	500 175	448 672

27 - Détails du tableau de flux de trésorerie

27.1 - Trésorerie et équivalents de trésorerie

En milliers d'euros	31/12/05	31/12/04
TRÉSORERIE À L'OUVERTURE	55 254	87 279
Trésorerie et équivalent de trésorerie à l'ouverture	57 158	97 017
Découverts bancaires	- 1 904	- 9 738
TRÉSORERIE À LA CLÔTURE	119 003	55 254
Trésorerie et équivalent de trésorerie à l'ouverture	122 316	57 158
Découverts bancaires	- 3 313	- 1 904

Les autres placements financiers sont classés en actifs financiers car ils ne répondent pas à la définition de trésorerie ou équivalent de trésorerie énoncée par IAS7. Ils sont désormais classés en activité d'investissement dans le tableau de flux de trésorerie.

Documents financiers consolidés

27.2 – Les immobilisations corporelles

Les dettes et créances sur immobilisations sont désormais reclassées en activité d'investissement.

Au cours de l'exercice, le Groupe a acquis des immobilisations incorporelles et corporelles pour un montant total de 40,6 M€, dont 10,8 M€ au moyen de contrats de location-financement et 0,9 M€ de dettes sur immobilisations.

Durant l'année 2004, le Groupe a acquis des immobilisations incorporelles et corporelles pour un montant total de 18,8 M€, dont 0,4 M€ au moyen de dettes sur immobilisations.

27.3 – Acquisition et cession des filiales nettes de leur trésorerie

Au 31 décembre 2004, ce poste a été affecté principalement par deux événements majeurs : l'acquisition de BFT et le changement de méthode de consolidation de Gaviota-Simbac.

Acquisition BFT

Les justes valeurs des actifs acquis et des dettes prises en charge étaient les suivantes :

En milliers d'euros	
Ecart d'acquisition	76 269
Immobilisations nettes	12 874
Stocks	9 448
Clients	14 603
Autres créances	2 186
Disponibilités	6 637
Emprunts	- 27 940
Fournisseurs	- 14 919
Autres dettes et provisions	- 8 923
Coût d'acquisition total	70 235
Moins : trésorerie acquise	- 6 637
Flux de trésorerie résultant de l'acquisition déduction faite de la trésorerie acquise	63 598

Gaviota-Simbac

Suite aux changements effectués au sein du Conseil d'Administration fin 2004, ces sociétés consolidées par intégration proportionnelle jusqu'au 31 décembre 2003, sont désormais consolidées par mise en équivalence.

Ce changement de méthode de consolidation a généré un gain de trésorerie de 2 397 K€ représentant 46,5 % des découverts bancaires de Gaviota-Simbac au 31 décembre 2003.

Au 31 décembre 2005, ce poste a été affecté principalement par la cession de Devianne. En effet, SOMFY a cédé sa participation dans le groupe Devianne après en avoir acquis 52,6 % supplémentaire, amenant ainsi sa participation à 100 %. L'impact global de ces opérations au niveau du tableau de flux de trésorerie s'élève à 18 392 K€.

28 – Les engagements hors bilan

Les engagements du Groupe se décomposent comme suit :

Engagements donnés :

En milliers d'euros	31/12/05	31/12/04
• Avals, cautions donnés*	26 966	28 581
• Intérêts sur emprunts restant à couvrir	5 010	3 036
• Loyers restant à payer sur locations simples	8 291	8 478
• Hypothèques	-	1 623
• Ventes de devises à terme	15 375	19 777
Total	55 642	61 495

* Y compris une caution de 24,6 M€ donnée par SOMFY SA sur un emprunt remboursé par anticipation en 2004, dont la main levée ne sera effectuée qu'en 2007, échéance finale prévue initialement au contrat.

Les intérêts sur emprunts restant à courir sont calculés uniquement sur les emprunts ayant des échéances connues et non sur les lignes de crédit court terme où les tirages sont aléatoires.

Engagements reçus :

En milliers d'euros	31/12/05	31/12/04
• Avals, cautions reçus	3 000	3 000
• Lignes de crédit non utilisées	95 069	95 182
Total	98 069	98 182

Engagements complexes

La clause d'“earn out” de HDI a été renégociée en décembre 2005. La société HDI s'est ainsi engagée à verser aux anciens actionnaires une quote-part des redevances facturées et encaissées au titre de l'utilisation des brevets avec un montant minimum annuel de 300 KUSD pendant 4 ans. Compte tenu des perspectives de facturation de redevances sur les prochaines années, il a été considéré que cet engagement n'était pas constitutif d'une dette complémentaire au 31 décembre 2005, le minimum de 300 KUSD devant être absorbé par les redevances facturées.

29 – Information relative à l'environnement

SOMFY contribue à créer un bâtiment plus respectueux de l'environnement et agit pour mieux connaître et préserver nos milieux naturels. Il met toute sa connaissance de la gestion des façades dynamiques au service d'une architecture plus confortable, plus économique et plus respectueuse de notre environnement.

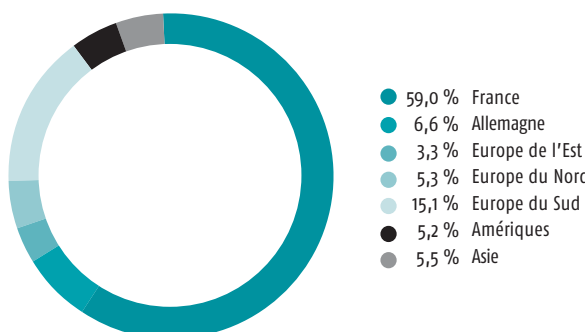
SOMFY s'engage activement en matière environnementale auprès de l'ensemble de ses communautés. Pour inscrire ses engagements dans la réalité, SOMFY a créé sa propre fondation qui a pour vocation de mener des actions dans l'ensemble des pays où SOMFY est implanté.

La majorité des sites de production réalise uniquement des activités d'assemblage qui par nature sont non polluantes. Le Groupe n'est donc pas exposé à un risque significatif en matière environnementale.

Information relative au personnel

L'effectif du groupe SOMFY au 31 décembre 2005 y inclus les intérimaires et les temps partiels transcrits à temps complet :

En milliers d'euros	31/12/05	31/12/04
Effectif moyens	3 383	3 257



Documents financiers consolidés

31 – Informations relatives aux parties liées

Les parties liées sont :

- la société mère,
- les entités qui exercent un contrôle conjoint ou une influence notable sur l'entité,
- les filiales,
- les entreprises associés,
- les coentreprises,
- les membres du Directoire et du comité de direction.

31.1 – Transactions avec les entreprises associées

Il s'agit des entreprises sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable et consolidées selon la méthode de mise en équivalence. Les transactions avec les parties liées se font sur base de prix de marché.

En milliers d'euros	31/12/05	31/12/04
Chiffre d'affaires	4 958	5 077
Autres produits	475	432
Achats de marchandises	2 830	2 628
Autres charges	117	177
Intérêts reçus	41	41
Clients	1 717	1 354
Fournisseurs	644	807
Prêts	1 050	1 550

31.2 – Rémunérations brutes allouées aux organes d'administration et de direction

En milliers d'euros	31/12/05	31/12/04
Montant des rémunérations allouées	1 671	1 462
Païement en actions	43	42

Le paiement en actions représente l'amortissement des plans de stock-options de 2002 et 2003 concernant les mandataires sociaux.

32 – Activité cédée

SOMFY a cédé, au cours du 2^e semestre 2005, la totalité de sa participation dans le groupe Devianne. Au 31 décembre 2004, Devianne était consolidé par mise en équivalence.

Le résultat des activités cédées n'est impacté que par la cession du groupe Devianne et se décompose, d'une part, d'une plus-value consolidée de 2,2 M€ et, d'autre part, du résultat de Devianne du premier semestre 2005 de 1,0 M€, (0,8 million d'euros en 2004).

Devianne exploite 36 magasins d'habillement d'une surface moyenne de 900 m², implantés principalement dans le nord, l'est et l'ouest de la France. Son chiffre d'affaires était de 61 M€ en 2004.

33 - Périmètre

Sociétés consolidées au 31 décembre 2005 :

Toutes les sociétés clôturent leur exercice au 31 décembre

Raison sociale	Siège	N° SIREN (Sociétés françaises)	% de contrôle 31/12/05	% d'intérêt 31/12/05	% d'intérêt 31/12/04
SOMFY SA	74300 Cluses (France)	476.980.362	(mère)	-	-
Sociétés consolidées par intégration globale					
Fontenoy-Malvert SNC	01210 Ferney-Voltaire (France)	342.895.612	100,00	100,00	100,00
DSG	Mouscron (Belgique)		99,98	99,98	99,98
SOMFY S.A.S	74300 Cluses (France)	303.970.230	100,00	100,00	100,00
Spirel SAS	73660 St-Rémy-de-Maurienne (France)	301.857.744	100,00	100,00	100,00
SOMFY GmbH	Rottenburg (Allemagne)		100,00	100,00	100,00
SOMFY Ges.mb H.	Elsbethen-Glasenbach (Autriche)		100,00	100,00	100,00
SOMFY KFT	Budapest (Hongrie)		100,00	100,00	100,00
SOMFY Sp zoo	Varsovie (Pologne)		100,00	100,00	100,00
SOMFY Spol sro	Praha (République Tchèque)		100,00	100,00	100,00
SOMFY AB	Limhamn(Suède)		100,00	100,00	100,00
SOMFY BV	Hoofddorp (Pays-Bas)		100,00	100,00	100,00
SOMFY Systems Inc.	Cranbury NJ (Etats-Unis)		100,00	100,00	100,00
SOMFY Italia SRL	Trezzano sul Naviglio (Italie)		100,00	100,00	100,00
SOMFY AG	Bassersdorf (Suisse)		100,00	100,00	100,00
SOMFY K.K.	Yokohama (Japon)		100,00	100,00	100,00
SOMFY Espana SA	Barcelone (Espagne)		100,00	100,00	100,00
NV SOMFY SA	Zaventem (Belgique)		100,00	100,00	100,00
SOMFY Middle East Co Ltd	Limassol (République de Chypre)		100,00	100,00	100,00
SOMFY Ltd	Yeadon (Angleterre)		100,00	100,00	100,00
SOMFY PTY Ltd	Rydalmere (Australie)		100,00	100,00	100,00
SOMFY Joo	Séoul (Corée)		100,00	100,00	100,00
SOMFY PTE Ltd	Singapour		100,00	100,00	100,00
SOMFY Co Ltd	Hong Kong		100,00	100,00	100,00
Lian Da	Zhejiang (Chine)		80,00	80,00	-
Somfybat SNC	74300 Cluses (France)	377.887.161	100,00	100,00	100,00
SOMFY Maroc SARL	Casablanca (Maroc)		100,00	100,00	100,00
SOMFY Hellas SA	Athènes (Grèce)		100,00	100,00	100,00
SOMFY Mexico SA DE CV	Edo de Mex. (Mexique)		100,00	100,00	100,00
SOMFY Brazil LTDA	Sao Paulo (Brésil)		100,00	100,00	100,00
SOMFY India Pvt Ltd	New Dehli (Inde)		100,00	100,00	100,00
Simu SAS	70100 Gray (France)	425.650.090	100,00	100,00	100,00
Simu U.S.A. Inc	Boca Raton FL (Etats-Unis)		100,00	100,00	100,00
Simbac GmbH	Iserlohn (Allemagne)		100,00	100,00	100,00
Simu RT SPOL SRO	Zlin (République Tchèque)		100,00	100,00	100,00
SOMFY ULC	Halifax (Canada)		100,00	100,00	100,00
Hal en Co BV	Maastricht (Pays-Bas)		100,00	100,00	100,00
WAY SRL	Galliera Bologne (Italie)		100,00	100,00	100,00
Siminor SAS	92230 Gennevilliers (France)	775.695.497	100,00	100,00	100,00
Siminor Technologies Castres SARL	81100 Castres (France)	333.277.267	100,00	100,00	100,00
Domis SA	74150 Rumilly (France)	422.485.359	100,00	100,00	100,00
Harmonic Design	Californie 91355 (Etats Unis)		100,00	100,00	100,00
Sisa Home Automatisatation LTD	Rishone Le Zion (Israël)		100,00	100,00	100,00
SOMFY China LTD	Shanghai (Chine)		100,00	100,00	100,00
SOMFY Russie LLC	Moscou (Russie)		100,00	100,00	100,00
SITEM	Tunis (Tunisie)		100,00	100,00	100,00
SITEM Services	Tunis (Tunisie)		100,00	100,00	-
Domaster SAS	Cluses (France)	452.475.460	100,00	100,00	100,00
SOMFY Ev Otomasyon Sistemleri Ticalet Ltd Sti	Usküdi (Turquie)		100,00	100,00	100,00
BFT Spa	Schio (Italie)		100,00	100,00	100,00
SARL Automatismes BFT France SAS	Lyon (France)	398.376.350	100,00	100,00	100,00
Automatismo BFT centro SL	Barcelone (Espagne)		95,06	95,06	91,50
BFT Torantriebssysteme Gmh	Furth (Allemagne)		60,00	60,00	60,00
BFT Automation UK Limited	Stockport (Angleterre)		100,00	100,00	100,00
BFT Benelux SA	Nivelles (Belgique)		100,00	100,00	-
BFT Adria d.o.o.	Croatie		75,00	75,00	-
Sociétés consolidées par mise en équivalence					
Faac Spa	Bologne (Italie)		34,00	34,00	34,00
Gaviota Simbac SL	Sax Alicante (Espagne)		46,50	46,50	46,50
Simbac Spa	Mezzago (Italie)		46,50	46,50	46,50
BFT france	Marseille (France)	389.823.352	30,00	30,00	30,00

34 - Evénements postérieurs

Aucun événement postérieur n'est intervenu depuis la clôture des comptes.

Documents financiers consolidés

EFFETS DE LA PREMIÈRE APPLICATION DES IFRS

Contexte général de mise en œuvre des normes IFRS

En application du règlement européen 1606/2002 du 19 juillet 2002 sur les normes comptables internationales, le groupe SOMFY établit ses comptes consolidés au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2005 selon les normes comptables internationales IAS/IFRS applicables à cette date, telles qu'approuvées par l'Union européenne.

Les premiers comptes publiés sont les comptes consolidés de l'exercice 2005 présentés avec un comparatif au titre de l'exercice 2004 établi selon le même référentiel.

Conformément à la recommandation de l'AMF concernant l'information à fournir pendant la période de transition, le groupe SOMFY a préparé les informations financières 2004 sur la transition aux normes IAS/IFRS suivantes :

- un rapprochement entre le compte de résultat au 31 décembre 2004 en normes françaises et en normes IFRS ;
- un rapprochement entre le bilan au 31 décembre 2004 en normes françaises et en normes IFRS.

Ces informations financières 2004, ont été préparées selon les normes et interprétations IAS/IFRS telles que le groupe SOMFY estime devoir les appliquer sur les comptes consolidés au 31 décembre 2005.

La base de la préparation de ces informations financières 2004 décrites en notes ci-après résulte en conséquence :

- des normes et interprétations IFRS applicables de manière obligatoire au 31 décembre 2005, telles qu'elles sont connues à ce jour,
- de la résolution que le Groupe anticipe à ce jour des questions techniques et des projets en cours discutées par l'IASB et l'IFRIC et qui pourraient être applicables lors de la publication des comptes consolidés de l'exercice 2005,
- des options retenues et des exemptions utilisées qui sont celles que le Groupe retiendra pour l'établissement de ses premiers comptes consolidés annuels IFRS en 2005.

Organisation du projet

Pour être en mesure de publier des comptes semestriels et annuels selon ces nouvelles normes à compter de 2005, le groupe SOMFY a mis en œuvre la démarche suivante :

- création en 2003 d'un groupe de projet. Prise de connaissance des nouvelles normes et identification des divergences qualitatives entre les référentiels CRC 99-02 et IFRS ;
- 2004 : chiffrage des impacts, rédaction de nouvelles procédures et migration vers un nouveau logiciel de consolidation permettant la production de ces informations IFRS.

Présentation des normes et options appliquées pour l'établissement des premières informations chiffrées en IFRS

Le Groupe a adopté les normes qui font partie de la "plate-forme" stable d'application obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2005.

Les normes IFRS qui ont un impact sur les comptes du Groupe sont présentées ci-dessus.

Première application des normes d'information financières internationales (IFRS 1)

Pour l'établissement de son bilan d'ouverture, le Groupe s'est conformé aux dispositions de la norme IFRS 1 qui traite des modalités de première application des normes internationales et des exceptions au principe d'application rétrospective de l'ensemble des normes IFRS.

Dans ce contexte, SOMFY a retenu les options et exceptions suivantes définies par IFRS 1 :

- les regroupements d'entreprises antérieurs au 1^{er} janvier 2004 n'ont pas fait l'objet de retraitements rétrospectifs,
- les écarts actuariels sur engagements de retraite ont été constatés en contrepartie des capitaux propres pour leur montant cumulé au 1^{er} janvier 2004,
- le montant cumulé des écarts de conversion au 1/01/2004 est remis à zéro en contrepartie des réserves consolidées, le montant des capitaux propres d'ouverture restant inchangé.

Les normes IAS 32 et 39 ont été appliquées dès le 1^{er} janvier 2004.

Immobilisations corporelles (IAS 16)

L'application de la norme IAS 16, portant principalement sur la valorisation, la comptabilisation et l'amortissement des immobilisations corporelles, impacte sensiblement les comptes consolidés du Groupe.

Lors de la première application des normes IFRS, la norme IFRS 1 donne la possibilité de procéder ou non à la réévaluation de tout ou partie des immobilisations corporelles.

SOMFY a choisi de conserver la valeur historique pour l'évaluation des immobilisations corporelles lors de la première application des IFRS.

Pour les évaluations ultérieures, le groupe appliquera le traitement de référence défini par la norme IAS 16.

Compte tenu de la nature des immobilisations détenues par le groupe SOMFY, il n'a pas été identifié de composants significatifs.

Quelques règles relatives aux modalités d'amortissement ont évolué :

- Les bases de calcul des amortissements n'ont pas été modifiées, le Groupe estimant que les valeurs résiduelles étaient non significatives (hors valeur relative aux terrains) ;
- Les durées d'amortissement ont été revues et sont déterminées en fonction de la durée probable d'utilisation par l'entreprise.

Dans le cadre des nouvelles normes, les durées ont été rallongées par rapport aux principes comptables français actuels et sont appliquées conformément à IFRS 1 de façon rétrospective.

Les immobilisations utilisées dans le cadre de contrats de location-financement sont d'ores et déjà comptabilisées à l'actif des comptes consolidés et sont désormais amorties selon les nouvelles durées d'amortissement.

- | | |
|------------------------------------|-------------|
| • Immeubles : | 20 à 30 ans |
| • Matériel et outillage : | 5 à 10 ans |
| • Matériel de transport : | 3 à 5 ans |
| • Mobilier et matériel de bureau : | 5 à 10 ans |
| • Agencements et installations : | 8 à 10 ans |

Écarts d'acquisition et regroupement d'entreprises (IFRS 3)

La première application des normes IFRS ne remettra pas en cause les modalités de comptabilisation retenues dans le passé pour les regroupements des entreprises et les écarts d'acquisition. En effet, le Groupe, conformément à une option offerte par IFRS 1, ne retraite pas rétrospectivement les opérations de regroupements d'entreprises antérieures au 1^{er} janvier 2004.

Les écarts d'acquisition ne sont plus amortis (sans impact dans le bilan d'ouverture) mais font l'objet de tests de perte de valeur de façon périodique.

La mise en œuvre de ces tests de dépréciation selon les méthodes décrites dans la norme IAS 36 n'a pas de conséquence dans le bilan d'ouverture.

Immobilisations incorporelles (IAS 38)

L'application de la norme IAS 38, portant principalement sur la valorisation, la comptabilisation et l'amortissement des immobilisations incorporelles impacte peu les comptes consolidés du Groupe au 1^{er} janvier 2004.

Pour être comptabilisée, une immobilisation incorporelle doit respecter la définition d'un actif et remplir certains critères. Le Groupe a donc éliminé de son actif l'ensemble des frais de dépôt des marques et des brevets, ceux-ci n'étant pas attachés à un actif acquis par les sociétés du Groupe.

De plus, les durées d'amortissement ont été revues et sont déterminées en fonction de la durée probable d'utilisation par l'entreprise. Dans le cadre des nouvelles normes, les durées ont été rallongées et sont appliquées conformément à IFRS 1 de façon rétrospective.

L'application des principes édictés par IAS 38 conduit le Groupe à reconnaître certaines immobilisations générées en interne. Le Groupe engage des frais de développement qui sont soit liés à des logiciels, soit liés au développement de nouveaux produits. À compter du 1^{er} janvier 2004, les frais de développement sont capitalisés dans les comptes du Groupe ; l'ensemble des critères requis pour justifier ce mode de comptabilisation étant rempli à partir de cette date.

Documents financiers consolidés

Dépréciation des actifs (IAS 36)

La norme IAS 36 définit les procédures qu'une entreprise doit appliquer pour s'assurer que la valeur nette comptable de ses actifs n'excède pas leur valeur recouvrable, c'est-à-dire le montant qui sera recouvré par leur utilisation ou leur vente.

En dehors du goodwill et des immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie qui doivent faire l'objet de tests de dépréciation annuels systématiques, la valeur recouvrable d'un actif est estimée chaque fois qu'il existe un indice montrant que cet actif a pu perdre de sa valeur.

La valeur recouvrable d'un actif est la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de vente et sa valeur d'utilité.

La juste valeur diminuée des coûts de vente est le montant qui peut être obtenu de la vente d'un actif lors d'une transaction dans des conditions de concurrence normale entre des parties bien informées et consentantes, diminué des coûts de sortie.

La valeur d'utilité est la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés attendus de l'utilisation continue d'un actif et de sa sortie à la fin de sa durée d'utilité.

La valeur recouvrable est estimée pour chaque actif isolé. Si cela n'est pas possible, les actifs sont regroupés en Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) pour lesquelles la valeur recouvrable est alors déterminée.

L'Unité Génératrice de Trésorerie est le plus petit groupe d'actifs qui inclut l'actif et dont l'utilisation continue génère des entrées de trésorerie largement indépendantes de celles générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs.

Une identification des unités génératrices de trésorerie associées (UGT) a été effectuée au sein du groupe SOMFY.

La valeur recouvrable des UGT est la valeur la plus élevée entre la juste valeur des actifs diminués des coûts de la vente et sa valeur d'utilité.

La valeur d'utilité est déterminée à partir des flux de trésorerie estimés sur la base des plans ou budgets sur 5 ans maximum, les flux étant au-delà extrapolés par application d'un taux d'évolution constant ou décroissant, et actualisés en retenant des taux du marché à long terme avant impôt qui reflètent les estimations du marché de la valeur temps de l'argent et les risques spécifiques des actifs.

La valeur recouvrable est ensuite comparée à la valeur comptable de l'UGT.

Si cette valeur est supérieure à la valeur nette comptable de l'UGT à la clôture de la période, il n'y a aucune dépréciation à constater.

Si, au contraire, cette valeur est inférieure à la valeur nette comptable, une dépréciation de la différence doit alors être constatée en priorité sur l'écart d'acquisition et cette dépréciation est définitive.

Pour les autres actifs incorporels et corporels à durée de vie définie, une perte de valeur comptabilisée précédemment est reprise s'il y a eu un changement dans les estimations utilisées pour déterminer la valeur recouvrable de l'actif depuis la dernière comptabilisation d'une perte de valeur. Si tel est le cas, la valeur comptable de l'actif est augmentée à hauteur de sa valeur recouvrable. La valeur comptable augmentée suite à une reprise d'une perte de valeur ne doit pas être supérieure à la valeur comptable qui aurait été déterminée, nette des amortissements, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée sur cet actif au cours des exercices antérieurs.

Une reprise de perte de valeur est comptabilisée en résultat, sauf si l'actif est comptabilisé à son montant réévalué, auquel cas la perte de valeur est traitée comme une réévaluation positive.

Après la comptabilisation d'une reprise de perte de valeur, la dotation aux amortissements est ajustée pour les périodes futures afin que la valeur comptable révisée de l'actif, diminuée de sa valeur résiduelle éventuelle, soit répartie de façon systématique sur la durée d'utilité restant à courir.

Avantages au personnel (IAS 19)

La norme IAS 19 n'affecte pas les capitaux propres consolidés dans le cadre de la première application des normes IFRS. Le Groupe a, en effet, procédé à un changement de méthode dans le cadre de la recommandation 2003-R.01 du CNC.

Les écarts actuariels existant au 31 décembre 2003 ont été comptabilisés en contrepartie de la situation nette d'ouverture au 1^{er} janvier 2004.

Instruments financiers (IAS 32, 39)

Le Groupe a choisi d'appliquer la norme IAS 39 dans son bilan d'ouverture au 1^{er} janvier 2004. De ce fait, les titres de participations non consolidées et les valeurs mobilières de placement sont considérées comme des "actifs disponibles à la vente" et sont donc évalués à leur juste valeur. Le groupe SOMFY a valorisé à la juste valeur :

- les titres Damartex SA et SOMFY SA détenus par FAAC, consolidés par mise en équivalence dans les comptes consolidés SOMFY,
- les titres de participations non consolidés Agta Record,
- les valeurs mobilières de placement inscrites au bilan.

Les instruments dérivés de taux d'intérêts et de changes qualifiés de couverture sont comptabilisés au bilan, que l'instrument couvre un élément comptabilisé au bilan (fair value hedge) ou non (cash flow hedge).

Tous les instruments financiers dérivés sont valorisés à leur juste valeur. La juste valeur est soit la valeur de marché pour les instruments cotés en bourse, soit une valeur fournie par les établissements financiers selon les critères traditionnels (marché de gré à gré).

Le Groupe a choisi de ne pas appliquer la comptabilité de couverture. Les variations de juste valeur sont donc portées immédiatement au compte de résultat financier.

Cette décision a été prise au regard du faible impact sur la situation nette du Groupe qui ne justifie pas la mise en place d'un suivi comptable complexe.

Les actions propres

L'application de la norme IFRS2 et IAS 32-39 a pour conséquence de modifier la comptabilisation des actions propres. Le Groupe possède des actions propres en vue :

- de régulariser le cours de bourse par intervention systématique en contre-tendance,
- d'intervenir à l'achat ou à la vente en fonction de la situation du marché,
- de couvrir les plans de stock-options déjà attribuées ou à attribuer.

Les actions propres sont déduites directement des capitaux propres du bilan d'ouverture alors qu'elles étaient comptabilisées en valeurs mobilières de placement dans le cadre du règlement 99.02.

Selon IFRS 2, les stock-options doivent être évaluées à valeur de marché lors de leur attribution, puis être amorties dans le compte de résultat sur la période d'acquisition des droits des salariés (5 ans) pour tous les plans attribués à compter du 7 novembre 2002.

Ces opérations ont été évaluées selon le modèle de Black & Sholes, modèle d'évaluation qui permet d'obtenir la juste valeur de l'avantage ainsi octroyé et prend notamment en compte différents paramètres tels que le cours de l'action, le prix d'exercice, la volatilité attendue, les dividendes attendus, le taux d'intérêts sans risque ainsi que la durée de vie de l'option.

Impôts différés (IAS 12)

En matière d'impôt différé, conformément aux dispositions de la norme IAS 12, les impôts différés relatifs à l'ensemble des différences temporelles doivent être comptabilisés.

De plus, les impôts différés sur le frottement fiscal lié aux distributions futures des sociétés mises en équivalences, non constatés dans les normes françaises, sont comptabilisés au 1^{er} janvier 2004 dans le cadre des nouvelles normes.

Documents financiers consolidés

Présentation des états financiers (IAS 1)

L'application des normes IAS/IFRS a des conséquences significatives sur le mode de présentation de l'information financière.

Le bilan est présenté, conformément à IAS 1, selon un critère de classement en éléments courants et non courants. De plus, certaines règles spécifiques en matière de compensation entre actifs et passifs ont abouti à des reclassifications (exemple : les actifs et passifs de retraite).

Le compte de résultat peut être présenté par nature ou par fonction. Le Groupe a retenu une présentation par nature.

SOMFY communique les informations requises par IAS 14 sous forme de tableaux, d'abord par zone géographique reflétant l'organisation en "Business Area" (premier niveau), puis par secteur d'activité (deuxième niveau). SOMFY a un secteur d'activité unique : les moteurs et les automatismes pour les ouvertures et les fermetures de la maison et du bâtiment.

Autres normes

Les autres normes IAS/IFRS n'appellent pas de commentaires particuliers et n'ont pas d'impact majeur sur le bilan d'ouverture IFRS du fait de leur application.

Rapprochement des capitaux propres consolidés et du résultat consolidé

Les impacts présentés dans chaque tableau sont présentés nets d'impôts différés

En milliers d'euros	01/01/04	31/12/04
Capitaux propres consolidés selon les normes françaises	347 552	387 924
Frais de développement	0	1 070
Immobilisations incorporelles (rallongement des durées d'amortissement)	2 387	2 829
Immobilisations corporelles (rallongement des durées d'amortissement)	18 617	19 908
Actions propres	- 10 039	- 10 174
Juste valeur des actifs disponibles à la vente	22 512	36 716
Juste valeur des instruments de couverture de taux	81	- 73
Juste valeur des instruments de couverture de change	610	355
Annulation frottement fiscal	- 800	- 800
Annulation amortissement des goodwill	0	10 941
Capitaux propres consolidés selon les normes IFRS	380 921	448 696

En milliers d'euros

31/12/04

Résultat consolidé selon les normes françaises	74 208
Frais de développement	1 070
Immobilisations incorporelles (rallongement des durées d'amortissement)	444
Immobilisations corporelles (rallongement des durées d'amortissement)	1 292
Actions propres	- 294
Juste valeur des actifs disponibles à la vente	- 66
Juste valeur des instruments de couverture de taux	- 154
Juste valeur des instruments de couverture de change	202
Annulation amortissement des goodwill	10 941
Résultat consolidé selon les normes IFRS	87 643

Rapprochement du résultat consolidé au 31 décembre 2004

En milliers d'euros	31/12/04 selon les normes françaises*	Ajustements	31/12/04 selon les normes IFRS
Chiffre d'affaires	569 080	-	569 080
Autres produits de l'activité	4 150	1 645	5 795
Achats consommés	- 180 969	- 2 769	- 183 738
Charges de personnel	- 160 081	- 263	- 160 344
Charges externes	- 97 203	109	- 97 094
Dotations aux amortissements	- 20 776	3 178	- 17 598
Dotations aux provisions courantes	- 250	0	- 250
Résultat opérationnel courant	113 951	1 900	115 851
Autres produits et charges opérationnels**	- 12 739	10 523	- 2 216
Résultat opérationnel	101 212	12 423	113 635
Coût de l'endettement net	- 2 034	- 56	- 2 090
Autres produits et charges financières	- 946	2 455	1 509
Résultat financier	- 2 980	2 399	- 581
Résultat avant impôt	98 232	14 822	113 054
Impôts sur les bénéfices	- 35 586	- 1 509	- 37 095
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence	11 562	- 739	10 823
Résultat net avant résultat des activités arrêtées ou en cours de cession	74 208	12 574	86 782
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession	0	861	861
Résultat net	74 208	13 435	87 643
Intérêts minoritaires	30	0	30
Résultat net - part du Groupe	74 178	13 435	87 613

* Principes comptables français selon les méthodes de présentation IFRS.

** Y compris l'amortissement des goodwill.

Documents financiers consolidés

Rapprochement du bilan consolidé au 1^{er} janvier 2004

En milliers d'euros	01/01/04 selon les normes françaises*	Ajustements	01/01/04 selon les normes IFRS
Actifs non courants			
Ecart d'acquisition	23 214	- 1 249	21 965
Immobilisations incorporelles nettes	9 455	3 696	13 151
Immobilisations corporelles nettes	84 002	28 756	112 758
Sociétés mises en équivalence	60 919	22 582	83 501
Actifs financiers	31 557	358	31 915
Autres créances	3 024	-	3 024
Impôts différés actifs	12 955	337	13 292
Instruments dérivés actifs	0	125	125
Total	225 126	54 608	279 734
Actifs courants			
Stocks	64 799	-	64 799
Clients	92 975	-	92 975
Autres créances	14 169	-	14 169
Actifs d'impôt exigible	4 738	-	4 738
Actifs financiers	35 179	- 9 912	25 267
Instruments dérivés actifs	0	2 757	2 757
Trésorerie et équivalent de trésorerie	98 024	- 1 008	97 016
Total	309 884	- 8 163	301 721
Total actif	535 010	46 445	581 455

* Principes comptables français selon les méthodes de présentation IFRS.

En milliers d'euros	01/01/04 selon les normes françaises*	Ajustements	01/01/04 selon les normes IFRS
Capitaux propres			
Capital	7 837	-	7 837
Prime	1 866	-	1 866
Autres réserves	337 865	33 370	371 235
Part Groupe	347 568	33 370	380 937
Minoritaires	- 16	0	- 16
Total	347 552	33 370	380 921
Passifs non courants			
Provisions non courantes	4 537	-	4 537
Autres passifs financiers	26 525	-	26 525
Engagements envers le personnel	10 121	-	10 121
Impôts différés passif	7 000	12 361	19 361
Total	48 183	12 361	60 544
Passifs courants			
Provisions courantes	4 586	-	4 586
Autres passifs financiers	22 048	-	22 048
Fournisseurs	56 975	568	57 543
Autres dettes	50 745	-	50 745
Dettes d'impôt	4 921	-	4 921
Instruments dérivés passifs	0	147	147
Total	139 275	715	139 990
Total passif	535 010	46 445	581 455

* Principes comptables français selon les méthodes de présentation IFRS.

Documents financiers consolidés

Rapprochement du bilan consolidé au 31 décembre 2004

En milliers d'euros	31/12/04 selon les normes françaises*	Ajustements	31/12/04 selon les normes IFRS
Actifs non courants			
Ecart d'acquisition	76 425	10 825	87 250
Immobilisations incorporelles nettes	9 451	6 018	15 469
Immobilisations corporelles nettes	87 610	30 747	118 357
Sociétés mises en équivalence	91 990	26 232	118 222
Actifs financiers	31 706	11 926	43 632
Autres créances	3 664	-	3 664
Impôts différés actifs	15 675	105	15 780
Engagements envers le personnel	57	-	57
Total	316 578	85 853	402 431
Actifs courants			
Stocks	71 311	-	71 311
Clients	101 435	-	101 435
Autres créances	10 252	-	10 252
Actifs d'impôt exigible	2 662	-	2 662
Actifs financiers	28 770	- 9 853	18 917
Instruments dérivés actifs	0	1 026	1 026
Trésorerie et équivalent de trésorerie	57 189	- 31	57 158
Total	271 619	- 8 858	262 760
Total actif	588 197	76 995	665 191

* Principes comptables français selon les méthodes de présentation IFRS.

En milliers d'euros	31/12/04 selon les normes françaises*	Ajustements	31/12/04 selon les normes IFRS
Capitaux propres			
Capital	7 837	-	7 837
Prime	1 866	-	1 866
Autres réserves	304 023	47 333	351 356
Résultat de l'exercice	74 174	13 439	87 613
Part Groupe	387 900	60 772	448 672
Minoritaires	24	0	24
Total	387 924	60 772	448 696
Passifs non courants			
Provisions non courantes	6 834	-	6 834
Autres passifs financiers	32 939	-	32 936
Engagements envers le personnel	7 660	-	7 660
Impôts différés passifs	10 750	15 692	26 445
Instruments dérivés passifs	0	111	111
Total	58 183	15 803	73 986
Passifs courants			
Provisions courantes	5 570	-	5 570
Autres passifs financiers	20 866	-	20 866
Fournisseurs	68 284	229	67 817
Autres dettes	42 566	-	43 262
Dettes d'impôt	4 803	-	4 803
Instruments dérivés passifs	0	191	191
Total	142 090	420	142 509
Total passif	588 197	76 995	665 191

* Principes comptables français selon les méthodes de présentation IFRS.

Comptes sociaux résumés SOMFY SA

BILAN ACTIF

En milliers d'euros	31/12/05 Net	31/12/04 Net
ACTIF IMMOBILISE		
Ecart d'acquisition		0
Immobilisations incorporelles	5	1
Immobilisations corporelles	0	114
Immobilisations financières	415 867	480 939
Total	415 872	481 054
ACTIF CIRCULANT		
Stocks et encours	0	0
Créances clients et comptes rattachés	478	1 084
Autres créances et comptes de régularisation	20 744	22 834
Valeurs mobilières de placement	70 634	33 437
Disponibilités	1 050	347
Total	92 906	57 701
Total	508 778	538 755

BILAN PASSIF

En milliers d'euros	31/12/05	31/12/04
CAPITAUX PROPRES		
Capital	7 837	7 837
Primes d'émission, fusion, apport	1 866	1 866
Réserves	261 356	263 716
Résultat	97 012	66 865
Total	368 071	340 283
Provisions pour risques et charges	1 291	2 871
DETTES		
Emprunts et dettes financières	22 225	24 023
Fournisseurs et comptes rattachés	1 152	1 339
Autres dettes et comptes de régularisation	116 039	170 238
Total	139 416	195 600
Total	508 778	538 755

COMPTE DE RÉSULTAT

En milliers d'euros	31/12/05	31/12/04
Chiffre d'affaires net	4 807	3 111
Autres produits		4
Autres charges :	- 6 300	- 6 943
- Personnel	- 592	- 578
- Impôts et taxes	- 37	- 29
- Publicité	0	0
- Charges nettes d'exploitation	- 5 671	- 6 336
- Redevances payées		
Dot./rep. aux amortissements et provisions	1 198	391
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	- 295	- 3 437
Résultat financier	115 436	66 942
RÉSULTAT COURANT AVANT IS	115 141	63 505
Résultat exceptionnel	- 34 077	338
RÉSULTAT AVANT IS	81 064	63 843
Impôt société	15 948	3 022
RÉSULTAT NET	97 012	66 865

Comptes sociaux résumés SOMFY SA

ANNEXE AUX DOCUMENTS COMPTABLES SOMFY SA*

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1^{er} janvier 2005 au 31 décembre 2005.

Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels de l'exercice, arrêtés au 31 décembre 2005, ont été établis selon les normes du Plan Comptable Général 1999.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
 - permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre à l'exception de la modification indiquée ci-après,
 - indépendance des exercices,
- et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Depuis l'exercice clos au 30 juin 1998, les titres de participation des sociétés contrôlées de manière exclusive sont valorisés par la méthode de l'évaluation par équivalence.

Les règlements CRC2002-10 relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs et CRC2004-06 relatif à la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs, applicables à compter du 1^{er} janvier 2005, n'ont pas eu d'impact sur les comptes de la Société.

Titres de participation

La méthode de l'évaluation par équivalence permet de retenir pour valeur des titres de chacune des sociétés contrôlées de manière exclusive et consolidées par intégration globale, la quote-part des capitaux propres avant répartition du résultat revenant à la société mère. Ces capitaux propres sont déterminés après retraitements d'harmonisation effectués dans le cadre de la consolidation. Le montant net de l'écart non affecté de première consolidation est ajouté. Un écart d'équivalence qui s'élève à 157,1 millions d'euros, au 31 décembre 2005, a été constaté directement dans les capitaux propres.

Valeurs mobilières de placement

La valeur brute des valeurs mobilières de placement est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires ou la valeur d'apport. Les titres de placement sont évalués sur la base des valeurs boursières au 31 décembre 2005 et provisionnés lorsque cette dernière est inférieure à la valeur d'achat.

Créances rattachées à des participations et créances diverses

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Lorsque la situation nette des participations, ne faisant pas l'objet d'une mise en équivalence, devient négative, une provision pour dépréciation est pratiquée par référence à la valeur d'inventaire définie ci-avant.

* Les comptes détaillés de SOMFY SA sont disponibles sur simple demande auprès de Madame Meynard, au siège social de la Société : 50, avenue du Nouveau-Monde 74300 Cluses.

Eléments d'exploitation

Au 31 décembre 2005, le chiffre d'affaires de SOMFY SA est de 4,8 M€. Le résultat d'exploitation comprend une reprise de provisions pour litiges commerciaux.

Eléments financiers

Le résultat financier de la holding SOMFY SA se compose principalement de dividendes reçus de ses filiales (+ 117,0 M€).

Résultat net

Le résultat net ressort ainsi à 97,0 M€, après prise en compte d'un profit d'intégration fiscale de 13,4 M€ comprenant une économie fiscale non récurrente consécutive à une réorganisation juridique.

Intégration fiscale

La convention d'intégration fiscale signée entre la société SOMFY SA et ses filiales directes et indirectes a été renouvelée au 1^{er} juillet 2002 pour une nouvelle période de 5 exercices, avec un premier exercice de l'option d'une durée exceptionnelle de 6 mois suite au changement de la date de clôture au 31 décembre.

Selon la convention, le bénéfice d'impôt lié à l'intégration fiscale, calculé par différence entre l'impôt réellement payé dans le cadre du résultat fiscal Groupe et la somme des impôts payables individuellement, est imputable à SOMFY SA, société tête de Groupe. Au 31 décembre 2005, par application de la convention, ce produit s'élève à 13,4 millions d'euros.

L'économie d'impôt réalisée grâce aux déficits transmis par les filiales déficitaires est considérée comme un produit d'impôt.

En cas de sortie du Groupe d'intégration fiscale, les filiales sortantes sont indemnisées par SOMFY SA selon des modalités appréciées d'un commun accord lors de la sortie au vu des éléments de faits constatés à cette date.

A ce jour, il n'y a pas de déficit d'ensemble reportable à utiliser.

Plans d'options d'achat d'actions SOMFY SA

Cinq plans d'options sont actuellement en vigueur, dont les principales caractéristiques sont décrites dans la Note 2.

Suite à l'apport partiel d'actifs de SOMFY SA et à la distribution en date du 1^{er} juillet 2002 aux actionnaires des 7 713 691 actions DAMARTEX, un ajustement sur le prix et sur le nombre des stock-options accordées a été réalisé conformément aux dispositions des articles 174-12 et 174-13 du décret du 23 mars 1967.

Comptes sociaux résumés SOMFY SA

Note 1 – Engagements financiers

En milliers d'euros	31/12/05	31/12/04
Avals, cautions reçues	1 000	1 000
Lignes de crédit non utilisées	82 800	81 000
Total	83 800	82 000

En milliers d'euros	31/12/05	31/12/04
Avals, cautions données	33 661	34 274
Intérêts sur emprunts restant à couvrir	23	23
Total	33 684	34 297

Note 2 – Stock-options

Date du plan	Nombre de bénéficiaires	Nombre d'options attribuées	Nombre d'options ajustées	Prix d'exercice de l'option	Prix d'exercice de l'option ajustée	Date limite de levée des options
17/12/1999	55	22 200	25 918	75,00 €	64,32 €	17/12/2006
29/09/2000	69	38 780	45 275	75,00 €	64,32 €	21/01/2007
17/07/2001	51	21 000	24 514	78,00 €	66,89 €	31/01/2008
05/12/2002	54	20 300	20 300	100,00 €	100,00 €	31/01/2009
01/12/2003	62	20 150	20 150	128,00 €	128,00 €	31/01/2010

Date du plan	Prix d'exercice de l'option	Nombre d'options restant à exercer	Durée de vie jusqu'à l'échéance des options (en jours)
17/12/1999	64,32 €	4 055	351
29/09/2000	64,32 €	9 495	396
17/07/2001	66,89 €	9 283	761
05/12/2002	100,00 €	18 400	1 127
01/12/2003	128,00 €	19 750	1 492

	2005		2004	
	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré
Options non exercées au 1 ^{er} janvier	86 335	87,50 €	92 683	86,31 €
Options attribuées	-	-	-	-
Options annulées	- 1 681	90,99 €	- 2 331	80,06 €
Options exercées	- 23 671	65,11 €	- 4 017	64,32 €
Options non exercées fin de période	60 983	96,10 €	86 335	87,50 €
Options exerçables fin de période	22 833	65,36 €	30 145	64,32 €

Note 3 – Variation des capitaux propres

En milliers d'euros	Solde au 31/12/04 avant affectation des résultats	Affectation des résultats au 31/12/04	Variation de l'exercice 2005	Solde au 31/12/05 avant affectation des résultats	Projet d'affectation des résultats 2005	Solde au 31/12/05 avant affectation des résultats
Capital	7 837	-	-	7 837	-	7 837
Primes d'émission, d'apport	1 866	-	-	1 866	-	1 866
Ecart de réévaluation	165 486	-	- 2 410	163 076	-	163 076
Réserve légale	791	-	-	791	-	791
Réserves réglementées	26 592	- 26 592	-	0	-	0
Autres réserves	70 917	56 685	- 31 347	96 254	60 630	156 884
Report à nouveau	- 71	724	582	1 235	- 1 235	0
Résultat	66 865	- 66 865	97 012	97 012	- 97 012	0
Provisions réglementées	0	-	0	0	-	0
	340 283	- 36 049	63 837	368 071	- 37 617	330 454
Variation						
Capitaux propres après affectation	304 234	-	26 220	-	-	330 454

Documents juridiques

RAPPORT GÉNÉRAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2005, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société SOMFY SA, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le changement de méthode comptable exposé dans l'annexe relatif à la première application, à compter du 1^{er} janvier 2005, des règlements CRC 2002-10 et 2004-06 concernant les actifs.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- ainsi qu'il est précisé à la note intitulée " Titres de participation " de l'annexe aux comptes annuels et conformément à l'avis n° 34 du Conseil national de la comptabilité, votre Société a historiquement opté pour la mise en équivalence des titres de participation des sociétés contrôlées de manière exclusive. Les titres éligibles dans le cadre de cette option sont relatifs aux sociétés intégrées globalement, dont le coût historique d'acquisition s'élève à 189,6 M€ ;
- la valeur d'équivalence au 31 décembre 2005 de ces titres s'élève à 346,7 M€, soit un impact favorable sur les capitaux propres de votre Société à cette date de 157,1 M€.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre Société, nous avons vérifié le caractère approprié de la méthode comptable précisée ci-dessus et des informations fournies dans la note de l'annexe et nous sommes assurés de leur correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Directoire et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle, à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Paris et Lyon, le 15 mai 2006

Les Commissaires aux comptes

CDL
Dominique Ledouble

ERNST & YOUNG Audit
Daniel Mary-Dauphin

RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre Société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence de conventions, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article 117 du décret du 23 mars 1967, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation. Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention conclue au cours de l'exercice et visée à l'article L. 225-86 du Code de Commerce.

Par ailleurs, en application du décret du 23 mars 1967, nous avons été informés que l'exécution de la convention suivante, approuvée au cours d'un exercice antérieur, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

Convention d'intégration fiscale

Sociétés concernées

Fontenoy Malvart S.N.C., SOMFY S.A.S., Spirel S.A.S., Simu S.A.S., SOMFY Development S.A.S., CMC S.A.R.L., Domis S.A., Domaster S.A.S., Siminor S.A.S., Siminor Technologies Castres S.A.R.L.

Modalités

Votre Société a autorisé la signature d'une convention d'intégration fiscale en date du 28 juin 2002, pour laquelle votre Société est la tête du périmètre d'intégration, et qui s'est poursuivie sur l'exercice.

Paris et Lyon, le 15 mai 2006

Les Commissaires aux comptes

CDL
Dominique Ledouble

ERNST & YOUNG Audit
Daniel Mary-Dauphin

Documents juridiques

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la société SOMFY SA relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2005, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes. Ces comptes ont été préparés pour la première fois conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne. Ils comprennent à titre comparatif les données relatives à l'exercice 2004 retraitées selon les mêmes règles.

I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Les notes h et 12 de l'annexe exposent les règles et méthodes comptables relatives à la comptabilisation et à l'évaluation des écarts d'acquisition. Nous avons revu les méthodes d'évaluation utilisées par votre Société ainsi que les calculs en découlant. Dans le cadre de notre appréciation de ces estimations, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable des hypothèses retenues et des évaluations qui en résultent.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérification spécifique

Par ailleurs, nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations données dans le rapport sur la gestion du Groupe. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Paris et Lyon, le 15 mai 2006

Les Commissaires aux comptes

CDL
Dominique Ledouble

ERNST & YOUNG Audit
Daniel Mary-Dauphin

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES, ÉTABLI EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 225-235 DU CODE DE COMMERCE, SUR LE RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE DE LA SOCIÉTÉ SOMFY SA, POUR CE QUI CONCERNE LES PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE RELATIVES À L'ÉLABORATION ET AU TRAITEMENT DE L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIÈRE

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de la société SOMFY SA et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de Commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre Société conformément aux dispositions de l'article L. 225-68 du Code de Commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2005.

Il appartient au Président du Conseil de Surveillance de rendre compte, dans son rapport, notamment des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil de Surveillance et des procédures de contrôle interne mises en place au sein de la Société.

Il nous appartient de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations données dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Nous avons effectué nos travaux selon la doctrine professionnelle applicable en France. Celle-ci requiert la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations données dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des objectifs et de l'organisation générale du contrôle interne, ainsi que des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, présentés dans le rapport du président ;
- prendre connaissance des travaux sous-tendant les informations ainsi données dans le rapport.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données concernant les procédures de contrôle interne de la Société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, contenues dans le rapport du Président du Conseil de Surveillance, établi en application des dispositions du dernier alinéa de l'article L. 225-68 du Code de Commerce.

Paris et Lyon, le 15 mai 2006

Les Commissaires aux comptes

CDL
Dominique Ledouble

ERNST & YOUNG Audit
Daniel Mary-Dauphin

Documents juridiques

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DU 31 MAI 2006

RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'OUVERTURE D'OPTIONS
D'ACHAT D'ACTIONS AU BÉNÉFICE DES MEMBRES DU PERSONNEL

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre Société et en exécution de la mission prévue par l'article L. 225-177 du Code de Commerce et par l'article 174-19 du décret du 23 mars 1967, nous avons établi le présent rapport sur l'ouverture d'options d'achat d'actions au bénéfice des membres du personnel et des mandataires sociaux de la Société, ceux-ci devant être définis par le Directoire.

Il appartient au Directoire d'établir un rapport sur les motifs de l'ouverture des options d'achat d'actions ainsi que sur les modalités proposées pour la fixation du prix d'achat. Il nous appartient de donner notre avis sur les modalités proposées pour la fixation du prix d'achat.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier que les modalités proposées pour la fixation du prix d'achat sont mentionnées dans le rapport du Directoire, qu'elles sont conformes aux dispositions prévues par les textes, de nature à éclairer les actionnaires et qu'elles n'apparaissent pas manifestement inappropriées.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités proposées.

Paris et Lyon, le 15 mai 2006

Les Commissaires aux comptes

CDL
Dominique Ledouble

ERNST & YOUNG Audit
Daniel Mary-Dauphin

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 31 MAI 2006

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'AUGMENTATION DE CAPITAL AVEC SUPPRESSION DU DROIT PRÉFÉRENTIEL DE SOUSCRIPTION RÉSERVÉE AUX SALARIÉS ADHÉRENTS D'UN PLAN D'ÉPARGNE D'ENTREPRISE

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre Société, et en exécution de la mission prévue par l'article L. 225-138 du Code de Commerce, nous vous présentons notre rapport sur le projet d'augmentation de capital de 500 000 € réservée aux salariés de la société SOMFY SA, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

Cette augmentation de capital est soumise à votre approbation en application des dispositions des articles L. 225-129-6 du Code de Commerce et L. 443-5 du Code du travail.

Votre Directoire vous propose, sur la base de son rapport, de lui déléguer, pour une durée de vingt-six mois, dans le cadre de l'article L. 225-129-1, le pouvoir de fixer les modalités de cette opération et vous propose de supprimer votre droit préférentiel de souscription.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier les modalités de détermination du prix d'émission.

Sous réserve de l'examen ultérieur des conditions de l'augmentation de capital proposée, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités de détermination du prix d'émission données dans le rapport du Directoire.

Le montant du prix d'émission n'étant pas fixé, nous n'exprimons pas d'avis sur les conditions définitives dans lesquelles l'augmentation de capital sera réalisée et, par voie de conséquence, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription qui vous est faite dont le principe entre cependant dans la logique de l'opération soumise à votre approbation.

Conformément à l'article 155-2 du décret du 23 mars 1967, nous établirons un rapport complémentaire lors de la réalisation de l'augmentation de capital par votre Directoire.

Paris et Lyon, le 15 mai 2006

Les Commissaires aux comptes

CDL
Dominique Ledouble

ERNST & YOUNG Audit
Daniel Mary-Dauphin

Documents juridiques

Rapport du Conseil de Surveillance

Assemblée générale mixte du 31 mai 2006

Mesdames, Messieurs,

Le Directoire vous a convoqués en Assemblée générale mixte en vue notamment de soumettre à votre approbation les comptes de l'exercice écoulé.

Conformément à l'article L. 225-68 du Code de Commerce, le Directoire vous a tenu périodiquement informés des opérations sociales par la présentation des rapports trimestriels.

Le Directoire nous a par ailleurs présenté, aux fins de vérification et de contrôle, les comptes sociaux et les comptes consolidés au 31 décembre 2005, sur lesquels vous êtes appelés à vous prononcer aujourd'hui.

Le Directoire nous a remis également le rapport qu'il a établi et dont il vient de vous donner connaissance.

Nous vous présentons donc nos observations sur ces comptes et sur ce rapport conformément aux dispositions de l'article L. 225-68 susvisé.

Ce rapport reflète bien les informations qui nous ont été régulièrement données au cours de l'exercice écoulé, marqué par des réorganisations juridiques. Nous avons également pu suivre les principales étapes de l'association avec YueQiu en Chine.

La progression du chiffre d'affaires consolidé est de 3,9 %, à 591,2 millions d'euros.

Cette hausse a été portée par l'amélioration sensible de l'activité au cours du second semestre dans la plupart des zones géographiques.

Ainsi, grâce à une croissance retrouvée durant le dernier trimestre, le retrait des ventes a pu être contenu en Allemagne (- 5,2 %) et en Europe du Nord (- 1,6 %).

De son côté, l'Europe du Sud et du Centre (+ 2,9 %) a connu une activité soutenue en fin d'année, qui a effacé le retard précédemment enregistré. Toutes les autres zones ont clôturé en hausse.

En ce qui concerne les résultats, le résultat opérationnel courant est ressorti en très légère progression à 116,3 millions d'euros, représentant 19,7 % du chiffre d'affaires contre 20,4 % à la clôture de l'exercice précédent. Le résultat net est passé à 106,9 millions d'euros contre 87,7 millions d'euros ; il a bénéficié d'une forte baisse ponctuelle et non récurrente du taux moyen d'imposition.

Le rapport du Directoire met en évidence la solidité de la structure financière qui intègre un excédent financier net de 78,5 millions d'euros, permettant au Directoire de proposer la distribution d'un dividende net de 4,80 € par action.

Le rapport du Directoire donne également toutes les informations prescrites par la réglementation en vigueur.

Par ailleurs, il vous sera successivement demandé d'autoriser le Directoire à mettre en œuvre un nouveau programme de rachat d'actions propres et à recourir au mécanisme d'attribution d'options d'achat d'actions.

Des projets de résolution, conformes à l'ordre du jour, seront soumis à votre approbation.

Nous n'avons aucune observation particulière à formuler sur les différents documents qui vous ont été présentés. En conséquence, nous vous engageons à adopter les résolutions proposées.

Le Conseil de Surveillance

Documents juridiques

Projet de résolutions

Assemblée générale mixte du 31 mai 2006

Première résolution

L'Assemblée générale, après avoir entendu la lecture des rapports du Directoire, du Conseil de Surveillance, du Président du Conseil de Surveillance et des Commissaires aux comptes, et après avoir pris connaissance des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2005, approuve ces rapports et ces comptes tels qu'ils ont été présentés ainsi que toutes les opérations résumées dans ces rapports ou traduites par ces comptes.

Elle donne, en conséquence, quitus entier et sans réserve, aux membres du Directoire de leur gestion et aux Commissaires aux comptes de leur mission de contrôle pour l'exercice écoulé.

Deuxième résolution

L'Assemblée générale, après avoir entendu la lecture des rapports du Directoire, du Conseil de Surveillance et des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés, approuve les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2005 tels qu'ils lui ont été présentés, qui se soldent par un résultat net part du Groupe de 106 921 000 €, ainsi que les opérations résumées dans ces rapports ou traduites par ces comptes.

Troisième résolution

L'Assemblée générale décide d'affecter le bénéfice net de l'exercice social clos 31 décembre 2005

s'élevant à	97 012 181,28 €
augmenté du report	
à nouveau bénéficiaire de	1 234 739,93 €
soit la somme de	98 246 921,21 €

Comme suit :

• attribution aux actionnaires	
d'un dividende net de 4,80 € par action,	
soit 4,80 € X 7 836 800 actions	37 616 640,00 €
• dotation à la réserve facultative	60 630 281,21 €
	98 246 921,21 €

Pour chaque action de 1 € nominal, le dividende net ressort à 4,80 € ouvrant droit à un abattement de 40 % lorsque les bénéficiaires sont des personnes physiques imposables à l'impôt sur le revenu en France, conformément à l'article 158-3-2° du Code Général des Impôts.

Les actions détenues par la société au moment du paiement n'ayant pas droit au dividende, le montant correspondant au dividende non versé à raison de ces actions sera porté au compte report à nouveau.

Le dividende sera mis en paiement le 8 juin 2006 aux guichets des établissements payeurs.

Conformément à la loi, il est rappelé que les dividendes mis en paiement au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercices clos les	31/12/2002 (exercice 6 mois)	31/12/2003	31/12/2004
Nombre d'actions rémunérées*	7 696 641	7 698 420	7 710 185
Nominal	1 €	1 €	1 €
Dividendes distribués	14 623 617,90 €	32 333 364,00 €	35 466 851,00 €
Dividende par action			
- Montant net	1,90 €	4,20 €	4,60 €
- Avoir fiscal 50 %	0,95 €	2,10 €	**
- Montant brut	2,85 €	6,30 €	4,60 €

* Hors actions détenues par SOMFY SA privées de droit au dividende.

** Le dividende versé au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2004 n'a pas porté avoir fiscal mais ouvert droit à un abattement pour les personnes physiques imposables sur le revenu en France conformément à l'article 158-3-2° du Code Général des Impôts.

Documents juridiques

Assemblée générale mixte du 31 mai 2006

Quatrième résolution

L'Assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées aux articles L. 225-86 et suivants du Code de Commerce, approuve les conventions qui y sont énoncées ainsi que les conditions d'exécution de celles-ci.

Cinquième résolution

L'Assemblée générale fixe à 30 000 € le montant des jetons de présence à répartir entre les membres du Conseil de Surveillance pour l'exercice en cours, conformément à l'article 20 des statuts.

Sixième résolution

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire, du rapport spécial sur le programme de rachat d'actions et du descriptif du nouveau programme, autorise le Directoire à acquérir des actions de la société dans les conditions prévues par les dispositions des articles L. 225-209 et suivants du Code de Commerce et par celles du Règlement européen n° 2273/2003 du 22 décembre 2003, en vue des objectifs suivants :

- animer le marché du titre et assurer sa liquidité par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AFEI reconnu par l'Autorité des Marchés Financiers ;
- assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions attribuées à des salariés et mandataires sociaux du Groupe, sous réserve de l'adoption par l'Assemblée générale extraordinaire de la septième résolution ; ou
- permettre l'attribution gratuite d'actions au bénéfice de salariés et mandataires sociaux du Groupe.

L'Assemblée générale fixe pour une action d'une valeur nominale de 1 €, le prix maximum d'achat à 260 €, hors frais et commissions, et le nombre d'actions pouvant être rachetées à 10 % du capital social arrêté à ce jour, soit 783 680 actions, pour un montant maximum de 203 756 800 €.

L'acquisition, la cession ou le transfert des actions pourront être réalisés à tout moment, y compris en période d'offre publique, et par tous moyens sur le marché ou de gré à gré, y compris par acquisition ou cession de blocs sans que la part du programme de rachat pouvant être réalisée par ce moyen soit limitée.

Les actionnaires seront informés chaque année par le Directoire, lors de l'Assemblée générale, de l'affectation précise des actions acquises aux différents objectifs poursuivis pour l'ensemble des rachats effectués ainsi que des éventuelles réallocations ultérieures. S'agissant des 30 268 actions affectées à l'objectif de croissance externe, l'Assemblée générale prend acte de leur réaffectation opérée par le Directoire telle que relatée dans son rapport.

Cette autorisation est donnée pour une durée de dix-huit mois à compter de ce jour. Elle remplace purement et simplement l'autorisation conférée au Directoire par l'Assemblée générale mixte du 2 juin 2005 concernant le précédent programme de rachat d'actions.

L'Assemblée générale confère tous pouvoirs au Directoire, avec faculté de subdélégation, pour décider et mettre en œuvre la présente autorisation, pour en préciser, si nécessaire, les termes et en arrêter les modalités, pour réaliser le programme de rachat d'actions, et notamment pour passer tous ordres de bourse, conclure tous accords, effectuer toutes déclarations auprès de l'Autorité des Marchés Financiers et tout autre organisme, remplir toutes formalités et, d'une manière générale, faire le nécessaire.

Septième résolution

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées générales extraordinaires, connaissance prise du rapport du Directoire et du rapport spécial des Commissaires aux comptes :

- autorise le Directoire, dans le cadre des dispositions du Code de Commerce, à consentir au bénéfice de membres du personnel salarié et des mandataires sociaux de la Société et des sociétés françaises et étrangères ou groupements qui lui sont liés dans les conditions visées à l'article L. 225-180 du Code de Commerce, tels que ces membres seront définis par le Directoire, des options donnant droit à l'achat d'actions existantes de la société provenant d'achats effectués par la société dans les conditions prévues par la loi ;
- décide que le nombre total des options qui seraient consenties en vertu de la présente autorisation ne pourra donner lieu à l'achat d'un nombre d'actions supérieur à 1,5 % du nombre d'actions composant le capital social à l'issue de l'Assemblée générale ;
- fixe à trente-huit mois, à compter de ce jour, la durée de validité de la présente autorisation ;
- décide, conformément à la loi, que le prix d'achat des actions ne pourra être inférieur à 95 % de la moyenne des cours cotés sur le marché pendant les vingt séances de bourse précédant le jour de la réunion du Directoire au cours de laquelle seront consenties les options, étant précisé, en outre, que le prix d'achat de l'action au jour où l'option est consentie ne pourra également être inférieur à 95 % du cours moyen d'achat par la société des actions détenues par elle conformément à la loi à la date à laquelle les options sont consenties ;
- décide que les options devront être levées dans un délai maximum de six ans à compter du jour où elles seront consenties.

Tous pouvoirs sont donnés au Directoire dans les limites ci-dessus pour :

- fixer les conditions dans lesquelles seront consenties les options et les modalités de jouissance, ces conditions pouvant comporter des clauses d'interdiction de revente immédiate de tout ou partie des actions sans que le délai imposé pour la conservation des titres ne puisse excéder trois ans à compter de la levée d'option et procéder à tout avenant ou modification ultérieure des modalités de ces options si nécessaire ;
- arrêter la liste des bénéficiaires des options tels que prévus ci-dessus ;
- décider les conditions dans lesquelles le prix et le nombre des actions pourront être ajustés, notamment, dans les différentes hypothèses prévues aux articles 174-8 à 174-16 du décret n° 67-236 du 23 mars 1967 ;
- fixer la ou les périodes d'exercice des options ainsi consenties ;
- prévoir la faculté de suspendre temporairement les levées d'options pendant un délai maximum de trois mois en cas de réalisation d'opérations financières impliquant l'exercice d'un droit attaché aux actions.

Huitième résolution

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées générales extraordinaires, connaissance prise du rapport du Directoire et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, et conformément aux articles L. 225-129-6 et L. 225-138-1 du Code de Commerce et des articles L. 443-1 et suivants du Code du Travail :

- délègue au Directoire les pouvoirs nécessaires à l'effet de procéder à l'augmentation du capital social, en une ou plusieurs fois, sur ses seules délibérations, par émission d'actions réservées aux adhérents à un plan d'épargne d'entreprise ;

Documents juridiques

Assemblée générale mixte du 31 mai 2006

- décide que les bénéficiaires des augmentations de capital autorisées seront, directement, ou par l'intermédiaire d'un fonds commun de placement d'entreprise ou toutes autres structures ou entités permises par les dispositions légales ou réglementaires applicables, les adhérents à un plan d'épargne d'entreprise établi par la Société et les sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-180 du Code de Commerce et qui remplissent, en outre, les conditions éventuellement fixées par le Directoire ;
- décide que la présente délégation emporte renonciation expresse des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription au profit desdits bénéficiaires ;
- fixe à vingt-six mois, à compter de ce jour, la durée de validité de la présente délégation ;
- décide de fixer à 500 000 euros, le montant nominal maximal des actions qui pourront être ainsi émises ;
- décide que le prix des actions à émettre, en application du paragraphe 1 de la présente délégation, ne pourra être ni inférieur de plus de 20 % (ou 30 % lorsque la durée d'indisponibilité prévue par le plan en application de l'article L. 443-6 du Code du Travail est supérieure à dix ans) à la moyenne des cours cotés de l'action aux vingt séances de bourse précédant le jour de la décision du Directoire fixant la date d'ouverture de la souscription, ni supérieur à cette moyenne ;
- décide que le Directoire aura tous pouvoirs dans les limites et sous les conditions précisées ci-dessus et celles fixées par la réglementation en vigueur à l'effet de prendre toutes mesures pour la réalisation des augmentations de capital, et notamment fixer leurs conditions et modalités, apporter aux statuts les modifications corrélatives, imputer tous frais sur le montant des primes payées lors de l'émission des actions et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital, après chaque augmentation.

Neuvième résolution

Tous pouvoirs sont donnés au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour faire tous dépôts et publications exigés par la loi.



Conception et réalisation : W PRINTEL
Crédit photos : Arnaud Childeric, Ambroise Tézenas, Photothèque Somfy, Getty Images